

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH5)



**RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5
THÈME : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES
ORDINAIRES**

Rédigé par : Ousmane A DIALL, Ingénieur Statisticien, ONEF
Amadou KONE, Démographe, INSTAT

Janvier 2025

R
G
P
H
5

2
0
2
2

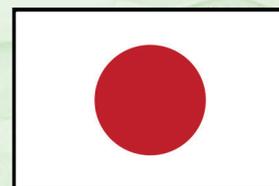
LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF

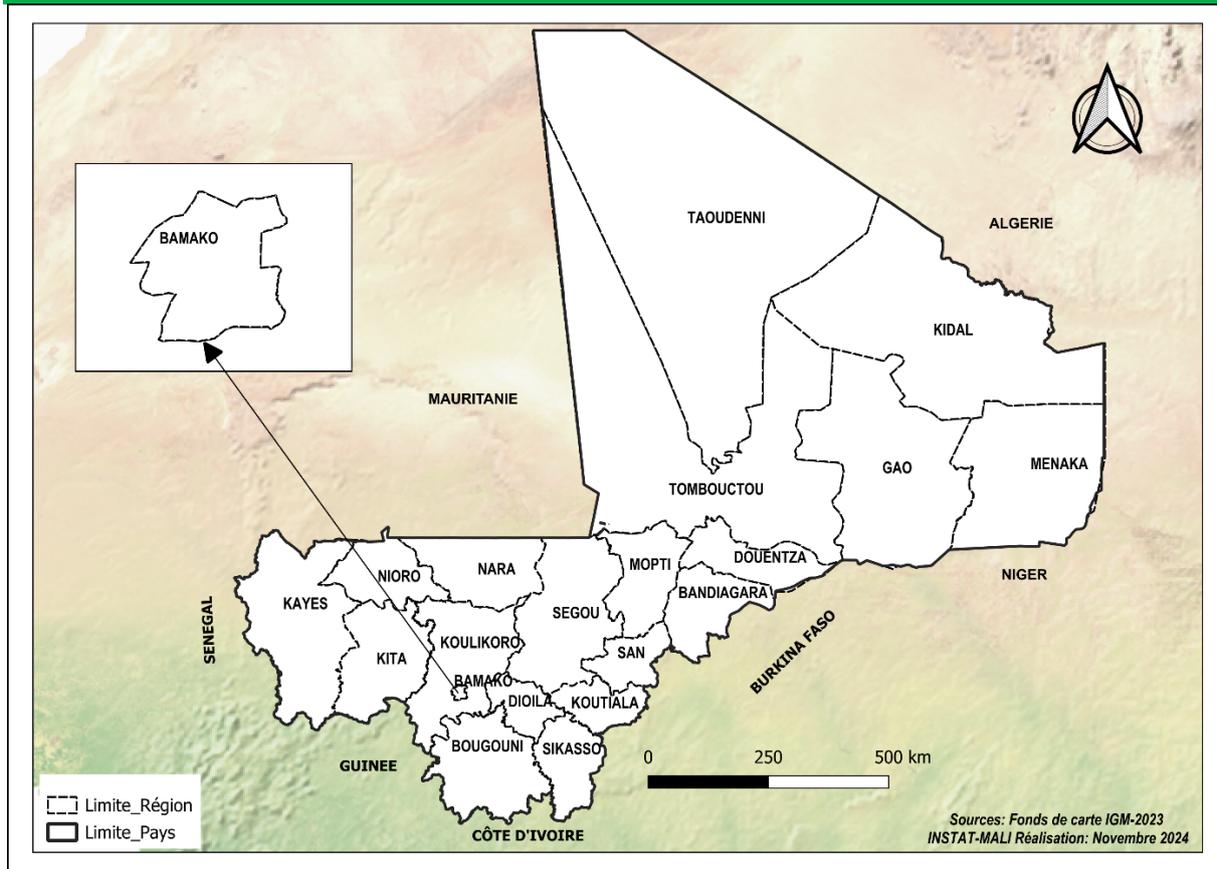


UNHCR



USAID

CARTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI



DÉFINITION DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCR	Bureau Central de Recensement
BIT	Bureau International du Travail
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNFP	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENEM	Enquête Nationale Emploi
EPC	Enquête Post-Censitaire
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
MDSSPA	Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées
MPFEF	Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
NSP	Ne Sait Pas
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMH	Office Malienne de l'Habitat
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et la Formation
ONG	Organisation non gouvernementale
PNA/ERP	Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNG	Politique Nationale Genre
PNP	Politique Nationale de la Population
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social
RGPH5	Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNEM	Rapport National sur l'Emploi auprès des Ménages
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	United Nation High Commissioner for Refuges
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
MASC.	Masculin
FÉM.	Féminin
ENS.	Ensemble
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
SLPSIAP	Service Local de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITION DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	III
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES	XII
LISTE DES CARTES	XIII
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES	XIV
AVANT-PROPOS.....	XV
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS.....	XVII
RESUMÉ	XVIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	3
1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE	3
1.1.1 Contexte géographique	3
1.1.2 Contexte historique	4
1.1.3 Contexte sociodémographique.....	5
1.1.4 Contexte socioéconomique	5
1.1.5 Contexte socioculturel	6
1.1.6 Contexte sécuritaire	7
1.1.7 Contexte politique et programmatique	8
1.2 ASPECTS METHODOLOGIQUES	9
1.2.1 Définition des concepts	9
1.2.2 Définition des indicateurs	12
1.2.3 Données d'analyse.....	13
1.2.4 Evaluation de la qualité des données.....	14
Graphique 1.1 : Évolution de la taille moyenne des ménages ordinaires en fonction des enquêtes nationales... 16	
CHAPITRE 2 : VOLUME ET RÉPARTITION DES MENAGES ORDINAIRES.....	17
2.1 REPARTITION SPATIALE DES MENAGES ORDINAIRES	17
2.1.1 Analyse par milieu de résidence	17
2.1.2 Analyse par région selon le sexe du chef de ménage.....	17
2.1.3 Analyse par région selon le milieu de résidence	19
2.1.4 Analyse par type de population	20
2.2 VUE D'ENSEMBLE	21
CHAPITRE 3 : TAILLE DES MENAGES ORDINAIRES.....	22
3.1 VARIATION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES ORDINAIRES SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES	22
3.1.1 Variation selon le milieu de résidence	22
3.1.2 Variation selon la région.....	22
3.1.3 Variation selon le type de population du ménage	24
3.1.4 Taille moyenne et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	25
3.1.4.1 Groupe d'âge	25
3.1.4.2 Etat matrimonial	25
3.1.4.3 Statut de handicap	26
3.1.4.4 Type de handicap majeur.....	26
3.1.4.5 Chef de ménage présentant certaines caractéristiques physiques.....	27
3.1.5 Taille moyenne et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	27
3.1.5.1 Niveau d'instruction.....	28
3.1.5.2 Statut par rapport à l'activité.....	28
3.1.5.3 Niveau de vie du ménage.....	29
3.2 REPARTITION DES MENAGES ORDINAIRES SELON LA TAILLE DE 1 A 25	29

3.2.1	Variation selon le milieu de résidence	29
3.2.2	Variation selon le sexe du chef de ménage	30
3.2.3	Variation selon la région	31
3.2.4	Variation selon le type de population	33
3.2.5	Variation selon l'âge du chef de ménage	33
3.3	VUE D'ENSEMBLE	34
CHAPITRE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE.....		35
4.1	TAUX GLOBAL DE CHEFS DE MENAGE.....	35
4.1.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	35
4.1.2	Variation selon la région.....	35
4.1.3	Variation selon le type de population du ménage	36
4.1.4	Taux global et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	37
4.1.4.1	Variation selon l'âge	37
4.1.4.2	Variation selon l'état matrimonial	37
4.1.4.3	Variation selon le statut de handicap	38
4.1.5	Taux global et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage.....	38
4.1.5.1	Variation selon le niveau d'instruction.....	38
4.1.5.2	Variation selon le diplôme le plus élevé obtenu	39
4.1.5.3	Variation selon le statut par rapport à l'activité.....	40
4.2	TAUX SPECIFIQUE DES CHEFS DE MENAGE	40
4.2.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	40
4.2.2	Variation selon le sexe du chef de ménage	41
4.2.3	Variation selon la région.....	41
4.2.4	Variation du taux spécifique selon le type de population	42
4.2.5	Taux spécifique et caractéristiques sociodémographiques et socioéconomique des chefs de ménages.....	42
4.2.5.1	Variation selon le statut de handicap	43
4.2.5.2	Variation selon l'état matrimonial du chef de ménage.....	43
4.2.5.3	Taux spécifique et niveau d'instruction des chefs de ménage	43
4.3	CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE	44
4.3.1	Structure par âge, sexe et pyramide des âges.....	44
4.3.2	Age moyen et médian des chefs de ménage	45
4.3.2.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	45
4.3.2.2	Variation selon la région.....	46
4.3.2.3	Variation selon le type de population	46
4.3.3	Etat matrimonial des chefs de ménages	47
4.3.4	Statut par rapport au handicap	47
4.3.5	Situation de handicap majeur.....	48
4.3.6	Chefs de ménage présentant certaines caractéristiques physiques	48
4.4	CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGE.....	49
4.4.1	Niveau d'instruction	49
4.4.2	Déplacement des chefs de ménage du fait de l'insécurité ou de conflit armé à l'intérieur du Mali	50
4.4.3	Statut par rapport à l'activité.....	50
4.4.4	Niveau de vie du ménage.....	50
4.5	VUE D'ENSEMBLE	51
CHAPITRE 5 : STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES ORDINAIRES		52
5.1	STRUCTURE SOCIODEMOGRAPHIQUE DES MENAGES ORDINAIRES	52
5.1.1	Enfants âgés de moins de 6 ans	52
5.1.1.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	52
5.1.1.2	Variation selon la région.....	53
5.1.2	Enfants âgés de 7 à 12 ans et de 6 à 14 ans.....	54
5.1.2.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	54
5.1.2.2	Variation selon la région.....	55
5.1.3	Proportion de ménages selon le nombre de personnes âgées (60 ans ou plus)	55

5.1.3.3	Variation selon le type de population	57
5.1.4	Nombre moyen de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) par ménage	57
5.1.4.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	58
5.1.4.2	Variation selon la région.....	58
5.2	STRUCTURE ECONOMIQUE DES MENAGES ORDINAIRES	59
5.2.1	Répartition des ménages selon le nombre de personnes d'âge actif (15 ans et plus).....	59
5.2.1.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	59
5.2.1.2	Variation selon la région.....	60
5.2.1.1	Variation selon le sexe du chef de ménage	60
5.2.2	Répartition des ménages selon le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans.....	61
5.2.2.1	Variation selon le milieu de résidence.....	61
5.2.2.2	Variation selon la région.....	62
5.2.3	Répartition des ménages selon le nombre de personnes d'âge inactif (moins de 15 ans et de 65 ans et plus)	
63		
5.2.3.1	Variation selon le milieu de résidence.....	63
5.2.3.2	Variation selon la région.....	64
5.3	VUE D'ENSEMBLE	65
CHAPITRE 6	: STRUCTURE FAMILIALE ET TYPOLOGIE DES MENAGES ORDINAIRES.....	66
6.1	STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LE LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE	66
6.1.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	66
6.2	TYPOLOGIE DES MENAGES ORDINAIRES	67
6.2.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	69
6.2.2	Variation selon la région.....	71
6.2.3	Variation par type de population du ménage.....	72
6.2.4	Typologie et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	72
6.2.4.1	Variation selon l'état matrimonial	73
6.2.4.2	Variation selon le groupe d'âge.....	73
6.2.4.3	Variation selon le statut de handicap	74
6.2.5	Typologie et caractéristiques socioéconomiques.....	74
6.2.5.1	Variation selon le niveau d'instruction.....	74
6.2.5.2	Variation par statut par rapport à l'activité du chef de ménage	75
6.2.5.3	Variation selon le niveau de vie du ménage.....	75
6.3	INCIDENCE DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EXTERIEURES AU NOYAU FAMILIAL	76
6.3.1	Proportion de ménages familiaux nucléaires	76
6.3.1.1	Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	76
6.3.1.2	Variation selon région.....	77
6.3.1.3	Variation selon le type de population du ménage	77
6.3.2	Proportion de ménages familiaux nucléaires et caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du chef de ménage.....	78
6.3.2.1	Variation selon le groupe d'âge.....	78
6.3.2.2	Variation selon l'état matrimonial	78
6.3.2.3	Variation selon le statut de handicap	79
6.3.2.4	Variation selon le niveau d'instruction	79
6.4	INTENSITE DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EXTERIEURES AU NOYAU FAMILIAL	80
6.4.1	Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial	80
6.4.1.1	Niveau National et variation selon le milieu de résidence	80
6.4.1.2	Variation selon la réaion.....	81

6.4.4 Proportion de personnes extérieures au noyau familial	86
6.4.4.1 Niveau National et variation selon le milieu de résidence	86
6.4.4.2 Variation selon la région.....	87
6.4.4.3 Variation par type de population du ménage.....	88
6.4.5 Proportion de personnes extérieures et caractéristiques socio démographiques du chef de ménage	88
6.4.5.1 Etat matrimonial	88
6.4.5.2 Statut de handicap du chef de ménage.....	89
6.4.6 Proportion de personnes extérieures au noyau familial et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage ⁸⁹	
6.4.6.1 Niveau d'instruction	89
6.4.6.2 Statut par rapport à l'activité.....	90
6.5 VUE D'ENSEMBLE	90
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	92
BIBLIOGRAPHIE.....	XIX
ANNEXE.....	XX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Comparaison entre nombre de ménages et de chefs de ménage	14
Tableau 1.2 : Évolution de la taille moyenne des ménages ordinaires en fonction des enquêtes nationales	15
Tableau 1.3 : Taux de non réponses	16
Tableau 2.1 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	17
Tableau 2.2 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par région selon le sexe du chef de ménage	18
Tableau 2.3 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence	20
Tableau 2.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de population selon le sexe du chef de ménage	20
Tableau 3.1 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence	22
Tableau 3.2 : Taille moyenne des ménages ordinaires par région et sexe du chef de ménage	23
Tableau 3.3 : Taille moyenne des ménages ordinaires par région, type de population et sexe du chef de ménage	24
Tableau 3.4 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et groupe d'âge du chef de ménage	25
Tableau 3.5 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et état matrimonial du chef de ménage	26
Tableau 3.6 : Taille moyenne des ménages par sexe et statut de handicap du chef de ménage	26
Tableau 3.7 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et le type de handicap majeur du chef de ménage	27
Tableau 3.8 : Variation de la taille moyenne par milieu de résidence, sexe du chef de ménage selon la présence de certaines caractéristiques physiques	27
Tableau 3.9 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction du chef de ménage	28
Tableau 3.10 : Taille moyenne des ménages par sexe et statut par rapport à l'activité du chef ménage	29
Tableau 3.11 : Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage et niveau de vie du ménage	29
Tableau 3.12 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille selon le milieu de résidence	30
Tableau 3.13 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille selon la région	32
Tableau 3.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille de 1 à 25 selon le type de population	33
Tableau 3.15 : Répartition (effectif et %) des ménages par taille de 1 à 25 selon l'âge du chef de ménage	34
Tableau 4.1 : Taux global de chefs de ménage par sexe et milieu de résidence	35
Tableau 4.2 : Taux global de chefs de ménage par région et le sexe du chef de ménage	36
Tableau 4.3 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le type de population du ménage	37
Tableau 4.4 : Taux global (en %) de chefs de ménage et groupe d'âge du chef de ménage	37
Tableau 4.5 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et état matrimonial du chef de ménage	38
Tableau 4.6 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le statut de handicap du chef de ménage	38
Tableau 4.7 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage	39
Tableau 4.8 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage	39
Tableau 4.9 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le statut par rapport à l'activité du chef de ménage	40
Tableau 4.10 : Taux spécifique de chefs de ménage par groupe d'âge selon le milieu de résidence	41
Tableau 4.11 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage	41
Tableau 4.12 : Taux spécifique(en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon la région	42
Tableau 4.13 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon le type de population	42
Tableau 4.14 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge selon le statut par rapport au handicap	43
Tableau 4.15 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge et sexe selon l'état matrimoniale du chef de ménage	43
Tableau 4.16 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge et sexe selon le niveau d'instruction du chef de ménage	44
Tableau 4.17 : Répartition (en %) des chefs de ménage par tranches d'âge quinquennaux selon le sexe du chef de ménage	44

Tableau 4.18 : Age moyen et médian (en nombre d'année) par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence	46
Tableau 4.19: Age moyen et médian (en nombre d'années) des chefs de ménage par sexe selon la région	46
Tableau 4.20 : Age moyen et médian (en nombre d'années) des chefs de ménage par sexe selon le type de population du ménage	47
Tableau 4.21 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménages par état matrimonial selon le sexe du chef de ménage	47
Tableau 4.22 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par statut de handicap selon le sexe du chef de ménage	48
Tableau 4.23 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par milieu de résidence et sexe selon la situation de handicap majeur	48
Tableau 4.24 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménages par la présence de certaines caractéristiques physiques selon le sexe du chef de ménage	49
Tableau 4.25 : Répartition (%) des chefs de ménages par niveau d'instruction selon le sexe du chef de ménage	49
Tableau 4.26 : Proportion (%) de chef de ménage par statut de déplacés du fait de l'insécurité selon le milieu de résidence	50
Tableau 4.27: Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par statut par rapport à l'activité selon le sexe du chef de ménage	50
Tableau 4.28 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par niveau de vie du ménage selon le sexe du chef de ménage	51
Tableau 5.1 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	53
Tableau 5.2 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans région selon la région	53
Tableau 5.3 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et de 7 à 12 ans selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	54
Tableau 5.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et de 7 à 12ans selon la région	55
Tableau 5.5 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	56
Tableau 5.6 : Répartition (effectif et %) des ménages par région selon le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus	57
Tableau 5.7 : Répartition (%) des ménages par le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus selon le type de population	57
Tableau 5.8 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de femmes en âge de procréer selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	58
Tableau 5.9 : Nombre moyen de femmes en âge de procréer par région selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	58
Tableau 5.10 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence	60
Tableau 5.11 : Répartition (effectif et %) des ménages par le nombre de personnes adultes (15 ans et plus) selon la région	60
Tableau 5.12 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus selon le sexe du chef de ménage	61
Tableau 5.13: Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans selon le milieu de résidence	62
Tableau 5.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans selon la région	62
Tableau 5.15 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 et plus selon le milieu de résidence	64
Tableau 5.16 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans et plus selon la région	65
Tableau 6.1: Répartition (en%) de la population des ménages ordinaires selon le lien de parenté avec le chef de ménage, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage.....	67

Tableau 6.2 : Description de la typologie condensée.....	68
Tableau 6.3 : Typologie condensée et étendue des ménages ordinaires	68
Tableau 6.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le milieu de résidence	69
Tableau 6.5 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le sexe du chef de ménage	70
Tableau 6.6 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le type étendu... ..	71
Tableau 6.7 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon la région	72
Tableau 6.8 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de population selon le type de ménage	72
Tableau 6.9 : Répartition (en %) des ménages ordinaires par état matrimonial du chef de ménage selon le type de ménage	73
Tableau 6.10 : Répartition (en %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage	73
Tableau 6.11 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par statut de handicap du chef de ménage selon le type de ménage.....	74
Tableau 6.12 : Répartition (en %) des ménages par niveau d'instruction selon le type de ménage.....	75
Tableau 6.13 : Répartition (effectif et %) des ménages par statut par rapport à l'activité du chef de ménage selon le type de ménage.....	75
Tableau 6.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le niveau de vie du ménage selon le type de ménage	76
Tableau 6.15 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	77
Tableau 6.16 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par région selon le sexe du chef de ménage.....	77
Tableau 6.17 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par sexe du chef de ménage selon le type de population.....	78
Tableau 6.18 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par sexe du chef de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage	78
Tableau 6.19 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial.....	79
Tableau 6.20 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	79
Tableau 6.21 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires selon le niveau d'instruction du chef de ménage	80
Tableau 6.22 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	81
Tableau 6.23 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par région selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	81
Tableau 6.24 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le type de population.....	83
Tableau 6.25 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage.	84
Tableau 6.26 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage.....	84
Tableau 6.27 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage	85
Tableau 6.28 : Nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage	86
Tableau 6.29 : Nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial par niveau de vie et sexe du chef de ménage	86
Tableau 6.30 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	87
Tableau 6.31 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par région selon le sexe du chef de ménage	87

Tableau 6.32 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le mode de vie	88
Tableau 6.33 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage.	89
Tableau 6.34 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial selon le statut d'handicap par milieu de résidence et sexe du chef de ménage	89
Tableau 6.35 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	90
Tableau 6.36 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage	90

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Évolution de la taille moyenne des ménages ordinaires en fonction des enquêtes nationales	16
Graphique 2.1 : Proportion (%) des femmes chefs de ménage par région	19
Graphique 3.1 : Répartition(en%) des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage selon la taille	31
Graphique 4.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage	45

LISTE DES CARTES

Carte 3.1 : Variation de la taille moyenne des ménages selon la région	24
Carte 6.1 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par région	82

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

Tableau A2 1 : Répartition (effectif et %) des ménages par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence.....	XX
Tableau A2 2 : Répartition (effectif et %) des ménages par ethnie selon le sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	XX
Tableau A 3 1 : Répartition (effectif et %) des ménages par taille du chef de ménage, selon la religion.....	XXI
Tableau A 3 2 : Répartition (effectif et %) des ménages par nationalité du chef de ménage, selon la taille.....	XXII
Tableau A 3 3 : Effectif et Répartition (en %) des ménages par région selon la taille.....	XXIII
Tableau A 3 4: Répartition (effectif et %) des ménages par ethnie du chef de ménage, selon la taille.....	XXIV
Tableau A 8 1 : Liste du personnel.....	XXVI

AVANT-PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationale qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistique des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii) Situation des personnes

âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès), (xxi) Disponibilité et cartographies des infrastructures de base.

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXIème siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS

INDICATEURS	VALEURS
Nombre de ménages ordinaires par milieu de résidence	
Urbain	864 444
Rural	1 431 211
Ensemble	2 295 655
Proportion (en%) des ménages d'une personne	4,5
Taille moyenne des ménages ordinaires selon le sexe du chef de ménage	
Masculin	9,7
Féminin	6,0
Ensemble	9,3
Taille moyenne des ménages ordinaires par région	
Kayes	11,2
Koulikoro	11,3
Sikasso	11,3
Ségou	9,9
Mopti	7,2
Tombouctou	6,5
Gao	6,1
Kidal	5,7
Taoudenni	5,7
Ménaka	5,2
Nioro	13,6
Kita	13,3
Dioïla	9,5
Nara	11,7
Bougouni	11,8
Koutiala	11,1
San	8,6
Douentza	8,6
Bandiagara	8,7
Bamako	7,8
Ensemble	9,3
Age moyen des chefs de ménage selon le sexe du chef de ménage (en années)	
Masculin	47,2
Féminin	48,0
Ensemble	47,3
Proportion (en %) de chefs de ménages selon le sexe du chef de ménage	
Masculin	89,5
Féminin	10,5
Taux global (en %) de chefs de ménage selon le sexe du chef de ménage	
Masculin	37,4
Féminin	4,1
Ensemble	20,4
Typologie familiale des ménages	
Proportion (en%) par type de ménage	

INDICATEURS	VALEURS
Ménage non familial	7,1
Ménage conjugal	10,5
Ménage monoparental	7,7
Ménage parental	74,7
Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires selon le sexe du chef de ménage	
Masculin	48,0
Féminin	51,3
Ensemble	48,2
Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial selon le milieu de résidence	
Urbain	25,9
Rural	29,6
Ensemble	27,1
Proportion (en%) de chefs de ménages en emploi selon le sexe du chef de ménage	
Masculin	89,3
Féminin	82,8
Ensemble	88,6

RESUMÉ

Le dénombrement du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) au Mali s'est déroulé en 2022 sur l'ensemble du territoire national et a identifié tous les ménages ordinaires et collectifs. Le présent rapport d'analyse se concentre spécifiquement sur les caractéristiques des ménages ordinaires ; les ménages collectifs n'y sont pas abordés. Les analyses révèlent que le nombre total de ménages ordinaires est de 2 295 655, soit 864 444 en milieu urbain et 1 431 211 en milieu rural (37,7% contre 62,3%). Le taux global de chefs de ménages est de 20,4 %, soit 37,4% chez les hommes contre 4,1% chez les femmes. Par ailleurs, 89,5 % des chefs de ménage sont des hommes, contre 10,5 % de femmes. La situation sécuritaire du pays a eu un impact sur les chefs de ménage, ainsi il faut noter que 0,7% des chefs de ménage se sont déplacés à cause de l'insécurité.

L'âge moyen des chefs de ménage au Mali est de 47,3 ans, soit 47,2 ans pour les hommes contre 48,0 ans pour les femmes. En outre, la taille moyenne des ménages ordinaires est de 9,3 avec un écart important entre les ménages dirigés par les femmes dont la taille moyenne est de 6,0 et ceux dirigés par les hommes dont la taille moyenne est de 9,7. Parmi les 20 régions du pays, celles de Niono et de Kita abritent les ménages ayant les tailles moyennes les plus élevées, avec respectivement 13,6 et 13,3.

En ce qui concerne la structure démographique des ménages ordinaires, les résultats montrent que 23,1% des ménages du pays accueillent un enfant de moins de 6 ans et 18,2% abritent un enfant de 6 à 14 ans. En outre près de la moitié des ménages, soit 48,7% abritent 4 personnes adultes ou plus. Dans presque la moitié des ménages, on retrouve une femme en âge de procréer (âgée de 15 à 49 ans). Enfin, 21,9% des ménages ordinaires abritent une personne âgée de 60 ans ou plus.

La typologie des ménages au Mali révèle une prédominance des ménages de type parental, représentant 74,7 % de l'ensemble. En revanche, les ménages de type non familial sont les moins fréquents, et constituent seulement 7,1% du total. Environ 4,5 % des ménages ordinaires au Mali sont composés d'une seule personne. L'analyse de l'état matrimonial indique que, la majorité des chefs de ménage, soit 65,5% sont monogames.

En ce qui concerne l'activité économique, l'analyse montre que la majorité des chefs de ménages au Mali sont en emplois, soit 88,6 % des chefs de ménage au total, dont 89,3% chez les hommes et 82,3% chez les femmes. Le taux de chômage des chefs de ménages est très bas et ne représente que 0,2% des chefs de ménages. Tandis que le pourcentage de chefs de ménage qui sont hors de la main d'œuvre, s'élève à 11,2%. En outre, cette catégorie de chefs de ménage hors de la main d'œuvre présente une nette disparité entre les deux sexes, avec 17,0% de femmes contre 10,6% des hommes, indiquant la difficulté chez les femmes chefs de ménage à participer activement à la main d'œuvre, comparativement aux hommes chefs de ménage.

Par rapport au niveau d'éducation, les résultats montrent que les chefs de ménage sans niveau d'éducation constituent un grand pourcentage de 70,1 % des chefs de ménage, suivis par ceux ayant un niveau fondamental avec 9,4 %. En outre, ils ne sont que 5,7% à avoir atteint le niveau d'instruction supérieur, dont 12,8% dans le milieu urbain contre 1,4% dans le milieu rural. Les femmes chefs de ménage sont les plus touchées par cette situation, soit 3,6% des chefs de ménages femme contre 6,0% chez les hommes. Ces résultats impliquent la nécessité d'utiliser et d'élaborer de véritables politiques ciblées pour l'éducation et l'insertion afin de jouer sur la dynamique de l'ascension sociale des chefs de ménage d'une manière générale.

INTRODUCTION

L'un des objectifs spécifiques du RGPH5 était de déterminer les caractéristiques des ménages, des habitations et du cadre de vie de la population. Les caractéristiques des ménages, notamment la taille, la structure familiale, les conditions de logement, et d'autres variables sociales, font partie des indicateurs clés pour comprendre les dynamiques socio-économiques et les défis de développement. L'analyse effectuée dans ce rapport vise à fournir des indicateurs statistiques importants pour orienter les politiques publiques et les programmes de développement en vue d'améliorer le bien-être des populations, dans un contexte de croissance démographique rapide, de transformations sociales profondes et de démocratisation de la vie publique.

Les caractéristiques des ménages constituent un paramètre fondamental pour comprendre la répartition des ressources et les inégalités socio-économiques dans un pays. En effet, les ménages jouent un rôle clé dans l'organisation de la vie sociale et économique en tant que producteurs et consommateurs des biens et services essentiels, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement et du secteur l'agropastoral. L'intérêt de ce thème réside dans sa capacité à fournir des données fines sur la structure des ménages et leurs conditions de vie, permettant d'identifier les vulnérabilités, les besoins spécifiques et les inégalités entre les différentes catégories de la population. Cette analyse permet ainsi d'éclairer la prise de décision au niveau des politiques publiques, afin de mieux cibler les interventions en matière de développement. Elle fournit en outre des données essentielles pour l'organisation des enquêtes statistiques auprès des ménages.

Les résultats attendus de cette analyse sont d'une grande utilité pour les stratégies et les programmes sectoriels de développement, notamment la Stratégie Sectorielle de Développement Social, le Plan de Développement Économique et Social (PDES), et les initiatives en matière de logement, santé, éducation, et sécurité sociale. Les informations sur les caractéristiques des ménages, telles que la taille, la composition, le niveau d'éducation des chefs de ménage, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, et la situation socio-économique, sont essentielles pour l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales. Elles permettent de mieux comprendre les besoins en infrastructures de logement, en services de santé, et en éducation. Elles servent également à identifier les groupes vulnérables et à mesurer l'impact des programmes en cours.

Les résultats de cette analyse répondent également aux besoins d'informations exprimés par plusieurs programmes nationaux, comme ceux liés à la réduction de la pauvreté, à la protection sociale, à la promotion des droits des femmes et des enfants, et au développement rural et contribueront à enrichir et à atteindre les objectifs élaborés dans la Politique Nationale de la Population. Les données sur les ménages sont également importantes pour mesurer l'efficacité des politiques de logement et d'habitat, en particulier dans les zones urbaines où l'urbanisation rapide entraîne des défis spécifiques.

Le gouvernement malien a mis en œuvre plusieurs programmes visant à améliorer les conditions de vie des ménages, tels que le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté (PNAERP), les Programmes d'Habitat et la Stratégie de Développement Rural. Des initiatives ont également été mises en place pour renforcer l'accès des ménages aux services sociaux de base, notamment en matière de santé et d'éducation. Ces programmes sont généralement soutenus par des partenaires internationaux. Toutefois, malgré les efforts réalisés, de nombreux défis persistent, tels que

l'accès inégal aux services essentiels, les conditions de logement précaires dans certaines régions, et les inégalités socio-économiques entre zones rurale et urbaine.

Les connaissances disponibles sur les caractéristiques des ménages au Mali proviennent principalement des recensements précédents, des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, ainsi que des enquêtes sur la pauvreté. Ces données ont permis de dégager des tendances importantes, comme la croissance rapide de la population urbaine, la prévalence de la pauvreté dans les zones rurales, et la diversité des structures familiales. Cependant, certaines lacunes subsistent, notamment dans la collecte de données actualisées sur les conditions de logement, la qualité des services de base, et la dynamique des revenus des ménages. Ces informations sont cruciales pour une planification efficace des politiques publiques.

Malgré les avancées réalisées grâce aux données des précédents recensements et enquêtes, des limites existent dans la collecte et l'analyse des données sur les caractéristiques des ménages. Les données disponibles sont souvent insuffisamment désagrégées (par exemple, selon les groupes socio-économiques ou les zones géographiques) et ne permettent pas toujours une analyse fine des besoins spécifiques de certaines populations vulnérables. De plus, la mise en œuvre de certaines politiques, notamment en matière de logement et de sécurité sociale, reste entravée par des contraintes financières et structurelles. L'analyse proposée dans ce rapport vise à combler ces lacunes en fournissant des données plus détaillées et actualisées sur les caractéristiques des ménages et en identifiant les améliorations et en faisant ressortir les lacunes à combler.

Cette analyse sur le thème « caractéristiques des ménages » est destinée à contribuer à l'atteinte des objectifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitat notamment à déterminer les caractéristiques des ménages. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser les ménages du pays à travers leur répartition spatiale ; leur composition démographique et économique et leur typologie.

Le rapport est structuré en sept (06) chapitres traitant des aspects suivants : (i) le contexte du thème, (ii) le volume et la répartition des ménages, (iii) la taille des ménages, (iv) les caractéristiques des chefs de ménage, (v) la structure démographique et économique des ménages et (vi) la typologie et structure familiale des ménages.

Chacun des sous-thèmes est systématiquement analysé en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et également des milieux de résidence urbain et rural. Enfin, l'analyse prend également en compte le croisement avec la région de résidence suivant le nouveau découpage administratif du territoire comprenant les vingt régions du pays y compris le district de Bamako, afin de pouvoir rendre compte des disparités régionales du profil des ménages et des chefs de ménages.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre est consacré dans un premier temps à la présentation d'un certain nombre d'éléments du contexte qui sous-tend les analyses effectuées sur les caractéristiques des ménages. Ces éléments sont d'ordre géographiques, historiques, sociodémographiques, socioéconomiques, socioculturels, sécuritaires et programmatiques. Ce chapitre aborde dans un second temps les aspects méthodologiques comprenant les définitions des concepts clés et des indicateurs, ainsi que leurs méthodes de calcul.

1.1 Contexte de l'étude

Cette sous-section établit le cadre spécifique de l'étude des caractéristiques des ménages, permettant de situer l'analyse dans le contexte des transformations historiques, socioéconomiques, démographiques et sociales récentes, tout en soulignant les enjeux pour les politiques publiques.

1.1.1 Contexte géographique

Le Mali, vaste territoire enclavé en Afrique de l'Ouest, s'étend sur environ 1 241 238 km², dont la moitié nord est une région aride et désertique. Le pays partage ses frontières avec sept autres États de l'Afrique de l'Ouest : l'Algérie au Nord, le Niger à l'Est, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au Sud, la Guinée au Sud-ouest, le Sénégal à l'Ouest, et la Mauritanie à l'Ouest et au Nord-ouest.

On distingue quatre principales zones climatiques. La zone saharienne se caractérise par la faible pluviométrie avec en moyenne moins de 150mm/an. Cette zone couvre près de 57% du territoire et s'étend sur toute la partie nord du pays, dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou. C'est la zone du désert du Sahara peu propice à l'installation de la population et aux activités agricoles. La densité moyenne de population y avoisine 2 habitants au km². La production ligneuse y est faible et les températures sont élevées avec une moyenne annuelle supérieure à 30°C. La sécheresse est endémique dans cette partie du pays qui ne tolère que l'élevage transhumant et nomade. On y rencontre les ménages nomades avec des types d'habitats mobiles et des ménages semi nomades utilisant aussi bien les habitats mobiles que fixes.

La zone sahélienne qui se divise en deux sous zones : la zone sahélienne nord et la zone sahélienne sud. La pluviométrie y est comprise entre 200 et 550mm/an. Le Sahel est par excellence la zone de l'élevage transhumant. Le delta intérieur du Niger est une vaste zone humide située en plein Sahel. La présence d'eau offre de grandes opportunités d'irrigation, de pêche et de pâturage en saison sèche. Cette zone de transition a beaucoup souffert des sécheresses des années 1970 et 1980. Elle est occupée par les ménages de types sédentaires et nomades. Cette zone est relativement plus propice à l'implantation de la population et aux activités agropastorales que la zone saharienne (RGPH, 2009).

La zone soudanaise qui se subdivise aussi en deux sous zones : la zone soudanaise nord et la zone soudanaise sud. La pluviométrie y est comprise entre 500 et 1100mm/an. Elle s'étend sur le centre et une majeure partie du sud du pays. La production végétale y est relativement importante. Cette zone est de plus en plus occupée par les troupeaux des régions Nord qui fuient la précarité climatique. Elle reste en majorité occupée par les ménages sédentaires. Les densités humaines y sont relativement plus importantes que dans les deux types de zones précédentes.

La zone soudano guinéenne couvre environ 11% du territoire national. La pluviométrie moyenne annuelle y est supérieure à 1200mm. Elle est localisée dans l'Extrême sud et Sud-ouest du pays, notamment dans les régions de Sikasso, de Bougouni et de Kayes. La zone soudano-guinéenne conserve encore une riche diversité biologique. Le potentiel végétal y est important et la faune variée. Les ménages de types sédentaires s'adonnent aux activités de production agricole. C'est la zone la plus densément peuplée, environ 25 habitants au km².

L'hydrographie est essentiellement constituée par les bassins du haut *Sénégal* et du *Niger*. Le Mali est arrosé par ces deux grands fleuves et leurs affluents qui jouent un rôle très important dans les conditions de vie des ménages. Les barrages de Manantali sur le fleuve *Sénégal* et les barrages de « Sotuba » et « Sélingué » sur le fleuve *Niger* constituent un potentiel important en fourniture d'eau et d'électricité pour les ménages. Cette diversité bioclimatique influe sur la distribution géographique des ménages, les zones aux conditions rigoureuses étant les moins peuplées.

1.1.2 Contexte historique

Le Mali, devenu indépendant le 22 septembre 1960, est l'héritier d'un riche passé historique marqué par la succession de grandes civilisations. En effet, avant l'ère coloniale, ce territoire faisait partie de plusieurs empires et royaumes, dont l'empire du Ghana (au VII^{ème} siècle), l'empire du Mali, l'empire Songhaï, le royaume Bambara de Ségou (XVII^{ème} siècle), le royaume de Sikasso et l'empire des Toucouleurs (au XIX^{ème} siècle). Ce brassage de cultures et de traditions a forgé la diversité des groupes humains qui composent la population malienne actuelle (EDS, 1995-1996).

Cette histoire marquée par la pluralité des influences a façonné la structure sociale et familiale du Mali. Le modèle du ménage malien contemporain puise ses racines dans l'organisation des anciennes sociétés de l'Empire du Mali, où des chartes régissaient la vie communautaire. Parmi ces textes, la "Charte de Kurukan Fuga", considérée comme la première constitution de l'Empire du Mali, instaurait un cadre pour l'organisation sociale, culturelle et administrative des populations, et est encore une référence dans la structuration des relations humaines au sein de la société malienne.

Au cœur de ce modèle, la famille joue un rôle fondamental. Considérée comme la pierre angulaire des relations sociales et des échanges économiques, la famille africaine, et plus particulièrement celle du Mali, a connu de profondes mutations au fil du temps. Ces transformations trouvent leur origine dans des changements sociétaux majeurs, tels que les crises sécuritaires et les déplacements massifs de populations. En effet, les tensions géopolitiques et les bouleversements économiques ont précipité un exode rural important, exacerbé par des crises alimentaires et des phénomènes climatiques. Ces bouleversements ont modifié de manière significative les structures familiales, et ce, non seulement au Mali, mais à travers toute l'Afrique (Calvès, 2018).

Ainsi, au Mali, ces transformations sont visibles dans les dynamiques démographiques, comme le montre le quatrième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2009. Ce recensement a révélé que 16,6% de la population malienne était en situation de mobilité interne, principalement vers les grandes villes (RGPH4, 2009). Depuis la crise multidimensionnelle de 2012, les déplacements de population ont pris une ampleur encore plus grande, en raison de l'insécurité, notamment dans les régions du centre et du nord du pays. Ces mouvements de population ont accentué les pressions sur les structures familiales et sociodémographiques des ménages, en particulier dans les zones urbaines, où les familles se retrouvent confrontées à de nouvelles réalités socio-économiques.

1.1.3 Contexte sociodémographique

Comme beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, le Mali connaît un accroissement rapide de sa population, avec un taux de croissance de 3,3 % entre les recensements de 2009 et 2022. Cette forte dynamique démographique a des répercussions notables sur la structure des ménages, tant en termes de taille que de configuration. Elle engendre, en particulier, des défis majeurs en matière de sécurité alimentaire, surtout dans les zones rurales, où les ressources sont souvent limitées. Par ailleurs, l'augmentation de la population a des effets profonds sur l'urbanisation du pays. En effet, l'exode rural continu, alimenté par la recherche de meilleures conditions de vie, fait croître de manière significative la population des zones urbaines, avec une demande accrue en infrastructures sanitaires, routières et scolaires.

L'urbanisation croissante entraîne également des changements dans la composition des ménages. À mesure que les personnes migrent vers les villes, la configuration des ménages dans ces zones subit une transformation notable. Les ménages ordinaires urbains se voient souvent confrontés à une pression accrue en termes de logement, entraînant la création de ménages plus nombreux mais parfois plus petits. Les familles, souvent éloignées de leurs réseaux de soutien traditionnels, optent fréquemment pour des arrangements familiaux différents, comme le regroupement d'individus dans des espaces plus restreints, ce qui peut altérer l'organisation traditionnelle des ménages. Ce phénomène est également renforcé par l'augmentation des ménages monoparentaux ou recomposés, fréquents dans les zones urbaines, où les besoins économiques et les transformations sociales conduisent à des structures familiales moins conventionnelles.

Dans ce contexte de croissance démographique, l'âge du chef de ménage joue également un rôle déterminant dans l'évolution de la structure des ménages. En effet, au fur et à mesure que le chef de ménage prend de l'âge, il est fréquent que les familles s'élargissent pour inclure les petits-enfants ou des collatéraux. Cette réalité démontre que l'organisation des ménages est aussi influencée par des facteurs générationnels, ce qui complexifie l'idée selon laquelle la modernité entraînerait une tendance vers des ménages de plus petite taille. Au contraire, les besoins économiques et sociaux ont souvent conduit au maintien de ménages élargis, remettant ainsi en question les prédictions concernant l'émergence d'une « petite famille » comme modèle dominant (Sauvain-Dugerdil, 2009).

Une dimension essentielle de cette organisation familiale réside également dans les questions de genre. Les femmes, par exemple, accèdent rarement à la position de chef de ménage, sauf dans des situations exceptionnelles telles que le décès du mari, un divorce, une absence prolongée de ce dernier ou la pratique de non-cohabitation des conjoints. Toutefois, en raison de leur situation économique souvent plus fragile par rapport à celle des hommes, les femmes dirigent généralement des ménages de plus petite taille. Ainsi, un ménage dirigé par une femme comptabilise en moyenne environ deux personnes de moins qu'un ménage dirigé par un homme, bien que la taille des ménages dirigés par des femmes tende légèrement à augmenter, à l'instar de ceux dirigés par les hommes (Locoh, 1988).

1.1.4 Contexte socio-économique

Entre 2021 et 2022, la proportion de la population en emploi au Mali a légèrement augmenté, atteignant environ 60 %. Cependant, cette progression masque des disparités importantes, notamment entre les hommes et les femmes. En effet, les hommes bénéficient d'un taux d'emploi nettement plus élevé, tandis

que les femmes restent sous-représentées sur le marché du travail. Parallèlement à cette évolution, on observe une forte augmentation des emplois indépendants, en particulier dans le secteur agricole, tandis que les emplois salariés et les emplois d'aides familiaux ont diminué. Les hommes sont davantage présents dans les emplois agricoles indépendants, alors que les femmes occupent principalement des emplois indépendants non agricoles. En outre, concernant la durée du travail, la majorité des employés travaillent entre 35 et 48 heures par semaine, un élément important dans l'analyse des conditions de vie des travailleurs (ONEF, 2022).

Cette situation de l'emploi est en grande partie influencée par le contexte économique du pays. D'après l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) réalisée par l'INSTAT en 2022, la crise politico-institutionnelle et sécuritaire de 2012 a eu un impact significatif sur l'économie malienne. En effet, après cette crise, le pays a connu une stagnation économique, avec un taux de croissance nul, bien en deçà des prévisions initiales de 5,6 %. Ce ralentissement a été particulièrement marqué dans les secteurs tertiaire et secondaire, ce qui a aggravé la situation économique des ménages. La crise alimentaire de 2012 a entraîné une inflation importante, qui a porté le taux à 5,6 %, bien au-dessus de la norme de l'UEMOA fixée à 3 %. En outre, la suspension de la coopération internationale et le ralentissement de l'activité des entreprises ont provoqué des licenciements massifs et un gel des recrutements dans la Fonction publique.

En conséquence de cette dégradation des conditions économiques, les conditions de vie des ménages se sont considérablement détériorées, comme le montre les enquêtes EMOP de 2023. L'incidence de la pauvreté, définie par l'incapacité d'un ménage à dépenser 279 574 FCFA par an pour satisfaire ses besoins essentiels, a atteint 45,5 % en 2022, en légère augmentation par rapport à 44,6 % en 2021. Cette pauvreté est particulièrement aiguë en milieu rural, où plus de la moitié de la population est touchée, contre 26,6 % en milieu urbain et 16,4 % à Bamako.

Ainsi, cette situation économique affecte particulièrement les ménages en milieu rural, où l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et les emplois décent demeure limité. De plus, les ménages de grande taille, souvent plus exposés aux besoins, ainsi que ceux dirigés par des femmes, qui rencontrent davantage de difficultés à accéder à des emplois formels, sont les plus vulnérables.

1.1.5 Contexte socioculturel

Le contexte socioculturel de la formation et de la gestion des ménages au Mali est profondément influencé par le mariage, un événement social et culturel d'une importance capitale. En plus de l'union entre deux individus de sexes opposés, le mariage représente l'occasion de renforcer les liens familiaux, de préserver les traditions culturelles et religieuses, et d'engendrer des conséquences économiques significatives. Dans ce cadre, l'homme, sous l'influence des normes traditionnelles, joue un rôle central dans la gestion des tensions sociales contemporaines, particulièrement en ce qui concerne les rôles de genre, la place des femmes, et l'impact des pratiques modernes sur les normes patriarcales.

L'une des caractéristiques importantes de la structure des ménages au Mali est la solidarité familiale, souvent incarnée par le système de confiage. Ce système permet l'accueil des petits-enfants, des collatéraux et d'autres membres de familles élargies, ce qui contribue à l'agrandissement des ménages. Le ménage élargi, qui inclut parfois des individus non apparentés au noyau familial, reste ainsi la forme la plus fréquente au Mali. En outre, une particularité du modèle familial malien réside dans la tradition qui

veut que les garçons restent dans le ménage de leur père, même après leur mariage et la naissance de leurs enfants. En l'absence du patriarcat, l'organisation du ménage se fait souvent autour de l'aîné des garçons, qui prend en charge les responsabilités familiales.

Des particularités existent en fonction du milieu de résidence. Dans le milieu urbain, les très grands ménages se distinguent par un confort de vie supérieur. Ils résident souvent dans des logements plus spacieux et mieux aménagés. En outre l'accueil de personnes extérieures permet de diversifier les stratégies économiques, renforçant ainsi la stabilité financière du ménage. C'est ainsi que soutenus par la capacité financière et l'aide d'autres membres adultes pour assumer certaines tâches domestiques, ces ménages arrivent à mieux scolariser leurs enfants. De plus, l'autonomie des femmes y est plus marquée, avec une proportion plus élevée de femmes alphabétisées et/ou ayant une activité propre (INSTAT, 2016). À Bamako et dans les autres grandes villes du pays, le coût élevé du logement contribue également à l'agrandissement des ménages. Faute de pouvoir s'offrir un logement privé, certains choisissent de vivre dans un ménage d'accueil, ce qui est une situation également observée dans d'autres grandes métropoles africaines. Le ménage élargi peut ainsi être une nécessité économique, permettant de partager les coûts de logement et d'autres ressources.

Dans les zones rurales, le choix du logement est souvent déterminé par le système de la patrie localité, qui repose sur des critères tels que l'appartenance à une famille ou une lignée, la proximité des terres agricoles, ou encore l'accès aux ressources naturelles et aux services communautaires. Le logement dans ces régions ne se limite pas à un simple espace de vie, mais constitue également un vecteur d'intégration sociale et un élément clé du patrimoine culturel.

1.1.6 Contexte sécuritaire

Depuis 2012, le Mali traverse une crise multidimensionnelle sans précédent dans son histoire. La position géographique du pays (au cœur de l'Afrique de l'Ouest) fait que le pays a directement ou indirectement absorbé une bonne partie des crises qui se sont produites dans les pays voisins. La crise de 2012 est marquée par des causes directement liées aux mécontentements d'une partie de la population du nord où réside la majorité des ménages culturellement nomades. Outre ces révoltes, des groupes armés constitués de réseaux djihadistes venant des anciens combattants de la crise algérienne, des djihadistes venus du Nigéria et des populations locales du centre, se sont opportunément mêlés au combat contre l'Etat malien déjà fragilisé par des crises politiques et de faibles performances économiques.

La chute du régime de la Libye en 2011, entraînant une prolifération de trafic d'armes dans la zone sahélo-saharienne, a également profité aux groupes armés Touaregs et autres groupes étrangers dans le conflit qui secoue le pays¹. En 2013 cependant une intervention militaire française a marqué un coup d'arrêt à l'avancée des groupes armés vers le sud, suivi d'une reprise progressive par les forces armées maliennes des zones précédemment occupées.

L'une des conséquences de cette insécurité est l'aggravation de la pauvreté des ménages, spécifiquement dans les zones rurales où l'accès aux services de santé et aux produits alimentaires était déjà limité avant la crise. Les populations du Nord, et du centre notamment sont beaucoup touchées, car elles étaient déjà confrontées à la précarité économique étoffée par un accès difficile à la formation avant

¹Le Sahel et la contagion libyenne, Mathieu Pellerin, 2012.

la crise. Dans ces régions, le conflit armé a notamment poussé de nombreux chefs de ménage, hommes et femmes, à se déplacer et à voir se réduire davantage les opportunités d'accès à l'éducation et à un emploi décent.

Une enquête financée par la Banque Mondiale et le Fonds Fiduciaire coréen sur « l'Impact socio-économique de la crise au nord du Mali sur les personnes déplacées » a montré que si depuis 2015 la situation revenait progressivement à la normale, au plus fort de la crise, le déplacement de milliers de personnes a occasionné la perte d'importantes quantités de biens durables et d'animaux, la perte de revenus et d'emploi ainsi que l'abandon de l'école par de nombreux enfants. Ceci a entraîné la majorité des répondants à affirmer que leur ménage s'est appauvri après la crise.

En 2022, le pays connaît une stabilité relative et une reprise timide des activités économiques et culturelles, y compris dans le septentrional, qui était le plus touché. La crise a cependant eu des répercussions majeures sur les ménages ordinaires et leurs conditions de vie. Elle a produit de milliers de déplacés internes et de réfugiés dans les pays voisins tels que la Mauritanie et le Niger. Elle a également modifié la composition des ménages, avec l'émergence de ménages principalement constitués d'enfants. Les déplacements de population se sont souvent opérés en fonction de facteurs socio-économiques, certains groupes privilégiant les pays voisins, tandis que d'autres se sont dirigés vers le sud et le district de Bamako. Dans le centre du pays, l'insécurité a forcé de nombreux ménages à abandonner leurs villages et hameaux pour se rendre dans les villes du Sud ou dans les pays voisins.

1.1.7 Contexte politique et programmatique

Les ménages au Mali, tout comme dans le reste de la sous-région, sont soumis aux pressions de l'augmentation du coût des logements, une urbanisation rapide accompagnée souvent d'un exode rural massif et des besoins considérables en matière d'emplois décents, de santé, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de justice sociale. Pour relever ces défis, le gouvernement a adopté des politiques et des programmes depuis plusieurs années pour aider les ménages à satisfaire tant soit peu ces besoins.

L'élaboration d'une stratégie nationale du logement en 1995 dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vie des populations à faible revenu à travers leur accès à un logement décent. Cependant il faut noter que c'est à partir de l'année 2000, qu'une forme d'attribution de logement dits sociaux à grande échelle prend place habituellement dans les zones urbaines. L'objectif étant de pouvoir offrir un logement décent à des ménages qui autrement n'auraient pu se les procurer. Ces vastes programmes de logements sociaux sont mis en œuvre à travers l'Office Malien de l'Habitat sont toujours effectuées.

L'adoption de la loi N°2011-087 du 30 décembre 2011 portant code des personnes et de la famille notamment renforce la réglementation sur l'état civil des personnes et des étrangers vivants au Mali. En outre, elle consacre notamment les conditions et l'âge minimum au mariage ainsi que les conditions de l'option matrimoniale.

L'adoption d'une nouvelle Politique Nationale de la Population en 2017², s'est effectuée dans la reconnaissance que le Mali était fondé sur une tradition de grande famille et une diversité ethnique et linguistique. Elle avait pour objectif de permettre à la population et donc aux ménages de pouvoir atteindre

² Ministère de l'aménagement du territoire et de la population : Politique Nationale de la Population 2017

les Objectifs de Développement Durable dont le thème principal était l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations.

La Politique Nationale de Population intègre les recommandations des versions précédentes et les résultats du rapport sur le Dividende Démographique, soulignant l'importance de saisir ce dividende par des politiques visant l'amélioration du capital humain, l'autonomisation des filles et des femmes, ainsi que la création d'emplois pour améliorer les conditions de vie des ménages. Ce document est le fruit d'une concertation inclusive, avec un plan d'actions opérationnel de 2018 à 2020.

La famille, élément clé du développement de l'individu et du groupe, fait face à des défis liés à l'évolution socioéconomique et à la croissance démographique. Cela entraîne une surcharge des tâches domestiques, fragilise la santé des mères et des enfants, et exacerbe la crise familiale. La taille des ménages maliens a augmenté, passant de 1,25 million en 1976 à 2,35 millions en 2009, avec une moyenne de 5,7 personnes par ménage. Bien que la majorité des ménages soient dirigés par des hommes (91%), les rôles familiaux traditionnels sont remis en question, et les femmes sont confrontées à des inégalités dans l'accès aux ressources économiques.

Malgré des efforts pour promouvoir l'égalité des sexes, des pratiques traditionnelles continuent de limiter les droits des femmes. Elles sont sous-représentées dans les postes de responsabilité et bénéficient de moins de ressources économiques. Le manque d'application des politiques de genre et l'application du droit coutumier, notamment en matière de succession foncière, limitent l'autonomisation des femmes, les confinant souvent au secteur informel et les privant d'un accès égal aux crédits.

1.2 Aspects méthodologiques

Cette sous-section examine dans un premier temps les définitions et concepts utilisés dans ce rapport et dans un second temps, elle fait état de la définition des indicateurs ainsi que de leur méthode de calcul et enfin, elle examine brièvement la qualité des données.

1.2.1 Définition des concepts

Ménage ordinaire

Un ménage ordinaire est un individu ou un ensemble d'individus, apparentés ou non, vivant sous le même toit (ou dans la même concession), partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou au moins en partie.

Il est à noter que cette définition est différente de la définition utilisée lors du recensement de 2009. En 2009, le ménage se caractérise par ces trois critères clés : apparenté ou non, vivant sous le même toit et reconnaissant l'autorité d'un chef de ménage. Le partage des ressources et des repas n'est pas pris en compte en 2009. Ainsi, sous la nouvelle définition, les ménages deviennent plus inclusifs, plus larges et moins nombreux en 2022 comparativement à 2009, soit 2 295 655 contre 2 355 293³.

Chef de ménage

³ RGPH 2009 : Ménages et caractéristiques de l'habitat au Mali.

C'est la personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres ; elle peut être un homme ou une femme.

Membre du ménage

Toute personne qui vit habituellement dans le ménage (c'est-à-dire depuis au moins 6 mois ou qui a l'intention d'y résider pendant au moins 6 mois). Par contre, celui qui ne vit pas habituellement dans le ménage et qui a passé la nuit précédente lors du passage de l'agent recenseur dans le ménage est appelé visiteur et n'est pas comptabilisé dans la population résidente.

Typologie des ménages

Nous utiliserons pour cette partie, la typologie ci-dessous dont la description se retrouve dans l'ouvrage mentionné en référence⁴.

▪ **Typologie condensée**

- . Ménage non familial : c'est un ménage comprenant le chef de ménage et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant) ;
- . Ménage familial conjugal : c'est un ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exception de ses enfants ;
- . Ménage familial monoparental : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints ;
- . Ménage familial parental : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes apparentées avec le chef de ménage.

▪ **Typologie étendue**

Ménage non familial

- . Ménage non familial est dit isolé s'il ne comprend que le chef de ménage seul. Il est étendu dans le cas contraire ;
- . Ménage non familial étendu à parenté : c'est si tous les autres membres du ménage sont apparentés au chef de ménage ;
- . Ménage non familial étendu à sans parenté : c'est si l'un au moins des membres du ménage n'a aucun lien de parenté avec le chef de ménage ;

Ménage conjugal

- . Ménage conjugal nucléaire : c'est un ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints ;
- . Ménage conjugal étendu à parenté : c'est un ménage en plus du chef de ménage et des conjoints, il compte des membres apparentés ;

⁴(Pilon, Locoh, Vignikien, & Patrice, 1997) : Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques familiales...423 pages.

- . Ménage conjugal étendu à sans parenté : c'est un ménage en plus du chef de ménage et du ou des conjoints, il compte au moins un membre sans lien de parenté ;

Ménage monoparental

- . Ménage monoparental nucléaire : c'est un ménage qui comprend le chef de ménage et son ou ses enfants
- . Ménage monoparental étendu à parenté : c'est un ménage qui comprend en plus du chef de ménage et son ou ses enfants, d'autres membres apparentés avec le chef de ménage ;
- . Ménage monoparental étendu à sans parenté : c'est un ménage qui comprend en plus du chef de ménage et son ou ses enfants, au moins un membre sans lien de parenté ;

Ménage parental

- . Ménage parental nucléaire ou ménage familial nucléaire : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants ;
- . Ménage parental étendu à parenté : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et d'autres membres apparentés ;
- . Ménage parental étendu à sans parenté : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et au moins un membre sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Population nomade

Une population nomade est une population n'ayant pas d'habitation fixe (contrairement à une population sédentaire) et qui est en perpétuel déplacement. Elle est généralement organisée en tribus et ne pratique pas d'agriculture. Un ménage nomade est défini comme étant un ménage qui habite un logement mobile (tente) et effectue des déplacements périodiques ou continus.

Handicap

Par personnes vivant avec un handicap on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Région

La région est la plus grande subdivision du découpage administratif du territoire. Elle est placée sous l'autorité d'un Gouverneur. Dans le cadre de l'organisation du RGPH5, nous distinguerons en plus du district de Bamako (la capitale) qui a rang de région, les 10 Régions suivantes : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudenni. Cependant, vue l'entrée en vigueur de la loi N°2023-006 du 13 Mars 2023 portant création des circonscriptions administratives en république du Mali, les résultats du RGPH5 se sont conformés à cette nouvelle disposition qui portent à 19 le nombre de régions auxquelles s'ajoutent le district de Bamako. Dans toutes les analyses, la liste exhaustive des régions apparaît suivie du district de Bamako.

Milieu de résidence

Le milieu de résidence renvoie au secteur d'habitat de la population. Dans le cadre du dénombrement du RGPH5, le milieu de résidence va correspondre au type de commune (commune urbaine/commune rurale) tel que défini par la Loi N°99-035 du 10 août 1999.

Emploi

Une personne est pourvue d'un emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré pendant une période de référence. Dans le cadre du RGPH, on considère la définition du BIT, c'est-à-dire le travail effectué au cours de la période de référence est un travail d'une durée d'une heure au moins.

1.2.2 Définition des indicateurs

Cette sous-section présente brièvement les principaux indicateurs et leur méthode de calcul.

Indicateurs	Définition et calcul
Age moyen des chefs de ménage	<p>l'âge moyen des chefs de ménage recensés au cours du RGPH5 est calculée à partir de la formule suivante :</p> $\bar{N} = \frac{\sum_{i=1}^n (x_i * n_i)}{N}$ <p>x_i : âge i des chefs de ménage n_i : effectif des chefs de ménage d'âge i N : effectif Ensemble des chefs de ménage comptés</p>
Nombre moyen de femmes en âge de procréer par ménage	<p>le rapport entre l'effectif total des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) au nombre total des ménages.</p> $Y = \frac{\sum_{j=1}^N (n_j)}{N}$ <p>n_j : Nombre de femmes entre 15 à 49 ans et N effectif des ménages</p>
Nombre moyen d'actifs occupés par ménage	<p>le nombre moyen de personnes actives occupées dans le ménage, c'est-à-dire effectuant une activité</p>
Taille moyenne des ménages ordinaires	<p>le nombre moyen de personnes par ménage et se calcule en faisant le rapport entre la population totale des ménages ordinaires et le nombre de ménages ordinaires.</p> $\text{Taille} = \frac{\text{Population}}{N}$
Taux global de chefs de ménage	<p>le rapport entre l'effectif des chefs de ménage sur la population totale de 15 ans et plus (susceptibles d'être chef de ménage), exprimé en pour cent.</p> $\text{Taux global} = \frac{M_{15}}{\text{Population}} \times 100$ <p>M_{15} : effectif des chefs de ménage de 15 ans et plus</p>

Indicateurs	Définition et calcul
Taux spécifique de chefs de ménage	<p>le rapport entre l'effectif des chefs de ménage d'un groupe d'âge donné sur la population du même groupe d'âge, exprimé en pourcent.</p> $\text{Taux spécifique} = \frac{M_{ga}}{\text{Population}_{ga}} \times 100$ <p>M_{ga} : effectif des chefs de ménages par groupe d'âge spécifique Population_{ga} : Population du groupe d'âge spécifique</p>
Incidence de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial	<p>cet indicateur est analysé à partir de la proportion de ménages familiaux nucléaires. C'est le rapport entre le nombre de ménages familiaux nucléaires (conjugal nucléaire, monoparental nucléaire et parental nucléaire) et l'ensemble des autres types de ménage familiaux (conjugal nucléaire, conjugal étendu à parenté, conjugal étendu à sans parenté, monoparental nucléaire, monoparental étendu à parenté, monoparental étendu à sans parenté, parental nucléaire, parental étendu à parenté, parental étendu à sans parenté).</p> $\text{Incidence} = \frac{F_{nuc}}{F_{fami}} \times 100$ <p>F_{nuc} : nombre de ménages familiaux nucléaires F_{fami} : ensemble des autres types de ménage familiaux</p>
Intensité de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial	<p>Appréhendée à partir des indicateurs « nombre de personnes accueillies » et « proportion de personnes extérieures au noyau familial ».</p>
Proportion de personnes extérieures au noyau familial	<p>le rapport entre le nombre de personnes des ménages familiaux nucléaires (conjugal nucléaire, monoparental nucléaire et parental nucléaire) et l'ensemble des personnes des autres types de ménage familiaux (conjugal nucléaire, conjugal étendu à parenté, conjugal étendu à sans parenté, monoparental nucléaire, monoparental étendu à parenté, monoparental étendu à sans parenté, parental nucléaire, parental étendu à parenté, parental étendu à sans parenté).</p>

1.2.3 Données d'analyse

Ce sont les données du RGPH5 qui sont utilisées pour l'analyse de ce thème. Toutefois, pour des besoins de comparaison, la référence sera faite aux données des recensements précédents et d'autres enquêtes d'envergure nationale, si nécessaire. Les analyses sont basées sur les 2 295 655 ménages ordinaires et les chefs de ménage correspondants.

L'étude de la composition des ménages est effectuée à partir de variable "lien de parenté avec le chef de ménage" telle que définie dans le recensement. Le concept est insuffisant pour décrire la composition du ménage en termes de noyaux familiaux notamment dès que l'on s'éloigne du noyau biologique au sens strict du terme. Il est donc difficile de connaître, à partir de cette seule variable, toute la réalité malienne où parfois les neveux ont été déclarés fils et les cousins comptés comme frères au cours du recensement. L'analyse de la typologie des ménages comporte donc quelques biais dûs généralement aux déclarations erronées sur le lien de parenté suite à la "mauvaise interprétation" du concept.

Les variables d'analyse de ce thème, sont celles concernant essentiellement les ménages ordinaires et les chefs de ménage. Il s'agit notamment des variables ci-après :

- variables résidentielles : région de résidence ; milieu de résidence
- variables sociodémographiques : sexe, âge, état matrimonial, les statuts des chef de ménage par rapport au handicap ;
- variables socioculturelles : type de population, niveau d'instruction ;
- variables socio-économiques : statut des chef de ménage par rapport à l'activité, situation d'activité, groupes d'emplois des chef de ménage et branches d'activité, et niveau de vie du ménage ;
- la variable lien de 'parenté avec le chef de ménage' est également utilisé pour notamment la détermination de la structure démographique des ménages et la construction des typologies familiales des ménages.

1.2.4 Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données est une procédure essentielle qui permet de garantir la fiabilité des données, leur précision et leur pertinence. L'évaluation permet notamment de détecter et de corriger les erreurs, les biais et les omissions, assurant ainsi la validité des résultats pour une prise de décision éclairée. Dans le cadre du thème sur les caractéristiques des ménages, l'évaluation a concerné les effectifs des ménages et leur chef, les taux de non réponses de certaines variables d'analyse.

Effectif des ménages ordinaires et des chefs de ménages

La comparaison du nombre de ménages ordinaires avec le nombre de chefs de ménages montre la cohérence entre ces deux chiffres quel que soit le milieu de résidence. On retrouve ainsi un effectif équivalent de ménages et de chefs de ménages de part et d'autre.

Tableau 1.1 : Comparaison entre nombre de ménages et de chefs de ménage

Variables	Urbain	Rural	Ensemble
Nombre de ménages	864 444	1 431 211	2 295 655
Nombre de chefs de ménage	864 444	1 431 211	2 295 655

Taille moyenne des ménages ordinaires

Pour ce qui est de la taille moyenne des ménages, dans ce rapport nous examinons l'évolution de cette variable en fonction des enquêtes et au fil des années en la comparant aux données d'enquêtes plutôt qu'aux données du recensement, la raison étant la différence entre les définitions de ménage ordinaire

des deux recensements, ainsi, une analyse intercensitaire de l'évolution de la taille des ménages ordinaires ne semble pas logique.

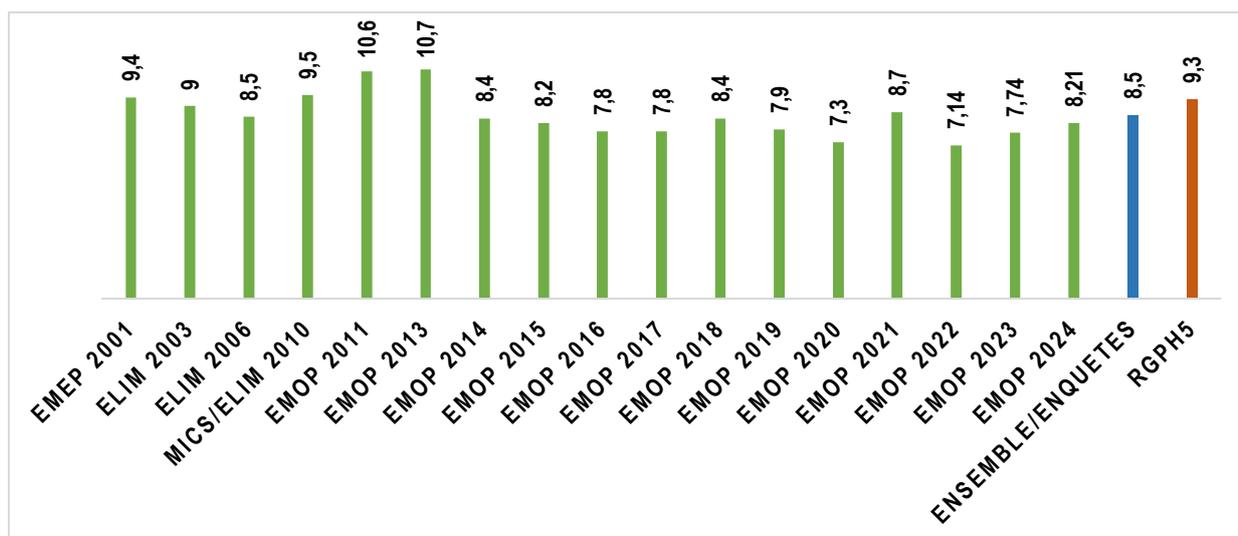
Cependant les enquêtes EMOP étant plus régulières, elles sont mieux indiquées dans l'évaluation de la qualité de cet indicateur. On rappelle que le plan de sondage de l'EMOP prévoit des intervalles de confiance d'une amplitude de 10 % au maximum pour la plupart des résultats de niveau national, et de 15 % pour les résultats régionaux. A cet égard, des intervalles de confiance sont calculés pour les principaux indicateurs de ce passage. Ainsi, il faut remarquer que la taille moyenne des ménages ordinaires connaît des fluctuations entre les années qui tournent autour de la valeur obtenue par le RGPH5. Le tableau 1.2 résume ces évolutions, depuis 2001.

Tableau 1.2 : Évolution de la taille moyenne des ménages ordinaires en fonction des enquêtes nationales

Enquêtes Nationales	Taille moyenne des ménages
EMEP 2001	9,4
ELIM 2003	9
ELIM 2006	8,5
MICS/ELIM 2010	9,5
EMOP 2011	10,6
EMOP 2013	10,7
EMOP 2014	8,4
EMOP 2015	8,2
EMOP 2016	7,8
EMOP 2017	7,8
EMOP 2018	8,4
EMOP 2019	7,9
EMOP 2020	7,3
EMOP 2021	8,7
EMOP 2022	7,14
EMOP 2023	7,74
EMOP 2024	8,21
Ensemble/Enquêtes	8,5
RGPH5	9,3

Au regard du graphique 1.1 on peut voir la fluctuation de la taille des ménages depuis 2001. Les enquêtes EMOP de 2011 et de 2013 ont obtenues les tailles les plus élevées avec respectivement 10,6 et 10,7, nettement au-dessus de la taille de 9,3 obtenue durant le RGPH5, qui a son tour est au-delà des tailles obtenues lors des enquêtes EMOP de 2021 de 8,7.

Graphique 1.1 : Évolution de la taille moyenne des ménages ordinaires en fonction des enquêtes nationales



Taux de non réponses

L'examen des variables relatives à certaines caractéristiques du chef de ménage révèle des taux de non-réponse bien inférieurs au seuil de 5% (tableau 1.3). Les données collectées reflètent fidèlement la réalité du terrain, ce qui les rend exploitables pour les analyses, et permet d'affirmer leur fiabilité

Tableau 1.3 : Taux de non réponses

Variables	Effectifs Concernés	Effectifs des non déclarés (ND)	Taux de non réponses (en %)
Lien de parenté avec le chef de ménage	2 295 655	0	0,0
Type de ménage	2 295 655	0	0,0
Age du chef de ménage	2 295 655	0	0,0
Niveau d'instruction du chef de ménage	2 258 098	37 557	1,7
État matrimonial du chef de ménage	2 209 311	86 185	3,9
Type de handicap majeur du chef de ménage	2 295 655	0	0,0
Statut par rapport à l'activité du chef de ménage	2 287 129	8 525	0,4
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	1 187 566	9 064	0,8
Situation dans l'emploi du chef de ménage	1 175 352	26 558	2,3
Branche d'activité du chef de ménage	1 167 151	17 746	1,5

CHAPITRE 2 : VOLUME ET RÉPARTITION DES MÉNAGES ORDINAIRES

Ce chapitre sur le volume et la répartition des ménages ordinaires analyse principalement les effectifs et la distribution des ménages à travers la région, le milieu de résidence et le type de population des chefs de ménage (nomade ou sédentaire). En outre, la proportion des chefs de ménage femmes est mise en évidence. Ce chapitre offre une perspective globale sur la diversité des ménages du pays, tant en termes de localisation que de profil socioculturel.

2.1 Répartition spatiale des ménages ordinaires

La répartition spatiale des ménages ordinaires est une étape importante pour l'analyse démographique des ménages ordinaires. Elle permet de mieux comprendre la distribution géographique des ménages ordinaires et d'identifier les dynamiques sociales et économiques au sein des territoires.

2.1.1 Analyse par milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 2.1, montre que le nombre total de ménages ordinaires au Mali est de 2 295 655 ménages, dont 1 431 211 ménages en milieu rural soit 62,3% et 864 444 ménages, soit 37,7%, vivant en milieu urbain. Les ménages maliens sont donc majoritairement ruraux. Cette réalité à beaucoup d'implication en termes d'activité économique des chefs de ménage, qui est axée sur l'agriculture. Les ménages sont dirigés dans leur grande majorité par des hommes, quel que soit le milieu de résidence, soit 89,5 % (2 055 514) contre 10,5 % (240 141) dirigés par des femmes. La répartition par sexe montre que proportionnellement, et pris sur l'ensemble des hommes et femmes, moins de chefs de ménage hommes vivent dans le milieu urbain, soit 36,8%, contre 44,9% de chef de ménage femme.

Tableau 2.1 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	756 507	36,8	107 937	44,9	864 444	37,7
Rural	1 299 007	63,2	132 204	55,1	1 431 211	62,3
Ensemble	2 055 514	100,0	240 141	100,0	2 295 655	100,0

Une désagrégation supplémentaire des milieux urbains (Tableau A 2.1) révèle que parmi les ménages dirigés par les hommes, 22,9 % se trouvent à Bamako et 13,5% dans les autres centres urbains tandis que, ces pourcentages sont respectivement de 27,9 % et 16,3% pour les ménages dirigés par des femmes. Les autres milieux urbains consolident 13,8% des ménages dont 277 050 dirigés par des hommes et 39 191 par des femmes. Cette répartition des ménages s'aligne en fait sur la répartition de la population.

2.1.2 Analyse par région selon le sexe du chef de ménage

L'analyse des données du tableau 2.2 révèle que sur les 20 régions administratives du pays, le district de Bamako, à lui seul, accueille 23,4% des ménages ordinaires. Il est suivi des régions de Ségou et

Koulikoro à respectivement 9,7% et 8,7%. Tandis que tout au nord, seulement 0,6%, soit 13 959 ménages ordinaires résident dans la région de Kidal.

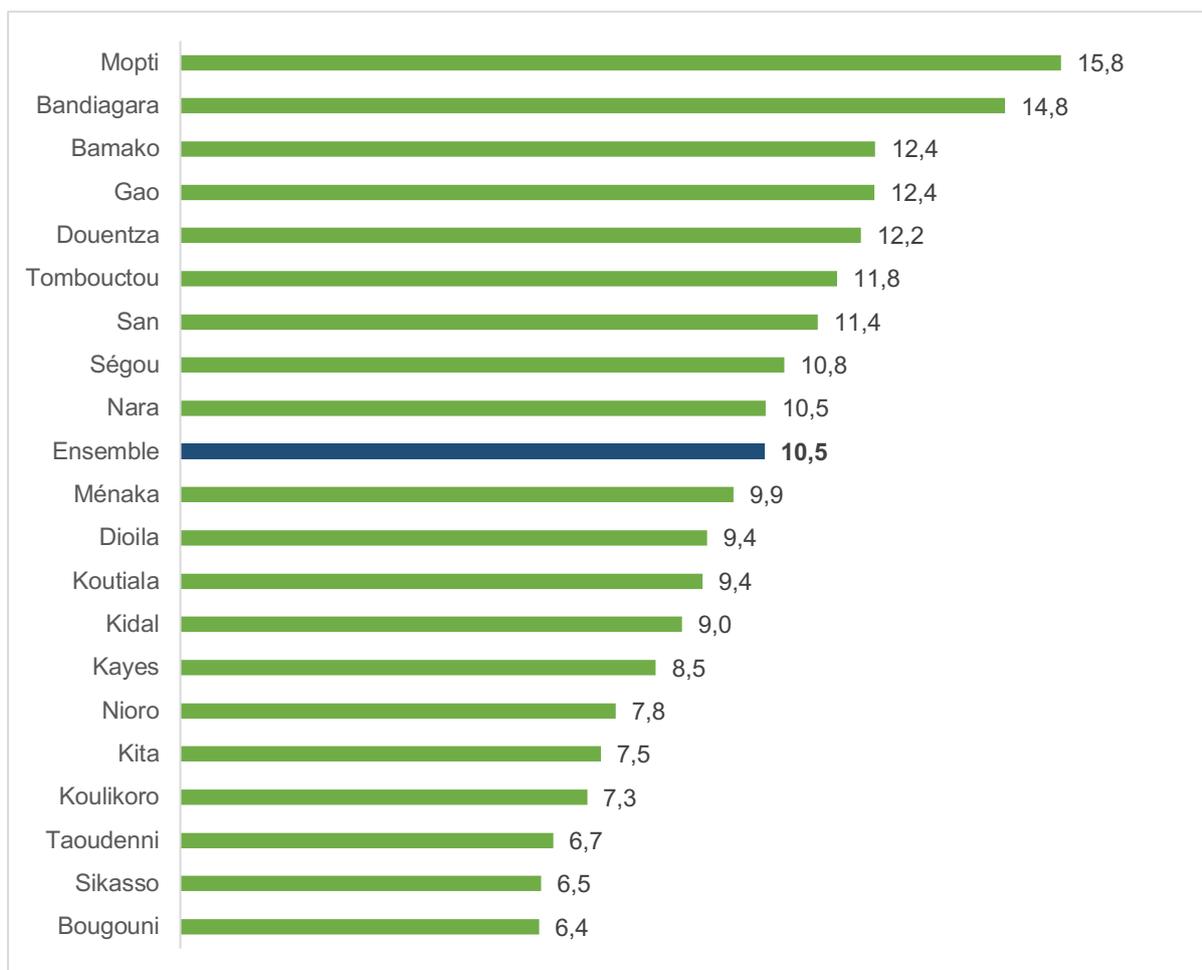
La répartition indique en outre que sur l'ensemble des ménages dirigés par les femmes, le district de Bamako accueille la plus grande proportion soit 27,9%. Viennent ensuite les régions de Ségou et Mopti, avec respectivement 10% et 7,7% de chef de ménage femmes. Cette répartition des ménages est en cohérence avec celle des effectifs de population dénombrés présentés dans le rapport « état et structure de la population ».

Tableau 2.2 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par région selon le sexe du chef de ménage

Région	Sexe du chef de ménage						% de ménages dirigés par une femme
	Masculin		Féminin		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Kayes	149 073	7,3	13 875	5,8	162 948	7,1	8,5
Koulikoro	184 583	9,0	14 502	6,0	199 085	8,7	7,3
Sikasso	126 556	6,2	8 737	3,6	135 293	5,9	6,5
Ségou	198 067	9,6	24 013	10,0	222 081	9,7	10,8
Mopti	99 113	4,8	18 555	7,7	117 668	5,1	15,8
Tombouctou	94 308	4,6	12 568	5,2	106 876	4,7	11,8
Gao	97 895	4,8	13 891	5,8	111 786	4,9	12,4
Kidal	12 705	0,6	1 254	0,5	13 959	0,6	9,0
Taoudenni	16 306	0,8	1 167	0,5	17 474	0,8	6,7
Ménaka	38 826	1,9	4 269	1,8	43 095	1,9	9,9
Nioro	45 506	2,2	3 847	1,6	49 353	2,2	7,8
Kita	47 397	2,3	3 859	1,6	51 256	2,2	7,5
Dioïla	64 326	3,1	6 702	2,8	71 028	3,1	9,4
Nara	21 377	1,0	2 504	1,0	23 882	1,0	10,5
Bougouni	124 108	6,0	8 519	3,6	132 627	5,8	6,4
Koutiala	94 389	4,6	9 736	4,1	104 125	4,5	9,4
San	84 363	4,1	10 873	4,5	95 236	4,2	11,4
Douentza	14 975	0,7	2 079	0,9	17 055	0,7	12,2
Bandiagara	70 652	3,4	12 245	5,1	82 897	3,6	14,8
Bamako	470 989	22,9	66 943	27,9	537 932	23,4	12,4
Ensemble	2 055 514	100	240 141	100	2 295 655	100,00	10,5

Dans l'ensemble du pays (graphique 2.1), 10,5% des ménages ordinaires sont dirigés par les femmes ; ce résultat montre que la société malienne demeure phallocratique en dépit de l'influence des valeurs de la modernité véhiculée par l'urbanisation, la scolarisation et les médias. La région de Mopti présente la proportion la plus élevée de femmes chefs de ménage avec 15,8 %, suivie de Bandiagara avec 14,8 %. À l'inverse, la région de Bougouni, située plus au sud, présente la plus faible proportion de femmes chefs de ménage, soit 6,4 %.

Graphique 2.1 : Proportion (%) des femmes chefs de ménage par région



2.1.3 Analyse par région selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 2.3, indique que les régions du pays dans leur ensemble accueillent plus de ménages ordinaires dans les zones rurales, soit 62,3% contre 37,7% de ménages dans les zones urbaines. En outre, la répartition par région révèle des valeurs extrêmes au niveau des régions de Dioïla, Taoudenni et Nara, qui par ailleurs ne présentent aucun pourcentage en urbain dans le découpage, conformément au découpage administratif officiel.

Par ailleurs, le statut particulier du District de Bamako en fait une localité entièrement urbaine, hébergeant 62,2% des ménages urbaines. Par contre, les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou affichent une plus grande proportion de ménages dans les deux milieux et suivent la tendance globale. Dans les deux régions de Koulikoro et Ségou par exemple, il y'a presque trois fois autant de ménages ruraux qu'urbains, soit respectivement 11,5% contre 4% et 12,7% contre 4,6%.

Tableau 2.3 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence

Région	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	28 565	3,3	134 383	9,4	162 948	7,1
Koulikoro	34 669	4,0	164 416	11,5	199 085	8,7
Sikasso	52 673	6,1	82 620	5,8	135 293	5,9
Ségou	39 799	4,6	182 281	12,7	222 081	9,7
Mopti	30 206	3,5	87 462	6,1	117 668	5,1
Tombouctou	23 798	2,8	83 078	5,8	106 876	4,7
Gao	21 351	2,5	90 435	6,3	111 786	4,9
Kidal	4 382	0,5	9 577	0,7	13 959	0,6
Taoudenni	0	0,0	17 474	1,2	17 474	0,8
Ménaka	7 776	0,9	35 319	2,5	43 095	1,9
Nioro	6 125	0,7	43 228	3,0	49 353	2,1
Kita	11 934	1,4	39 322	2,7	51 256	2,2
Dioïla	0	0,0	71 028	5,0	71 028	3,1
Nara	0	0,0	23 882	1,7	23 882	1,0
Bougouni	12 925	1,5	119 702	8,4	132 627	5,8
Koutiala	26 278	3,0	77 847	5,4	104 125	4,5
San	16 253	1,9	78 983	5,5	95 236	4,1
Douentza	5 381	0,6	11 674	0,8	17 055	0,7
Bandiagara	4 396	0,5	78 501	5,5	82 897	3,6
Bamako	537 932	62,2	0	0,0	537 932	23,4
Ensemble	864 444	100	1 431 211	100	2 295 655	100

2.1.4 Analyse par type de population

L'analyse du tableau 2.4 montre que le type de population sédentaire est globalement le plus prédominant, quel que soit le sexe du chef de ménage, avec 96,7% contre seulement 3,3% de nomades. Il est également à noter que la majorité des ménages nomades sont dirigés par des hommes, soit 3,4%, contre 2,5% pour les femmes. Ces dernières représentent une proportion légèrement plus élevée parmi les sédentaires (97,5%). Les données pourraient indiquer une plus grande stabilité au sein des communautés sédentaires, d'autant plus que le nomadisme est continuellement affecté par les grands changements climatiques et l'insécurité que connaît le pays depuis 2012.

Tableau 2.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de population selon le sexe du chef de ménage

Type de population	Sexe du chef de ménage					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sédentaire	198 6178	96,6	234 081	97,5	2 220 259	96,7
Nomade	69 336	3,4	6 060	2,5	75 395	3,3
Ensemble	2 055 514	100	240 141	100	2 295 655	100

2.2 Vue d'ensemble

Le Mali compte 2 295 655 ménages ordinaires, dénombrés lors du recensement de 2022. Ces ménages sont majoritairement situés en zones rurales, représentant 62,3 % du total contre 37,7% en milieu urbain. Selon la région, la concentration des ménages ordinaires est la plus élevée dans le district à Bamako qui abritent 23,4% des ménages ordinaires. En outre, les disparités par région révèlent que la proportion des ménages n'atteint pas 5% des ménages ordinaires dans 13 régions sur 20 et moins de 1,0% des ménages ordinaires se retrouvent dans les régions de Douentza, Taoudenni et Kidal. Les femmes dirigent 10,5 % des ménages ordinaires et ce pourcentage est le plus élevé dans les régions de Bandiagara et Mopti, soit respectivement 15,8% et 14,8%. Et enfin, un pourcentage faible de ménages ordinaires sont de type nomade, soit 3,3% contre 96,7% de ménages sédentaires.

CHAPITRE 3 : TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES

Les ménages ordinaires au Mali se caractérisent globalement par des tailles moyennes élevée en 2022, bien que des disparités existent fonction de certaines variables individuelles et contextuelles. Par exemple, plus d'un tiers des ménages ont une taille supérieure à 10 personnes et les ménages de moins de 5 personnes constituent plus de 30% des ménages. L'objectif de ce chapitre est d'examiner dans un premier temps la variation de la taille moyenne de façon plus détaillée et ensuite d'étudier brièvement la répartition des ménages selon les tailles de 1 à 25. Les principales variables utilisées sont le milieu de résidence et les caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et économiques du chef de ménage.

3.1 Variation de la taille moyenne des ménages ordinaires selon les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Cette section analyse la variation de la taille moyenne des ménages ordinaires, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par ménage, en fonction des caractéristiques sociodémographiques, culturelles et socioéconomiques des chefs de ménage. L'analyse de la taille moyenne des ménages pourrait aider à comprendre l'impact que les dynamiques traditionnelles, culturelles, socioéconomiques et éducationnelles peuvent avoir sur les ménages. C'est donc un indicateur essentiel utilisé dans la programmation administrative et économique de la population.

3.1.1 Variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 3.1 montre que dans l'ensemble du pays, la taille moyenne des ménages ordinaires est de 9,3. Selon le milieu de résidence, les données révèlent que la taille moyenne est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit 10,2 contre 7,8. Les données révèlent en outre que la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus significative avec 10,7 dans le milieu rural et 8,0 dans le milieu urbain pour une moyenne totale de 9,7 contre respectivement 5,6 et 6,4 pour les ménages dirigés par les femmes, pour une moyenne totale de 6.

Tableau 3.1 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	8,0	10,7	9,7
Féminin	6,4	5,6	6,0
Ensemble	7,8	10,2	9,3

3.1.2 Variation selon la région

Au niveau national, la taille moyenne des ménages s'établit à 9,3, avec 9,7 pour les hommes et 6,0 pour les femmes (tableau 3.2). Par région, l'analyse de la taille moyenne révèle des variations importantes. Par exemple, Niéro affiche la taille moyenne la plus élevée avec 14,1 pour les ménages dirigés par les hommes et 7,1 pour ceux dirigés par les femmes, portant la taille moyenne globale à 13,6. De même, Kita suit de près avec une taille moyenne de 13,8 pour les hommes et 6,9 pour les femmes, ce qui donne une moyenne générale de 13,3. En revanche, les régions comme Kidal et Ménaka présentent des tailles moyennes nettement plus faibles. Kidal a une taille moyenne de 5,8 pour les hommes et 4,7 pour les femmes, soit une moyenne globale de 5,7. Ménaka affiche des chiffres similaires avec 5,3 pour les

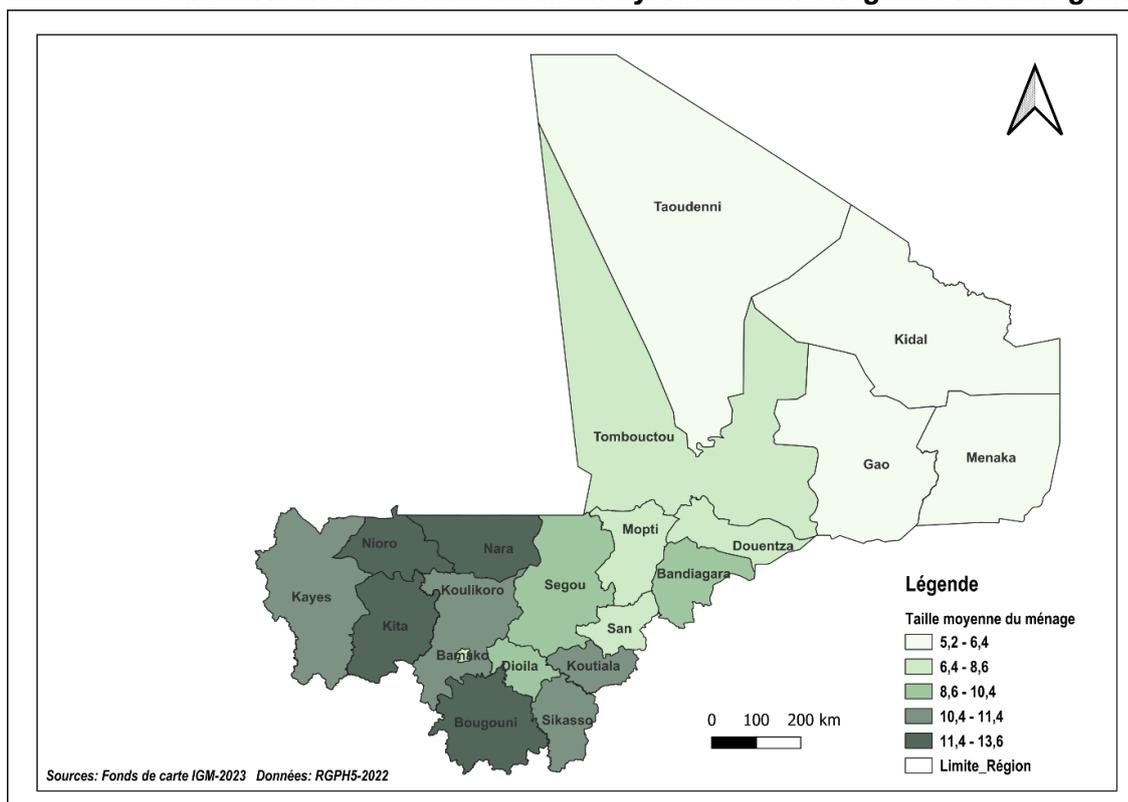
hommes et 4,6 pour les femmes, soit une moyenne de 5,2. Ces chiffres indiquent non seulement des différences régionales, mais soulignent également l'importance des rôles du genre dans la composition des ménages. D'autres régions comme Nara (moyenne de 11,7), Bougouni (moyenne de 11,8), et Dioïla (moyenne de 9,5) montrent également des tailles de ménages supérieures à la moyenne nationale, ce qui pourrait être indicatif de structures familiales plus traditionnelles et d'une forte cohésion communautaire. En revanche, Bamako, avec une taille moyenne de 7,8, est en dessous de la moyenne nationale, mais en cohérence avec la moyenne urbaine.

Tableau 3.2 : Taille moyenne des ménages ordinaires par région et sexe du chef de ménage.

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	11,6	7,2	11,2
Koulikoro	11,7	6,5	11,3
Sikasso	11,7	6,0	11,3
Ségou	10,5	5,8	9,9
Mopti	7,5	5,3	7,2
Tombouctou	6,7	5,2	6,5
Gao	6,2	5,1	6,1
Kidal	5,8	4,7	5,7
Taoudenni	5,7	5,1	5,7
Ménaka	5,3	4,6	5,2
Nioro	14,1	7,1	13,6
Kita	13,8	6,9	13,3
Dioïla	10,0	5,1	9,5
Nara	12,3	6,7	11,7
Bougouni	12,2	6,2	11,8
Koutiala	11,6	6,2	11,1
San	9,0	4,8	8,6
Douentza	9,1	5,4	8,6
Bandiagara	9,3	5,1	8,7
Bamako	8,0	6,5	7,8
Ensemble	9,7	6,0	9,3

L'analyse de la carte 3.1, confirme la répartition géographique des ménages selon la taille. On peut discerner trois principales zones ; les régions du sud-ouest du pays avec des tailles moyennes élevées (entre 10,4 et 11,4) suggérant beaucoup de regroupement de personnes sous l'autorité d'une seule personne mais également la culture très présente du vivre ensemble ; les régions du centre avec des tailles moyennes entre 6,4 et 10,4 et les zones du nord est avec des ménages de taille largement inférieure à la moyenne, entre 5,2 et 6,4. Ce résultat est plus ou moins attendu vu la présence de ménages nomades plus présentes dans cette partie du pays.

Carte 3.1 : Variation de la taille moyenne des ménages selon la région



3.1.3 Variation selon le type de population du ménage

L'analyse des données du tableau 3.3, montre que dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages sédentaires est plus élevée que celle des ménages nomades, soit 9,4 contre 5,7. En outre, parmi les régions abritant des populations nomades, Koutiala présente la taille moyenne de ménage la plus élevée, avec 12 personnes, suivie de Douentza.

Tableau 3.3 : Taille moyenne des ménages ordinaires par région, type de population et sexe du chef de ménage

Région	Type de Population			Ensemble
	Sédentaire	Nomade		
Kayes	11,2	8,1		11,2
Koulikoro	11,3	2,8		11,3
Sikasso	11,3	3,5		11,3
Ségou	9,9	8,2		9,9
Mopti	7,2	7,3		7,2
Tombouctou	6,5	6		6,5
Gao	6,1	5,9		6,1
Kidal	5,6	5,8		5,7
Taoudenni	5,5	5,9		5,7
Ménaka	5,3	5,1		5,2
Nioro	13,6	9,7		13,6
Kita	13,3	10,9		13,3
Dioïla	9,5	4,5		9,5
Nara	11,7	9,4		11,7
Bougouni	11,8	4,8		11,8
Koutiala	11,1	12		11,1

Région	Type de Population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
San	8,6	4,7	8,6
Douentza	8,6	11,2	8,6
Bandiagara	8,7	7,4	8,7
Bamako	7,8	-	7,8
Ensemble	9,4	5,7	9,3

3.1.4 Taille moyenne et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Cette sous-section analyse les variations de la taille moyenne des ménages ordinaires au Mali, en fonction notamment de l'âge du chef de ménage, l'état matrimonial, le statut par rapport au handicap et le type de handicap majeur et enfin, la variation de la taille moyenne par rapport à certaines caractéristiques physiques du chef de ménage.

3.1.4.1 Groupe d'âge

L'analyse de la taille moyenne des ménages ordinaires suivant le groupe d'âges du chef de ménage (tableau 3.4) révèle que la taille augmente avec l'âge du chef de ménage allant de 4,8 personnes pour les ménages dirigés par les chefs âgés entre 15 et 34 ans pour atteindre 14,8 personnes pour les ménages dirigés par les chefs âgés de 65 ans et plus. La variation selon le sexe du chef de ménage indique que la taille moyenne est plus importante chez les hommes dans tous les groupes d'âge. Cependant chez les plus jeunes (entre 15 et 34 ans), la taille moyenne chez les hommes, qui est de 4,8, est proche de celle des ménages dirigés par les femmes de ce groupe d'âge, soit contre 4,1.

Tableau 3.4 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et groupe d'âge du chef de ménage

Age du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-34	4,8	4,1	4,8
35-64	10	6,2	9,6
65 ans ou plus	15,8	7,6	14,8
Ensemble	9,7	6	9,3

3.1.4.2 Etat matrimonial

L'examen des tailles moyennes des ménages ordinaires en fonction de l'état matrimonial du chef de ménage, dans le tableau 3.5, montre que globalement la taille du ménage augmente lorsqu'on passe de célibataire à polygamie 4, de 3,4 à 21,3. A partir des polygames 5 et plus, les tailles diminuent progressivement jusqu'à 4,9 pour les personnes en union libres. Ces données traduisent ainsi une dynamique d'accueil où les ménages dont le chef est marié s'élargissent beaucoup plus. En outre, les ménages des personnes en polygamie avec 4 épouses ont une taille moyenne de 25,4 en milieu rural, contre 16,5 en milieu urbain. En comparaison, les célibataires ont des ménages plus petits, avec une taille moyenne de 3,0 en milieu urbain et 3,5 en milieu rural. Les personnes en union libre ont une taille moyenne de 5,0, avec des valeurs plus élevées en milieu rural (5,8) par rapport à l'urbain (3,5).

Tableau 3.5 : Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et état matrimonial du chef de ménage

Etat matrimoniale du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	3,0	4,6	3,4
Monogame	7,9	5,7	7,7
Polygame 2	14,6	6,8	13,9
Polygame 3	21,3	7,9	20,1
Polygame 4	22,9	8,0	21,3
Polygame 5 et plus	15,4	7,0	14,1
Divorcé (e)	5,2	4,1	4,5
Séparé (e)	6,3	5,3	5,7
Veuf (ve)	9,2	6,5	6,9
Union Libre/Concubinage	5,0	4,9	4,9
Ensemble	7,4	6,0	9,3

3.1.4.3 Statut de handicap

L'analyse des données du tableau 3.6 montre que globalement la taille moyenne des ménages dirigés par les chefs de ménage avec handicap est de 12,7 contre 9,2 chez les chefs de ménages sans handicap. Les ménages dirigés par des personnes handicapées ont une taille moyenne de 13,6 pour ceux dirigés par des hommes contre 6,2 pour les femmes. En comparaison, les ménages dirigés par des personnes sans handicap ont une taille moyenne de 9,6 chez les hommes et 5,9 pour les femmes, avec une moyenne globale de 9,2. Ainsi, contre toute attente, il apparaît globalement que les ménages dirigés des personnes handicapées sont en moyenne plus grands que ceux dirigés par les personnes non handicapées. Ces résultats pourraient suggérer des dynamiques où le chef de ménages vivant avec un handicap nécessite un soutien accru, qui peut être physique ou financier, conduisant ainsi à l'élargissement du ménage.

Tableau 3.6 : Taille moyenne des ménages par sexe et statut de handicap du chef de ménage

Statut de handicap	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Avec handicap	13,6	6,2	12,7
Sans handicap	9,6	5,9	9,2
Ensemble	9,7	6,0	9,3

3.1.4.4 Type de handicap majeur

L'analyse des données du tableau 3.7 met en évidence des disparités significatives dans la taille moyenne des ménages en fonction du sexe du chef de ménage et du type de handicap. Pour les ménages dont le chef est atteint d'une déficience visuelle ou auditive majeure (comme l'aveuglement ou la surdité), la taille moyenne peut atteindre des valeurs supérieures à 14, ce qui reflète une tendance à vivre dans des unités familiales plus larges. En outre, les handicaps spécifiques présentent des variations notables dans la taille des ménages. Les chefs de ménage souffrant de handicaps physiques graves, tels que l'infirmité des membres inférieurs ou supérieurs, montrent une taille de ménage plus petite, avec des valeurs avoisinant les 10 membres en moyenne, que ce soit pour les hommes ou les femmes.

Tableau 3.7: Taille moyenne des ménages ordinaires par sexe et le type de handicap majeur du chef de ménage

Type de handicap majeur	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	9,6	5,9	9,2
Infirmes de membre inférieur	11,0	5,9	10,4
Infirmes de membre supérieur	11,9	6,0	11,2
Aveugle	16,2	6,0	15,3
Borgne	13,3	5,7	12,5
Malvoyant	15,9	6,4	14,7
Muet	11,8	5,7	11,3
Sourd	15,4	5,4	14,0
Sourd muet	11,2	5,5	10,8
Malentendant	14,0	5,3	12,9
Déficient Intellectuel	11,1	4,0	10,1
Déficient Mental/Psychique	11,4	5,6	10,6
Polyhandicap Majeur	12,8	7,3	12,0
Autre Handicap Physique Majeur	12,8	6,8	12,0
Autre Handicap Majeur	12,6	6,9	11,9
Ensemble	9,7	6,0	9,3

3.1.4.5 Chef de ménage présentant certaines caractéristiques physiques

L'analyse des données résumées dans le tableau 3.8 montre que d'une manière générale, les ménages dirigés par des personnes présentant les caractéristiques physiques de « Bossu » et de « Albinos et Nain » ont la taille moyenne la plus élevée, soit 11,6 suivis par ceux dirigés par des personnes présentant la caractéristique « nain », soit 11,0. Par contre, la taille moyenne des ménages dirigés par des chefs ne présentant aucune caractéristique physique reste cohérentes à la moyenne nationale de 9,3. Selon le sexe du chef de ménage, les données révèlent que les ménages dirigés par les hommes ont des tailles moyennes plus élevées que les ménages dirigés par les femmes et cette tendance est inchangée quelle que soit la caractéristique physique présente chez le chef de ménage.

Tableau 3.8 : Variation de la taille moyenne par milieu de résidence, sexe du chef de ménage selon la présence de certaines caractéristiques physiques.

Caractéristiques physiques du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	9,7	6,0	9,3
Albinos	9,9	6,1	9,4
Bossu	12,4	6,3	11,6
Nain	11,6	6,7	11,0
Albinos et Bossu	11,5	5,5	10,6
Albinos et Nain	12,3	4,8	11,6
Bossu et Nain	10,2	7,1	9,8
Albinos, Bossu et Nain	10,7	5,4	9,9
Ensemble	6,9	5,1	6,7

3.1.5 Taille moyenne et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

L'analyse de la taille moyenne des ménages en fonction des caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage permet de mieux comprendre comment des facteurs tels que le niveau d'instruction, et le statut par rapport à l'activité influencent la composition familiale.

3.1.5.1 Niveau d'instruction

La lecture du tableau 3.9 montre que d'une manière générale, la taille moyenne des ménages diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente, décroissant de 9,9 pour les ménages dirigés par des chefs sans niveau d'instruction à 6,9 personnes pour les ménages dirigés par un chef ayant le niveau supérieur. Il existerait donc une corrélation négative entre la taille du ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage.

En outre, cette variation présente évidemment des disparités plus ou moins marquées entre les deux milieux de résidence. Les ménages dirigés par des personnes sans niveau d'instruction ont la taille moyenne la plus élevée avec 10,5 en milieu rural et 8,1 en milieu urbain, pour une moyenne globale de 9,2. Les ménages dirigés par des personnes ayant un niveau de fondamental 1 (primaire) affichent une taille moyenne de 10,3 en milieu rural et 8,4 en milieu urbain, avec une moyenne globale de 9,2. En revanche, les ménages dirigés par des personnes ayant un niveau d'instruction supérieur ont la taille moyenne la plus basse, avec 6,6 en milieu rural et 7,0 en milieu urbain, pour une moyenne globale de 6,9.

Tableau 3.9 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Milieu de Résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sans niveau	8,4	6,9	8,2	11,0	5,7	10,5	10,4	6,1	9,9
Fondamental 1	8,4	6,2	8,1	10,6	5,8	10,3	9,6	6,1	9,2
Fondamental 2	8,0	5,8	7,7	9,0	5,1	8,7	8,4	5,6	8,1
Secondaire	7,3	5,2	7,1	7,4	4,0	7,1	7,4	4,9	7,1
Post-secondaire non supérieur	7,0	5,3	6,9	6,6	4,2	6,5	6,8	4,9	6,7
Supérieur	7,1	5,0	7,0	6,8	3,8	6,6	7,1	4,8	6,9
Ensemble	8,0	6,3	7,8	10,6	5,6	10,2	9,7	5,9	9,3

3.1.5.2 Statut par rapport à l'activité

La lecture du tableau 3.10 révèle que les ménages dirigés par des chefs hors de la main d'œuvre ont la taille moyenne la plus élevée, atteignant 14,6 contre 10,6 pour les ménages dont le chef est au chômage et 8,6 pour les ménages dont le chef est en emploi. Ce résultat est surprenant dans la mesure où le chef de ménage sans emploi n'a pas la capacité financière de prendre en charge les besoins essentiels des membres du ménage de grande taille.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage renseigne davantage sur les disparités. Ainsi, les tailles des ménages dirigés par les hommes sont plus élevées quelle que soit la catégorie du statut par rapport à l'activité du chef de ménage. Le plus grand écart se situe au niveau de la catégorie hors main d'œuvre où la taille moyenne de ménage chez les hommes est supérieure au double de la taille moyenne de ménage chez les femmes soit 16,0 contre 7,4. Ces résultats, soulèvent des réserves en raison de facteurs contextuels qui pourraient affecter l'interprétation des données.

Tableau 3.10 : Taille moyenne des ménages par sexe et statut par rapport à l'activité du chef ménage

Statut par rapport à l'activité du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
En emploi	8,9	5,6	8,6
Au chômage	11,0	7,0	10,6
Hors de la main d'œuvre	16,0	7,4	14,6
Ensemble	9,7	6,0	9,3

3.1.5.3 Niveau de vie du ménage

L'analyse des données du tableau 3.11 suggère dans l'ensemble que la taille moyenne des ménages augmente dans un premier temps lorsque le niveau de vie du ménage passe de très pauvre (8,8) à pauvre et moyen (10,2 et 10,4) avant de décroître à nouveau à mesure que le niveau de vie du ménage augmente ; passant en dessous de la taille moyenne globale pour les ménages très riches, soit 8,1. La taille moyenne des ménages qui sont riches, n'est que très légèrement située en dessous de la taille moyenne globale, soit 9 contre 9,3. Ici également, ces résultats paraissent surprenant et soulèvent des réserves en raison de facteurs contextuels qui pourraient affecter l'interprétation des données. En effet on s'attend logiquement que les ménages très pauvres ou moyens aient une taille inférieure à celle des ménages riches ou très riches.

Tableau 3.11 : Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage et niveau de vie du ménage

Niveau de vie du ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Très riche	8,3	6,4	8,1
Très pauvre	9,2	5,5	8,8
Riche	9,3	6,2	9
Pauvre	10,7	5,6	10,2
Moyen	10,9	5,9	10,4
Ensemble	9,7	6	9,3

3.2 Répartition des ménages ordinaires selon la taille de 1 à 25

Ce sous chapitre s'intéresse à la répartition des ménages ordinaires selon les tailles de ménage de 1 à 25. En effet, les enquêtes préliminaires pilotes ont montré que dans certaines localités, des ménages de tailles très larges sont observés. Ceci nécessite une attention particulière, surtout dans certains milieux urbains où la politique de l'habitat de l'état est focalisée sur des logements sociaux peu coûteux et pas très vastes.

3.2.1 Variation selon le milieu de résidence

L'analyse des ménages ordinaires à travers les tailles de 1 à 25 (tableau 3.12), révèle des proportions importantes de ménages de grande taille. En effet, les variations commencent à partir des ménages constitués d'une seule personne, s'élevant à 4,5% des ménages, aux ménages constitués de 25 personnes ou plus (5,6%). Cependant, les ménages de 5 personnes sont proportionnellement les plus nombreux (10,0%), suivis par les ménages de 6 personnes et de 4 personnes qui représentent

respectivement 9,6% et 9,5% de l'ensemble. Les ménages les moins représentés sont ceux dont la taille est comprise entre 18 et 24 personnes ; aucun n'atteignant 1,0%.

Selon le milieu de résidence, ce sont toujours les ménages de 5 personnes qui sont proportionnellement les plus nombreux, soit 11,4% dans le milieu urbain contre 9,2% dans le milieu rural. En outre, les ménages de 25 personnes et plus se retrouvent plus fréquemment dans le milieu rural, soit 7,2% contre 5,6% en milieu urbain.

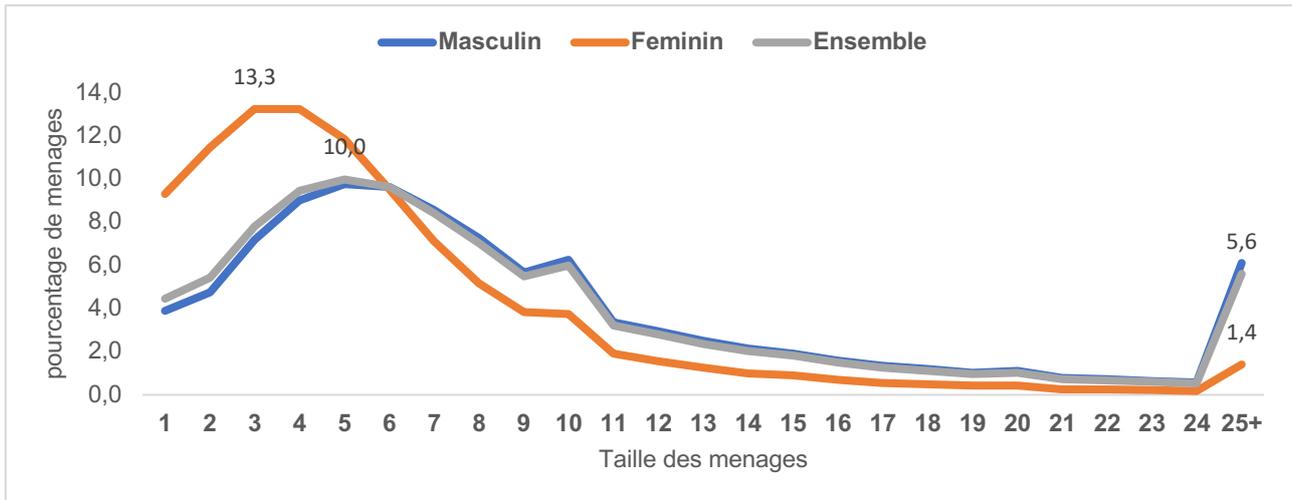
Tableau 3.12 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille selon le milieu de résidence

Taille de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
1	5,9	3,6	4,5
2	5,8	5,2	5,5
3	8,9	7,1	7,8
4	11,0	8,6	9,5
5	11,4	9,2	10,0
6	10,7	9,0	9,6
7	8,9	8,1	8,4
8	7,1	7,0	7,0
9	5,3	5,6	5,5
10	4,9	6,7	6,0
11	3,0	3,3	3,2
12	2,5	3,0	2,8
13	2,0	2,6	2,4
14	1,7	2,2	2,0
15	1,5	2,0	1,8
16	1,2	1,7	1,5
17	1,0	1,4	1,3
18	0,9	1,3	1,1
19	0,7	1,1	1,0
20	0,7	1,2	1,0
21	0,5	0,8	0,7
22	0,5	0,8	0,7
23	0,4	0,7	0,6
24	0,4	0,6	0,5
25+	3,1	7,2	5,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655

3.2.2 Variation selon le sexe du chef de ménage

L'analyse du graphique 3.2 montre que les ménages dirigés par des femmes se concentrent davantage sur les petites tailles, avec une prédominance des ménages de trois personnes, soit 13,3% contre 7,8% chez les hommes. En revanche, les hommes semblent avoir une répartition plus équilibrée entre les différentes tailles de ménage, ce qui pourrait refléter une stabilité familiale plus grande ou des structures familiales comprenant plus de membres. Ainsi, à mesure que les tailles augmentent, la tendance est renversée et les ménages dirigés par les hommes sont plus nombreux. Ce constat soulève des questions intéressantes sur les dynamiques familiales et les rôles traditionnels associés au genre dans la gestion des foyers.

Graphique 3.1 : Répartition(en%) des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage selon la taille



3.2.3 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 3.13, montre que s'il est vrai qu'au niveau national, les ménages de 5 personnes affichent la proportion la plus élevée (près de 10%), selon la région des disparités significatives apparaissent. Par exemple, les ménages de taille petite (1 personne et 2 personnes) semblent être concentrés dans des régions comme Bamako et Ménaka, où les pourcentages respectifs sont de 6,30% et 13,09% pour les ménages d'une et deux personnes. En revanche, les régions comme Taoudenni affiche une proportion très faible de ménages de petite taille (0,79% pour les ménages d'une personne).

Les tailles de 25 personnes et plus sont plus représentées dans des régions comme Nioro et Kita, soit respectivement 13,35% et 12,24% où la structure familiale tend ainsi à favoriser des regroupements plus importants. Cela pourrait indiquer une dynamique démographique où les familles préfèrent cohabiter et soutenir des réseaux d'entraide. D'autre part, les ménages de taille 25 personnes et plus sont presque inexistantes dans les régions de Ménaka, Taoudenni, Kidal et aussi Tombouctou. Cela pourrait suggérer que les grandes familles sont en déclin dans certaines parties du pays, possiblement en raison de l'urbanisation croissante, les conflits et de l'évolution des normes sociales.

Tableau 3.13 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille selon la région

Taille	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Taoudenni	Ménaka	Nioro	Kita	Dioïla	Nara	Bougouni	Koutiala	San	Douentza	Bandiagara	Bamako	Ensemble
1	5,64	5,25	4,69	3,83	3,9	1,66	1,23	1,97	0,79	1,19	3,59	3,08	5,65	1,69	4,45	3,93	4,26	2,28	3,53	6,30	4,45
2	4,34	4,12	3,94	4,35	7,05	6,60	9,65	8,77	7,98	13,09	3,68	2,74	5,86	2,99	3,76	3,73	5,40	5,9	6,00	6,02	5,45
3	6,31	6,42	6,36	6,58	9,60	9,70	11,43	10,8	9,42	13,46	4,86	4,39	7,89	4,86	5,94	5,43	7,08	8,74	8,54	9,21	7,82
4	7,61	7,65	7,91	8,17	11,27	12,75	13,37	14,58	13,96	16,39	5,94	5,72	8,22	6,97	7,14	6,90	8,46	9,86	9,29	11,12	9,46
5	8,06	8,47	8,71	9,26	11,38	12,91	13,27	15,0	15,08	14,55	6,42	7,05	8,63	8,28	7,88	7,92	9,98	10,18	9,46	11,40	9,99
6	8,01	8,31	8,54	9,32	10,73	11,99	12,11	13,16	13,98	12,71	7,20	7,56	8,70	8,73	7,78	8,31	10,32	9,36	9,48	10,56	9,64
7	7,33	7,55	7,56	8,56	8,76	9,97	9,94	10,26	12,66	9,31	7,01	7,34	7,92	8,61	7,31	7,85	9,74	8,34	8,45	8,73	8,42
8	6,43	6,50	6,42	7,28	7,52	8,44	7,89	6,73	9,71	7,04	6,34	6,48	6,59	7,56	6,38	7,10	8,38	7,25	7,31	6,87	7,04
9	5,27	5,21	5,32	5,99	5,52	6,12	5,78	5,01	5,51	4,17	5,47	5,49	5,48	6,15	5,55	6,05	6,47	5,32	5,93	5,05	5,49
10	4,84	4,93	4,76	6,42	9,62	12,47	8,73	12,56	10,24	5,76	4,95	5,09	5,12	8,96	4,89	5,28	5,30	11,43	8,05	4,15	5,99
11	3,89	3,77	3,88	3,67	1,83	1,28	1,41	0,34	0,32	0,74	4,06	4,34	4,01	2,89	4,22	4,50	3,87	1,84	2,88	3,07	3,21
12	3,31	3,26	3,48	3,25	1,84	1,26	1,25	0,24	0,15	0,6	3,77	4,07	3,38	3,21	3,64	3,89	3,29	2,5	3,03	2,47	2,80
13	2,99	2,85	2,91	2,87	1,51	0,98	0,98	0,21	0,08	0,34	3,32	3,57	2,79	2,74	3,14	3,31	2,58	1,97	2,58	1,99	2,37
14	2,62	2,47	2,51	2,42	1,38	0,74	0,67	0,12	0,02	0,25	2,96	3,18	2,39	2,54	2,81	2,93	2,17	1,83	2,22	1,63	2,02
15	2,28	2,22	2,28	2,12	1,51	0,72	0,56	0,11	0,05	0,16	2,72	2,79	2,09	2,27	2,44	2,68	1,87	1,98	1,89	1,47	1,81
16	1,97	1,92	1,92	1,78	0,94	0,48	0,40	0,07	0,02	0,07	2,33	2,39	1,63	2,06	2,06	2,18	1,48	1,32	1,51	1,21	1,49
17	1,72	1,70	1,63	1,51	0,82	0,36	0,29	0,02	0,01	0,04	2,07	2,16	1,47	1,58	1,79	1,87	1,22	1,20	1,25	1,02	1,27
18	1,54	1,50	1,48	1,27	0,70	0,33	0,25	0,02	0,00	0,04	1,83	1,97	1,27	1,61	1,61	1,61	1,01	0,91	1,05	0,89	1,11
19	1,28	1,29	1,34	1,13	0,52	0,21	0,18	0,01	0,00	0,02	1,70	1,81	1,10	1,51	1,44	1,45	0,84	0,78	0,80	0,77	0,96
20	1,37	1,38	1,27	1,24	1,12	0,43	0,23	0,02	0,00	0,06	1,56	1,59	1,05	2,23	1,32	1,37	0,83	1,74	1,17	0,75	1,03
21	1,14	1,05	1,08	0,81	0,22	0,08	0,06	0,00	0,00	0,00	1,38	1,42	0,89	0,89	1,20	1,11	0,61	0,31	0,47	0,59	0,73
22	1,01	1,01	0,96	0,74	0,25	0,07	0,06	0,00	0,00	0,00	1,30	1,23	0,80	0,86	1,08	0,98	0,58	0,33	0,49	0,52	0,67
23	0,90	0,87	0,83	0,68	0,23	0,06	0,05	0,00	0,00	0,00	1,18	1,20	0,71	0,76	0,97	0,91	0,5	0,33	0,44	0,46	0,60
24	0,79	0,84	0,80	0,60	0,19	0,06	0,04	0,00	0,00	0,00	1,02	1,10	0,55	0,79	0,86	0,78	0,41	0,32	0,35	0,39	0,53
25+	9,34	9,45	9,43	6,15	1,61	0,34	0,19	0,00	0,01	0,00	13,35	12,24	5,80	9,26	10,34	7,96	3,34	4,00	3,8	3,36	5,63
Ens	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Eff.	162 948	199 085	135 293	222 081	117 668	106 876	111 786	13 959	17 474	43 095	49 353	51 256	71 028	23 882	132 627	104 125	95 236	17 055	82 897	537 932	2 295 655

3.2.4 Variation selon le type de population

Les données du tableau 3.14 montre que quel que soit le type de population du ménage, le pourcentage de ménages diminue à mesure que la taille augmente. Les ménages de 5 personnes ont la plus grande proportion parmi les ménages sédentaires, soit 9,86 %, tandis que chez les nomades, ce sont les ménages de taille 4 qui sont les plus nombreux, avec 14,95 % des ménages nomades. En outre, les données indiquent une quasi absence de ménages de très grande taille (supérieur à 10) chez les nomades (aucune proportion de ménage de taille entre 11 et 25 et plus n'atteint les 1%).

Tableau 3.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par taille de 1 à 25 selon le type de population

Taille du ménage	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
1	4,56	1,38	4,45
2	5,28	10,50	5,45
3	7,68	11,75	7,82
4	9,27	14,95	9,46
5	9,86	13,85	9,99
6	9,55	12,36	9,64
7	8,38	9,81	8,42
8	7,02	7,73	7,04
9	5,51	4,94	5,49
10	5,85	10,14	5,99
11	3,30	0,69	3,21
12	2,88	0,50	2,80
13	2,43	0,38	2,37
14	2,08	0,26	2,02
15	1,87	0,20	1,81
16	1,53	0,12	1,49
17	1,31	0,08	1,27
18	1,15	0,08	1,11
19	0,99	0,06	0,96
20	1,06	0,09	1,03
21	0,76	0,02	0,73
22	0,69	0,01	0,67
23	0,62	0,02	0,60
24	0,55	0,01	0,53
25+	5,82	0,07	5,63
Ensemble	100	100	100
Effectif	2 220 259	75 395	2 295 655

3.2.5 Variation selon l'âge du chef de ménage

L'analyse des données du tableau 3.15 résumant la répartition des ménages par taille de ménage de 1 à 25 selon l'âge du chef de ménage, indique que dans l'ensemble la proportion de ménage augmente progressivement de la taille 1 à 5, pour toutes les tranches d'âge, par la suite, la proportion des ménages diminue globalement jusqu'à la taille 24 pour toutes les tranches d'âge. De façon plus spécifique, les données montrent que chez les plus jeunes chefs de ménage, entre 15 et 34 ans, ce sont surtout les ménages de petites tailles avec 17,7% des ménages qui sont constitués de 3 personnes et 16,8% de 4 personnes. Par contre, les ménages dirigés par les adultes de 35 à 64 ans, sont proportionnellement plus

fréquents dans les tailles de 5 à 7, et valent entre 10,0% et 10,8%. Et enfin, les dirigés par les personnes de 65 ans et plus, sont plus fréquents dans les tailles de 25 personnes et plus, soit 16,3% des ménages

Tableau 3.15 : Répartition (effectif et %) des ménages par taille de 1 à 25 selon l'âge du chef de ménage

Taille du ménage	Age du chef de ménage			
	15-34	35-64	65 ans ou plus	Ensemble
1	10,8	2,7	2,7	4,5
2	13,4	3,1	4,0	5,5
3	17,7	5,2	4,6	7,8
4	16,8	7,9	5,4	9,5
5	12,6	10,0	5,8	10,0
6	8,4	10,8	6,1	9,6
7	5,5	10,0	5,9	8,4
8	3,6	8,5	5,7	7,0
9	2,5	6,6	5,1	5,5
10	2,5	7,1	6,4	6,0
11	1,3	3,8	3,6	3,2
12	1,0	3,3	3,4	2,8
13	0,8	2,7	3,1	2,4
14	0,6	2,3	3,0	2,0
15	0,5	2,1	2,8	1,8
16	0,4	1,7	2,4	1,5
17	0,3	1,4	2,2	1,3
18	0,2	1,2	2,0	1,1
19	0,2	1,0	1,9	1,0
20	0,2	1,1	2,1	1,0
21	0,1	0,8	1,5	0,7
22	0,1	0,7	1,4	0,7
23	0,1	0,6	1,3	0,6
24	0,1	0,5	1,2	0,5
25+	0,4	5,0	16,3	5,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	495 004	1 473 520	326 344	2 295 655

3.3 Vue d'ensemble

La taille moyenne des ménages au Mali est de 9,3, soit 10,2 en milieu rural contre 7,8 en milieu urbain. Par région, la taille moyenne est la plus importante à Nioro et Kita, soit respectivement 13,6% et 13,3%. L'analyse de la taille moyenne selon des caractéristiques du chef de ménage, montre que suivant le sexe du chef de ménage, elle est de 9,0 chez les hommes contre 6,0 chez les femmes. En outre, l'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage, montre la taille moyenne décroît à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Les analyses montrent que la taille des ménages qui ont un niveau de vie riche ou pauvre est globalement proche de la moyenne nationale, alors que les ménages les plus pauvres et les plus riches affichent des tailles moyennes en dessous de la moyenne nationale. Les ménages de grandes tailles sont très fréquents au Mali. La répartition par taille de ménage allant jusqu'à 25 membres, montre que les ménages de taille 5 sont les plus fréquents, constituant près de 10% de l'ensemble des ménages. En outre la taille des ménages varie en fonction de la situation géographique du ménage. Les ménages de plus grande taille se retrouvent au sud-ouest du pays autour des régions de Nioro et Kita, tandis que les ménages avec les plus petites tailles se retrouvent au nord-est du pays autour de régions de Kidal, Taoudenni et Gao.

CHAPITRE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE

Ce chapitre analyse les caractéristiques des chefs de ménage à travers des variables sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques. Il débute par une exploration des taux globaux et spécifiques de chefs de ménage. L'objectif principal est ainsi de mesurer dans un premier temps la fréquence d'accès au statut de chef de ménage dans la population, et dans un second temps de dresser un profil des chefs de ménage dans leur milieu de résidence (urbain ou rural) et leur région. Cette analyse vise à fournir des informations essentielles pour aider les acteurs du développement à concevoir des programmes adaptés aux besoins des ménages, tout en facilitant la compréhension des dynamiques familiales et des enjeux liés à la gestion des ménages.

4.1 Taux global de chefs de ménage

Le taux global de chef de ménage est l'indicateur permettant de mesurer la proportion de chefs de ménage dans la population susceptible d'accéder au statut de chef de ménage, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus (c'est le rapport entre le nombre de chefs de ménage et l'effectif de la population de 15 ans et plus). Le taux global offre une vue d'ensemble du statut de chef de ménage dans la population totale. Il permet de mettre en évidence certaines disparités notamment l'accès au statut de chef de ménage entre les deux sexes, et de donner dans certains cas, une indication sur la structure familiale des ménages ordinaires. Le taux global est analysé à travers les variables : le milieu de résidence ; le type de population ; les variables sociodémographiques et socioéconomiques.

4.1.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 4.1 indique que dans l'ensemble du pays, le taux global de chefs de ménage est de 20,4%, avec un écart important entre le milieu urbain (22,5%) et le milieu rural (19,3%). La différence entre les milieux urbain et rural pourrait aussi indiquer des variations d'accès à certains services ou d'opportunités selon le contexte géographique. La prévalence du statut de chef de ménage est nettement plus élevée pour le sexe masculin, soit 37,4%, que pour le sexe féminin, soit 4,1%, ce qui traduit la nature phallocratique de la structure familiale dans la société malienne. En effet on compte 9 fois plus de chefs de ménages parmi les hommes que parmi les femmes.

Tableau 4.1 : Taux global de chefs de ménage par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	40,0	36,1	37,4
Féminin	5,5	3,4	4,1
Ensemble	22,5	19,3	20,4

4.1.2 Variation selon la région

L'analyse du taux global par région (tableau 4.2), montre que sur l'ensemble des régions, le taux global est le plus élevé à Ménaka, soit 36,5%, suivi de Gao à 30,7%. Pendant ce temps, à Kayes, Koulikoro et Sikasso, le taux global reste autour de 17,0%.

L'analyse du taux global par sexe du chef de ménage révèle des disparités très prononcées, notamment dans la région de Ménaka où le taux global est considérablement plus élevé chez les hommes, soit 63,9% contre 7,4% chez les femmes. La région de Ménaka est suivie par la région de Gao avec un taux global de 53,9% chez les hommes contre 7,6% chez les femmes. Les trois premières régions Kayes, Koulikoro et Sikasso détiennent les plus faibles taux globaux féminins ; soit respectivement 2,8% ; 2,4% et 2,1%.

Tableau 4.2: Taux global de chefs de ménage par région et le sexe du chef de ménage

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	32,4	2,8	17,0
Koulikoro	32,2	2,4	17,0
Sikasso	33,3	2,1	17,1
Ségou	35,4	4,0	19,2
Mopti	44,2	8,1	26,0
Tombouctou	48,5	6,7	28,0
Gao	53,9	7,6	30,7
Kidal	50,6	5,7	29,6
Taoudenni	50,5	4,2	29,0
Ménaka	63,9	7,4	36,5
Nioro	30,9	2,2	15,2
Kita	30,2	2,2	15,4
Dioïla	38,1	3,7	20,3
Nara	33,9	3,5	17,8
Bougouni	32,1	2,1	16,8
Koutiala	35,3	3,2	18,2
San	41,0	5,2	22,9
Douentza	38,1	5,3	21,7
Bandiagara	41,9	6,6	23,4
Bamako	39,3	5,4	22,1
Ensemble	37,4	4,1	20,4

4.1.3 Variation selon le type de population du ménage

L'analyse des données du taux global de chef de ménage selon le type de population dans le tableau 4.3, indique que le taux global est plus élevé chez les chefs de ménage nomades soit 31,5% contre 20,1% chez les sédentaires. En considérant le sexe du chef de ménage, le taux global est de respectivement 55,2% et 5,3% chez les hommes et femmes chefs de ménage nomade contre respectivement 37,0% et 4,1% chez les hommes et femmes chefs de ménage sédentaire. Ces résultats soulignent un rôle important des hommes dans les ménages nomades, mais aussi une concentration plus importante des chefs de ménage masculins dans ces populations par rapport aux ménages sédentaires. Le taux élevé de chefs de ménage chez les nomades, pourrait également être expliqué par leur mobilité constante nécessitant le partage de responsabilités.

Tableau 4.3 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le type de population du ménage

Type de population	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sédentaire	37,0	4,1	20,1
Nomade	55,2	5,3	31,5
Ensemble	37,4	4,1	20,4

4.1.4 Taux global et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Cette section analyse la variation du taux global de chef de ménage à travers les variables sociodémographiques telles que l'âge du chef de ménage, son état matrimonial et son statut par rapport au handicap. L'analyse de ces facteurs aide à comprendre comment des éléments personnels et sociaux affectent la répartition des rôles dans les foyers. L'âge, l'état civil et la situation par rapport au handicap sont des éléments importants. En général, les personnes plus âgées, mariées ou en couple ont plus souvent un rôle de chef de ménage. Par contre, les personnes en situation de handicap rencontrent des défis supplémentaires.

4.1.4.1 Variation selon l'âge

L'analyse des données du tableau 4.4 révèle que le taux global de chefs de ménage augmente à mesure que l'on avance dans les tranches d'âge et est beaucoup plus élevé chez les hommes dans toutes les tranches d'âge que chez les femmes. Par exemple, parmi les 65 ans et plus, le taux est de 88,4% chez les hommes, contre seulement 13,6% chez les femmes du même groupe d'âge. L'écart est moindre chez les plus jeunes (15-34 ans), le taux est de 13,7% chez les hommes contre seulement 1,5% chez les femmes. Ces résultats suggèrent que les hommes accèdent beaucoup plus souvent à la tête d'un ménage, surtout dans les groupes d'âge plus avancés.

Tableau 4.4 : Taux global (en %) de chefs de ménage et groupe d'âge du chef de ménage

Age du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-34	13,7	1,5	7,2
35-64	68,0	7,8	38,5
65 ans ou plus	88,4	13,6	52,9
Ensemble	37,4	4,1	20,3

4.1.4.2 Variation selon l'état matrimonial

L'analyse des données dans le tableau 4.5 montre que dans l'ensemble le taux global de chef de ménage augmente en fonction de l'état matrimonial du chef de ménage. Il est le plus élevé pour les monogames, soit 29,2% et plus faible pour les célibataires, soit 2,9%. Selon le sexe du chef de ménage, et chez les personnes monogames, le taux est de 57,5% chez les hommes contre 3,6% chez les femmes. Cette tendance se confirme également dans les unions polygames, où la majorité des chefs de ménage sont des hommes, avec des taux atteignant jusqu'à 77,7% chez ceux ayant trois femmes. Au total, 37,4% des chefs de ménage sont des hommes, tandis que seulement 4,1% sont des femmes, ce qui montre l'ampleur de la différence entre les sexes dans cette répartition.

Tableau 4.5 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et état matrimonial du chef de ménage

État matrimoniale du chef de ménage	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	3,4	2,0	2,9
Monogame	57,5	3,6	29,2
Polygame 2	67,3	2,8	26,0
Polygame 3	77,7	2,4	23,1
Polygame 4 et +	77,3	3,1	23,0
Séparé/Divorcé	34,3	21,3	24,9
Veuf/Veuve	52,9	24,4	26,3
Union libre/concubinage	5,4	2,4	4,3
Ensemble	37,4	4,1	20,3

4.1.4.3 Variation selon le statut de handicap

L'analyse des données du tableau 4.6 montre que le taux global pour les non handicapés est globalement le même que le taux national, soit 20,2%. Il est de 4,1% pour les chefs de ménage femmes contre 37,2% chez les hommes. Chez les personnes vivantes avec un handicap l'accès au statut de chef de ménage est plus fréquent avec un taux global de 36,1%.

Tableau 4.6 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le statut de handicap du chef de ménage

Statut de handicap	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Avec Handicap	56,4	9,9	36,1
Sans Handicap	37,2	4,1	20,2
Ensemble	37,4	4,1	20,4

4.1.5 Taux global et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Dans cette section le taux global de chefs de ménage est analysé à travers les variables socioéconomiques telles que le niveau d'instruction, le diplôme le plus élevé obtenu, le statut par rapport à l'activité du chef de ménage et enfin le niveau de vie du ménage.

4.1.5.1 Variation selon le niveau d'instruction

L'analyse des données du tableau 4.7 montre que dans l'ensemble, le taux global est plus élevé au niveau post secondaire avec 40,9% suivi du niveau supérieur, soit 32,6%. Selon le sexe du chef de ménage les disparités sont énormes. Le taux le plus élevé se trouve au niveau du post secondaire avec 55,1% chez les hommes chef de ménages contre 9,1% chez les femmes du même groupe d'instruction. Le taux global le plus faible se trouve au niveau des femmes chef de ménages du fondamental 2 avec 2,9%.

Tableau 4.7 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	42,9	4,3	21,6
Fondamental 1	29,3	3,6	17,4
Fondamental 2	22,1	2,9	13,0
Secondaire	24,8	3,7	15,6
Post-secondaire	55,1	9,1	40,9
Supérieur	45,4	6,6	32,6
Ensemble	37,4	4,1	20,4

4.1.5.2 Variation selon le diplôme le plus élevé obtenu

L'analyse des données dans le tableau 4.8 montre que dans l'ensemble, le taux global de chef de ménage augmente en fonction du niveau d'instruction à partir du baccalauréat général et technique où il est respectivement de 16,9% et de 26,8%, pour atteindre un maximum de 70,7% pour les chefs de ménage détenteurs de Diplôme d'Etude Approfondie (DEA). Globalement il est le moins élevé pour les titulaires de certificats d'étude primaire (CEP), soit 14,6%. L'analyse par sexe du chef de ménage montre que le taux global est le plus élevé chez les chefs de ménage homme quel que soit le diplôme. Il atteint un maximum de 81,2% chez les chefs de ménage hommes détenteurs de DEA.

Tableau 4.8 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le diplôme le plus élevé obtenu par le chef de ménage

Diplôme le plus élevé du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	27,7	3,4	16,4
Certificat d'études primaires (CEP)	24,7	3,1	14,6
Diplôme d'études fondamentales (DEF)	24,5	3,3	15,5
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	39,7	7,3	26,0
Diplôme de l'IPEG	65,4	10,1	45,5
Brevet de Technicien (BT)	48,0	7,8	31,3
Baccalauréat Général	24,8	3,4	16,9
Baccalauréat Technique	37,6	5,6	26,8
Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (BT2+2)	49,5	8,2	34,5
Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) (BAC+2)	39,3	6,6	26,7
Diplôme de Technicien Supérieur en Travail Social (BAC+3)	47,0	7,6	35,0
Diplôme Universitaire de Technicien Supérieur (DUTS) (BAC+3)	49,6	8,2	37,1
Diplôme de Technicien Supérieur en Santé (BAC+3)	55,5	9,8	33,2
Diplôme de l'ENSEC	64,5	10,4	51,8
Diplôme des Instituts de formation des Maîtres (IFM)	69,6	16,0	58,1
Diplôme d'Etude Universitaire Général (DEUG)	38,4	5,3	26,7
Licence	43,1	6,3	30,3
Maîtrise/ Master1	61,7	9,7	47,5
Diplôme d'Ingénieur	76,7	17,8	69,6
Diplôme de l'Ecole Normale Supérieure	76,5	14,6	66,3
Master/Master2	62,6	10,2	48,9
DEA	81,2	19,1	70,7
DESS	75,3	14,1	63,8
Doctorat/PHD	78,6	14,8	67,6
Ensemble	28,9	3,7	17,8

4.1.5.3 Variation selon le statut par rapport à l'activité

L'analyse des données du tableau 4.9 révèle que dans l'ensemble, le taux global est le plus élevé chez les retraités, soit un taux global de 67,3% suivi des chefs de ménage occupés avec un taux global de 30,5%. Globalement, le taux est le plus faible chez les élèves ou étudiants ; n'atteignant que 0,1%. Les disparités selon le sexe restent toujours importantes quel que soit le statut par rapport à l'occupation du chef de ménage, le taux de chef de ménage reste le plus élevé chez les hommes comparativement aux femmes à l'exception de la catégorie occupé au foyer avec 0,5% chez les femmes chef de ménage.

Tableau 4.9 : Taux global (en %) de chefs de ménage par sexe et le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Statut par rapport à l'occupation	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Occupé	43,4	8,2	30,5
Chômeur ayant travaillé	8,8	0,8	5,6
A la recherche d'un premier emploi	1,6	0,2	1,0
Occupé au foyer	-	0,5	0,5
Elève/Étudiant	0,1	0,0	0,1
Rentier	12,4	1,9	8,3
Retraité	91,5	18,0	67,3
Bénévole	4,8	0,7	3,5
Autre inactif	38,1	3,6	16,5
Ensemble	37,4	4,1	20,3

4.2 Taux spécifique des chefs de ménage

Le taux spécifique de chef de ménage est un indicateur plus précis qui mesure la proportion de chefs de ménage au sein de différentes catégories de la population en fonction des tranches d'âge. Le taux spécifique est un indicateur qui permet dans certains cas de comprendre certaines dynamiques sociales telles que le veuvage, la séparation, ou l'autonomisation des femmes. La variation du taux spécifique peut ainsi être un indicateur de changement social ou économique. Le taux spécifique de chef de ménage est analysé ici en fonction du milieu de résidence et de certaines variables sociodémographiques et économiques.

4.2.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 4.10 montre que dans l'ensemble le taux spécifique augmente à mesure que l'on s'élève dans les groupes d'âge. Il est de 7,2% pour les plus jeunes groupes d'âge et de 52,9% pour les 65 ans et plus. Cela peut être expliqué par la stabilité des ménages dirigés par des personnes âgées, qui ont souvent une plus grande prédisposition à être à la tête de leur ménage, notamment en raison de l'absence de jeunes dans le ménage ou d'une structure familiale plus traditionnelle.

Par milieu de résidence, il faut noter que dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, le taux est de 55,9% en milieu urbain et 51,8% en milieu rural. Chez les 35-64 ans les taux sont de 45,8% en milieu urbain contre 35,0% en milieu rural. Tandis que pour les plus jeunes, la tranche d'âge des 15-34 ans, on mesure en milieu urbain 8,3% contre 6,6% en milieu rural. Cela peut suggérer qu'en milieu urbain, une proportion

plus élevée de jeunes adultes assume la responsabilité de chefs de ménage par rapport aux zones rurales, où d'autres configurations sociales professionnelles peuvent influencer cette répartition.

Tableau 4.10 : Taux spécifique de chefs de ménage par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Age du chef de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-34	8,3	6,6	7,2
35-64	45,8	35,0	38,5
65 ans et plus	55,9	51,8	52,9
Ensemble	22,5	19,2	20,3

4.2.2 Variation selon le sexe du chef de ménage

A partir du tableau 4.11, l'analyse du taux spécifique de chef de ménage selon le sexe montre que les hommes ont, dans l'ensemble, des taux nettement plus élevés que chez les femmes, soit 37,4% contre 4,1%. Cette disparité reste similaire dans toutes les tranches d'âge. Chez les chefs de ménage de 15-34 ans, le taux spécifique est de 13,7% chez les hommes contre 1,5% pour les femmes. Chez les 35-64 ans, 68,0% des hommes sont chefs de ménage, contre 7,8% chez les femmes. Les données du tableau révèlent notamment que l'accès au statut de chef de ménage devient un peu plus facile pour les femmes dans les tranches d'âge de 65 ans et plus, avec un taux pour les femmes de 13,6% contre 88,6% pour les hommes du même groupe.

Tableau 4.11 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage

Age du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-34	13,7	1,5	7,2
35-64	68,0	7,8	38,5
65 ans ou plus	88,4	13,6	52,9
Ensemble	37,4	4,1	20,3

4.2.3 Variation selon la région

De manière générale, l'analyse des données du tableau 4.12 révèle une tendance à une augmentation des taux de chefs de ménage avec l'âge, au niveau national et des variations au niveau des régions allant de 15,2% à Nioro à 36,4% à Ménaka. Les taux de chefs de ménage varient considérablement selon l'âge, avec des valeurs faibles chez les jeunes (15-34 ans), globalement autour de 5%, sauf à Ménaka où il atteint 21,2%. Pour les 35-64 ans les taux varient de 27,5% à Nioro à 59% à Ménaka. Quant aux seniors (65 ans et plus), leurs taux sont nettement plus élevés, notamment dans les régions de Kidal (72,3 %), Ménaka (74,4%) et Gao (62,8%).

Tableau 4.12 : Taux spécifique(en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon la région

Région	Age du chef de ménage			Ensemble
	15-34	35-64	65 ans et plus	
Kayes	5,9	33,1	46,4	17,0
Kita	4,6	29,7	46,5	15,4
Nioro	4,3	27,5	45,4	15,2
Koulikoro	5,8	32,8	47,2	17,0
Diola	7,5	35,7	56,3	20,3
Nara	4,9	32,5	53,1	17,8
Sikasso	5,8	32,5	47,4	17,1
Bougouni	5,7	31,3	48,0	16,8
Koutiala	5,1	35,2	52,8	18,2
Ségou	5,6	36,0	54,5	19,2
San	7,8	41,1	55,9	22,9
Mopti	9,1	45,2	62,5	25,9
Bandiagara	8,5	39,4	57,6	23,4
Douentza	7,2	38,9	55,6	21,7
Tombouctou	10,5	51,5	61,4	28,0
Gao	14,6	53,3	62,8	30,7
Kidal	13,5	52,4	72,3	29,6
Taoudenni	11,9	50,9	71,3	29,0
Ménaka	21,2	59,0	74,4	36,4
Bamako	8,4	45,5	55,5	22,1
Ensemble	7,2	38,5	52,9	20,3

4.2.4 Variation du taux spécifique selon le type de population

L'analyse des données dans le tableau 4.13 montre que le taux spécifique selon le type de population est globalement plus élevé chez les nomades, soit 31,4% contre 20,1% chez les sédentaires. En outre, il reste plus élevé chez les nomades quelle que soit la tranche d'âge. Chez les 15-34 ans, accéder au statut de chef de ménage est deux fois plus probables que chez les sédentaires soit 15,6% contre 7,1%. Dans la tranche d'âge des 65 ans et plus il est de 65% chez les nomades contre 52,7% chez les sédentaires.

Tableau 4.13 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupe d'âge selon le type de population

Age du chef de ménage	Type de population		Ensemble
	Sédentaire	Nomade	
15-34	7,1	15,6	7,2
35-64	38,2	52,3	38,5
65 ans ou plus	52,7	65,0	52,9
Ensemble	20,1	31,4	20,3

4.2.5 Taux spécifique et caractéristiques sociodémographiques et socioéconomique des chefs de ménages

Cette section analyse les taux spécifiques des chefs de ménage en relation avec leurs caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques. Cette analyse permet de mettre en lumière comment des facteurs tels que l'âge, le sexe, le statut de handicap et l'éducation influencent la répartition des rôles au sein des ménages.

4.2.5.1 Variation selon le statut de handicap

Les données du tableau 4.14 indiquent que d'une manière générale, les chefs de ménage sans handicap ont un taux spécifique de 20,2% contre 36,1% pour les chefs de ménage avec handicap. En outre, la structure selon les tranches d'âge montre que les taux spécifiques sont plus élevés chez les personnes avec handicap, le plus grand écart se situant au niveau des 65 ans et plus, soit 61,0% contre 52,5%. L'écart est moindre chez les jeunes chefs de ménage de 15 à 34 ans, soit 7,8% contre 7,2%.

Tableau 4.14 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge selon le statut par rapport au handicap

Age du chef de ménage	Statut par rapport au handicap		
	Avec handicap	Sans handicap	Ensemble
15-34	7,8	7,2	7,2
35-64	44,0	38,5	38,5
65 ans et plus	61,0	52,5	52,9
Ensemble	36,1	20,2	20,3

4.2.5.2 Variation selon l'état matrimonial du chef de ménage

L'analyse du taux spécifique par état matrimonial (tableau 4.15), montre une faible prévalence chez les chefs de ménage célibataire et en union libre ou en concubinage, soit respectivement 2,9% et 4,3%. Il est par contre plus élevé chez les chefs de ménage monogame, soit 29,5%. Selon les tranches d'âge, les données indiquent que le taux spécifique est de 63,9% dans le groupe d'âge de 65 ans et plus des polygames 2, tandis que chez les plus jeunes, il est de 26,5% pour les veufs et veuves.

Tableau 4.15 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge et sexe selon l'état matrimoniale du chef de ménage.

Age du chef de ménage	Etat matrimonial du chef de ménage								
	Célibataire	Monogame	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4 et +	Séparé / Divorcé	Veuf/Veuve	Union libre/ Concubinage	Ensemble
15-34	1,9	13,9	7,2	3,3	6,0	11,4	26,5	2,4	7,2
35-64	20,1	44,2	33,6	25,8	24,4	35,6	32,6	26,7	38,5
65 ans ou plus	37,8	62,8	63,9	60,6	56,6	35,0	19,5	30,6	52,9
Ensemble	2,9	29,5	26,3	23,3	23,2	25,2	26,5	4,3	20,3

4.2.5.3 Taux spécifique et niveau d'instruction des chefs de ménage

L'analyse des données du tableau 4.16 révèle que le taux spécifique des chefs de ménage est le plus élevé au niveau des post secondaires, soit 41,2%, tandis qu'il est le plus faible pour ceux avec le niveau fondamental 2. En outre, il est intéressant de signaler également un taux élevé pour ceux qui sont sans niveau d'instruction, soit 21,6%.

En considérant les tranches d'âges, il est à noter que les taux de chefs de ménage sont particulièrement faibles chez les jeunes de 15-34 ans, au fondamental 2, soit 5,2% et spécifiquement élevé pour les 65 ans et plus au niveau supérieur, soit 86,6%.

Tableau 4.16 : Taux spécifique (en%) de chefs de ménage par groupes d'âge et sexe selon le niveau d'instruction du chef de ménage.

Age du chef de ménage	Niveau d'instruction du chef de ménage						
	Sans niveau	Fondamenta I 1	Fondamenta I 2	Secondaire	Post-Secondaire non	Supérieur	Ensemble
15-34	7,4	6,0	5,2	7,0	22,4	13,9	7,2
35-64	35,3	43,3	46,3	52,2	63,9	63,8	38,5
65 ans et plus	49,9	68,4	71,9	77,6	83,5	86,6	52,9
Ensemble	21,6	17,3	13,1	15,7	41,2	32,8	20,3

4.3 Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage

Ce sous chapitre analyse les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage qui jouent un rôle crucial dans la compréhension des dynamiques sociales et économiques. Ils incluent des facteurs tels que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le statut par rapport au handicap. L'analyse de ces facteurs permet de mieux appréhender les enjeux liés à la pauvreté et la situation social des chefs de ménage d'une manière générale.

4.3.1 Structure par âge, sexe et pyramide des âges

D'une manière générale l'analyse des données du tableau 4.17 montre que la plus grande proportion de chefs de ménage se trouve dans la tranche d'âge 40-44 ans, soit 13,5%, suivi de la tranche d'âge de 35-39 ans avec 12,5%. En revanche, les plus jeunes chefs de ménage, entre 15-19 ans et les chefs de ménage de 85 ans et plus représentent les plus faibles proportions de l'ensemble des chefs de ménage avec respectivement 0,5% et 0,9%.

Selon le sexe du chef de ménage, l'analyse des données indique que les jeunes femmes chefs de ménage, dans les tranches d'âge de 15-19 ans à la tranche d'âge de 25 à 29 ans, constituent une proportion plus conséquente chez les chefs de ménages femmes que les hommes chefs de ménage de la même tranche d'âge, soit respectivement de 1,2% à 6,9% contre 0,4% à 6,7%. Cette situation se poursuit dans les tranches d'âge supérieures, de 50-54 ans à 85 ans et plus, soit respectivement 11,1% à 10,7%. Dans la tranche d'âge de 40-44 ans, les pourcentages sont de 13,8% chez les hommes contre 11,4% chez les femmes.

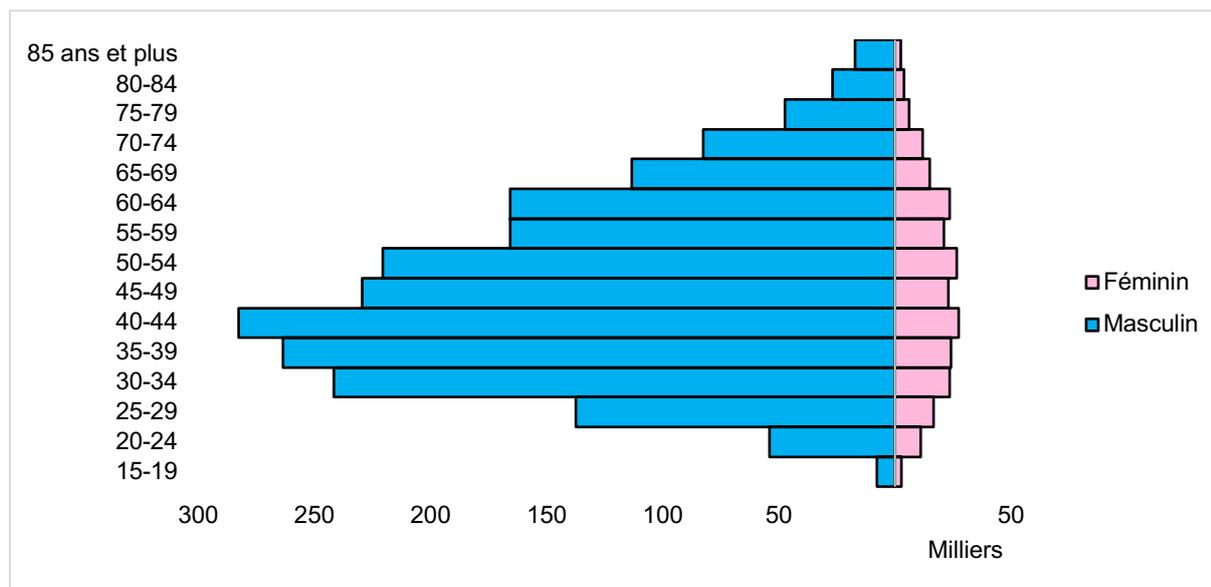
Tableau 4.17: Répartition (en %) des chefs de ménage par tranches d'âge quinquennaux selon le sexe du chef de ménage

Tranche d'âge du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	0,4	1,2	0,5
20-24	2,6	4,6	2,8
25-29	6,7	6,9	6,7
30-34	11,8	9,9	11,6
35-39	12,7	10,2	12,5

Tranche d'âge du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
40-44	13,8	11,4	13,6
45-49	11,2	9,6	11,0
50-54	10,7	11,1	10,8
55-59	8,1	8,7	8,1
60-64	8,1	9,8	8,2
65-69	5,5	6,3	5,6
70-74	4,0	5,0	4,1
75-79	2,3	2,6	2,3
80-84	1,3	1,7	1,3
85 ans et plus	0,8	1,0	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

La pyramide des âges, représentée au graphique 4.1, des chefs de ménages, indique globalement une concentration des effectifs de chefs de ménages entre 25 et 54 ans chez les hommes et chez les femmes. En outre une plus grande concentration au niveau de la tranche d'âge de chef de ménage de 40-44 ans et ceci est observé quel que soit le sexe du chef de ménage. Le rétrécissement de la pyramide à mesure que l'on s'élève dans les tranches d'âge des chefs suggère une population de chefs de ménage globalement jeune. Pour les chefs de ménage les plus jeunes (moins de 30 ans) et les plus âgés (60 ans et plus), la proportion des chefs de ménage est globalement plus faible.

Graphique 4.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage



4.3.2 Age moyen et médian des chefs de ménage

4.3.2.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, l'âge moyen des chefs de ménage est légèrement supérieur à l'âge médian, quel que soit le sexe du chef de ménage. L'âge moyen est de 47,3 pour une médiane de 45,0 ans. Dans le milieu rural il est de 48,3 pour une médiane de 47 ans. En outre, l'âge moyen et médian des chefs de ménage femmes est légèrement supérieur à celui des hommes, soit respectivement 48,0 et 47,0 ans contre 47,2 et 45,0 ans.

Tableau 4.18 : Age moyen et médian (en nombre d'année) par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Masculin	45,2	43,0	48,3	47,0	47,2	45,0
Féminin	47,4	47,0	48,5	48,0	48,0	47,0
Ensemble	45,5	43,0	48,3	47,0	47,3	45,0

4.3.2.2 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 4.19 révèle que les âges moyen et médian des chefs de ménage à Nioro et Nara, sont les plus élevés du pays, avec respectivement 50,7 ans et 50 ans pour l'âge moyen, et 50 ans et 49 ans pour l'âge médian. L'âge moyen le plus bas se trouve à Bamako, avec 45 ans pour une médiane de 43 ans.

Tableau 4.19: Age moyen et médian (en nombre d'années) des chefs de ménage par sexe selon la région

Région	Masculin		Féminin		Total	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Kayes	47,6	45,0	47,0	45,0	47,5	45,0
Koulikoro	47,9	46,0	46,4	45,0	47,8	46,0
Sikasso	47,7	46,0	46,4	45,0	47,7	46,0
Ségou	49,1	48,0	50,6	51,0	49,3	48,0
Mopti	47,5	46,0	50,3	50,0	47,9	46,0
Tombouctou	46,5	45,0	47,5	47,0	46,6	45,0
Gao	44,6	42,0	48,1	48,0	45,1	43,0
Kidal	45,0	42,0	45,6	44,0	45,0	42,0
Taoudenni	45,6	44,0	47,7	45,0	45,7	44,0
Ménaka	42,3	40,0	41,6	40,0	42,2	40,0
Nioro	50,9	50,0	47,4	46,0	50,7	50,0
Kita	49,7	48,0	46,6	45,0	49,4	48,0
Dioïla	47,9	47,0	51,3	52,0	48,2	47,0
Nara	50,3	49,0	46,9	46,0	50,0	49,0
Bougouni	48,4	47,0	47,9	47,0	48,3	47,0
Koutiala	49,0	48,0	50,6	51,0	49,1	48,0
San	48,1	47,0	50,5	51,0	48,4	47,0
Douentza	48,9	48,0	48,2	47,0	48,8	48,0
Bandiagara	49,3	48,0	49,2	49,0	49,3	48,0
Bamako	44,8	42,0	46,6	45,0	45,0	43,0
Total	47,2	45,0	48,0	47,0	47,3	45,0

4.3.2.3 Variation selon le type de population

L'analyse des données du tableau 4.20, indique que dans l'ensemble, les âges moyens des chefs de ménage dans la population sédentaire sont de 47,3 ans pour un âge médian de 45 ans, tandis que dans la population nomade ces valeurs sont respectivement 44, 7 ans et 42 ans. La tendance par sexe reste globalement similaire, les chefs de ménage sédentaire présentant un âge moyen et médian plus élevé que chez les nomades. Les chefs de ménage femmes affichent les deux extrêmes avec l'âge moyen le plus élevé en milieu sédentaire de 48,1 ans et l'âge médian le plus petit de 42 ans en milieu nomade.

Tableau 4.20 : Age moyen et médian (en nombre d'années) des chefs de ménage par sexe selon le type de population du ménage

Sexe du chef de ménage	Type de population					
	Sédentaire		Nomade		Ensemble	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Masculin	47,2	45,0	44,8	42,0	47,2	45,0
Féminin	48,1	47,0	44,5	42,0	48,0	47,0
Ensemble	47,3	45,0	44,7	42,0	47,3	45,0

4.3.3 Etat matrimonial des chefs de ménages

L'analyse des données du tableau 4.21 montre que la plupart des chefs de ménage se trouvent dans un régime matrimonial monogame ou polygame 2 avec respectivement 65,5% et 22,3%. Il faut noter également qu'il y'a plus de chefs de ménage femmes veufs ou veuves que de chefs de ménage divorcés globalement soit 3,1% contre 1,0%. L'analyse selon le sexe du chef de ménage indique que chez les hommes la proportion la plus élevée revient au chef de ménage monogame avec 68,3% contre 41,1% chez les femmes. Par contre la proportion de chefs de ménage femme qui sont veuves est nettement plus élevée, soit 25,5% contre 0,6% chez les hommes.

Tableau 4.21 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménages par état matrimonial selon le sexe du chef de ménage

Etat matrimonial du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	3,3	9,5	4,0
Monogame	68,3	41,1	65,5
Polygame 2	23,2	14,7	22,3
Polygame 3	3,0	2,1	2,9
Polygame 4 et +	0,7	0,6	0,7
Séparé/Divorcé	0,4	5,4	1,0
Veuf/veuve	0,6	25,5	3,1
Union libre/concubinage	0,5	1,1	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

4.3.4 Statut par rapport au handicap

L'analyse des données du tableau 4.22 montre que dans l'ensemble de la population étudiée, la majorité des individus se trouve sans handicap, représentant 98,0% de la population totale. Parmi ceux-ci, on observe 98,0% chez les hommes contre 97,7% chez les femmes, ce qui témoigne d'une répartition équitable entre les sexes. Les personnes avec handicap représentent seulement 2,0% de la population totale, avec (2,0%) pour les hommes et pour les femmes (2,3%). Bien que la proportion d'hommes et de femmes avec handicap soit similaire, il est notable que le nombre total de chefs de ménage hommes en situation de handicap est significativement plus élevé que celui des femmes.

Tableau 4.22 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par statut de handicap selon le sexe du chef de ménage

Statut par rapport au handicap	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Avec handicap	40 340	2,0	5 494	2,3	45 834	2,0
Sans handicap	2 015 174	98,0	234 647	97,7	2 249 821	98,0
Total	2 055 514	100	240 141	100	2 295 655	100

4.3.5 Situation de handicap majeur

Les données du tableau 4.23 résument la répartition des chefs de ménages vivants avec un handicap selon le type de handicap majeur. Les données révèlent ainsi que le principal type de handicap des chefs de ménage est visuel à 36,6%, suivi du handicap physique à 33,8%, dont 41,4% dans le milieu urbain et 30,5% dans le milieu rural. Selon le sexe, les chefs de ménage homme vivants avec un handicap visuel sont de 37,0% contre 34,0% pour les chefs de ménage femmes, alors que les handicaps physiques sont plus communs chez les chefs de ménage de sexe féminin avec 34,9% contre 33,7% chez les hommes.

Tableau 4.23 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par milieu de résidence et sexe selon la situation de handicap majeur

Situation de Handicap majeur	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble	Masc.	Fém.	Ensemble
Handicap physique	41,9	39,1	41,4	30,4	32,1	30,5	33,7	34,9	33,8
Handicap auditif et de communication	9,6	10,3	9,7	15,2	15,8	15,3	13,6	13,6	13,6
Handicap visuel	31,5	31,8	31,5	39,2	35,5	38,8	37,0	34,0	36,6
Handicap mental	4,4	4,3	4,3	4,2	5,4	4,3	4,2	5,0	4,3
Polyhandicap	4,3	5,3	4,5	3,3	3,4	3,4	3,6	4,2	3,7
Autre	8,3	9,2	8,5	7,7	7,8	7,7	7,9	8,4	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	11 614	2 227	13 840	28 726	3 267	31 994	40 340	5 494	45 834

4.3.6 Chefs de ménage présentant certaines caractéristiques physiques

Les données de la répartition des chefs de ménage par la présence de certaines caractéristiques physiques, affichée dans le tableau 4.24, montre que les caractéristiques physiques les plus communes sont constituées des situations d'albinisme, présente chez 0,25% des chefs de ménage. Les autres caractéristiques physiques, nains, bossus ou leur combinaison sont très faibles proportionnellement dans la population des chefs de ménages. La structure de la répartition selon le sexe du chef de ménage de ces caractéristiques physiques est plutôt similaire chez les deux sexes.

Tableau 4.24 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménages par la présence de certaines caractéristiques physiques selon le sexe du chef de ménage

Caractéristiques physiques	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	99,62	99,57	99,62
Albinos	0,25	0,27	0,25
Bossu	0,05	0,06	0,05
Nain	0,04	0,05	0,04
Albinos et bossu	0,01	0,01	0,01
Albinos et nain	0,01	0,01	0,01
Bossu et nain	0,01	0,01	0,01
Albinos, bossu et nain	0,02	0,04	0,03
Ensemble	100,00	100,00	100,00
Effectifs	2 055 514	240 141	2 295 655

4.4 Caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage

Ce sous chapitre traite des caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage. Elles sont mesurées notamment à travers des variables telles que le niveau le niveau d'éducation, le statut par rapport à l'activité. Elles influencent le bien-être des ménages, leur capacité à accéder à des opportunités économiques et sociales, et la gestion des ressources familiales. Il s'agit d'analyser les inégalités sociales et économiques, d'identifier les groupes vulnérables et d'adapter les politiques publiques aux besoins spécifiques des différentes populations.

4.4.1 Niveau d'instruction

L'analyse des données de la répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction, résumé dans le tableau 4.25, indique que les chefs de ménage sans niveau représentent et de loin, la proportion de chefs de ménage la plus élevée avec 70,1% de l'ensemble des chefs de ménage, suivi par les chefs de ménage avec un niveau fondamental, soit 9,4%. Les post secondaires non supérieurs, ont la plus faible proportion de 1,6%. En outre, la proportion de femmes chefs de ménage sans niveau est la plus forte sur l'ensemble des femmes chefs de ménage et quel que soit le milieu de résidence, soit 73,8% contre 69,7% chez les hommes. Le pourcentage d'hommes chefs de ménage ayant un niveau d'éducation supérieur est de 6 %, contre 3,6% pour les femmes chefs de ménage.

Tableau 4.25 : Répartition (%) des chefs de ménages par niveau d'instruction selon le sexe du chef de ménage

Niveau d'instruction	Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	69,7	73,8	70,1
Fondamental I	9,5	8,6	9,4
Fondamental II	6,3	6,2	6,3
Secondaire	6,9	6,7	6,9
Post Secondaire non supérieur	1,7	1,1	1,6
Supérieur	6,0	3,6	5,7
Ensemble	100	100	100

4.4.2 Déplacement des chefs de ménage du fait de l'insécurité ou de conflit armé à l'intérieur du Mali

L'insécurité dans le pays depuis la crise de 2012 et les nombreuses attaques ont progressivement affecté de nombreux ménages sur les aspects socioéconomiques spécialement les ménages dont les chefs se sont déplacés. Les données du tableau 4.26 montrent qu'une proportion de 0,7% de chefs de ménage se sont déplacés du fait de l'insécurité au niveau national. Ces déplacements ont une prévalence un peu plus élevée dans le milieu urbain, soit 0,8% contre 0,6% dans le milieu rural.

Tableau 4.26 : Proportion (%) de chef de ménage par statut de déplacés du fait de l'insécurité selon le milieu de résidence

Statut de déplacement du chef de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Déplacés	0,8	0,6	0,7
Non Déplacés	99,2	99,4	99,3
Ensemble	100	100	100
Effectif	865 771	1 429 884	2 295 655

4.4.3 Statut par rapport à l'activité

L'analyse des résultats sur le statut par rapport à l'activité des chefs de ménage, dans le tableau 4.27, révèle que sur l'ensemble des chefs de ménage, 88,6 % sont en emplois, tandis que 11,2 % des chefs de ménage sont hors de la main d'œuvre et que seulement 0,2% des chefs de ménages sont au chômage. L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre des inégalités vis-à-vis de l'emploi avec 89,3% des hommes en emploi contre 82,8% de femmes. En outre, les données montrent une nette différence dans la catégorie des personnes hors de la main d'œuvre où le pourcentage de femmes s'élève à 17,0% contre 10,6% des hommes dans cette situation.

Tableau 4.27: Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par statut par rapport à l'activité selon le sexe du chef de ménage

Statut par rapport à l'activité	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
En emploi	89,3	82,8	88,6
Au chômage	0,2	0,2	0,2
Hors de la main d'œuvre	10,6	17,0	11,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 055 514	240 141	2 295 655

4.4.4 Niveau de vie du ménage

Le tableau 4.28 indique la répartition des chefs de ménage par niveau de vie du ménage, et montre que la majorité des ménages se trouve dans les catégories très pauvre, pauvre et moyen, avec des proportions similaires autour de 20%. Le pourcentage des chefs de ménage dans la catégorie "très riche" est plus faible, représentant seulement 19,8% du total. L'ensemble des niveaux de vie présente des répartitions relativement équilibrées en termes de proportions. Les femmes chefs de ménage sont légèrement plus nombreuses dans les catégories "très riche" (23,4%) et "riche" (20,6%) par rapport aux hommes, tandis que ces derniers dominent dans les catégories "très pauvre" (20,2%) et "pauvre" (20,2%).

Tableau 4.28 : Répartition (effectif et %) des chefs de ménage par niveau de vie du ménage selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie du ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre	20,2	19,7	20,1
Pauvre	20,2	18,9	20,1
Moyen	20,3	17,4	20,0
Riche	19,9	20,6	20,0
Très riche	19,4	23,4	19,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 055 514	240 141	2 295 655

4.5 Vue d'ensemble

Dans l'ensemble, ce chapitre résume les caractéristiques des chefs de ménages en commençant par l'accès au statut de chefs de ménage qui constitue dans beaucoup de cas, une consécration sociale. Il est déterminé par un taux global au Mali qui de 20,4%. Les taux globaux par groupe d'âge ont montré que les plus jeunes accèdent plus lentement au statut de chefs de ménage, soit 7,2% de taux global contre 52,9% chez les personnes de 65 ans et plus. La répartition met en lumière l'inégalité entre les sexes, tant au niveau de la direction des ménages que de la participation des femmes à ce rôle, indépendamment des critères socioéconomiques.

L'âge moyen des chefs de ménage est de 47,3 pour une médiane de 45,0 ans, il est plus important dans le milieu rural, soit 48,3 ans contre 45,5 ans dans le milieu urbain. Il y'a approximativement 2,0% de chefs de ménage qui vivent avec un handicap au Mali. En termes d'activité économique, les données ont montré que la majorité des chefs de ménage sont employés, soit 88,6%, pendant qu'une fraction de chefs de ménage, soit 11,2% se retrouvent en dehors de la main d'œuvre. Et enfin, les analyses montrent que la grande majorité des chefs de ménage au Mali sont sans niveau d'instruction, soit 70,1%. Toutes ces données impliquent la nécessité d'utiliser et d'élaborer de véritables politiques ciblées d'insertion afin de jouer sur la dynamique de l'ascension sociale.

CHAPITRE 5 : STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES ORDINAIRES

Ce chapitre traite de la composition démographique des ménages ordinaires. Son objectif est notamment de déterminer le nombre moyen d'enfants, de personnes âgées, de femmes en âge de procréer par ménage ordinaire et sa variation en fonction de certaines caractéristiques du chef de ménage telles que le milieu de résidence et le sexe. Le chapitre examine aussi la proportion des personnes actives (ou main d'œuvre) ou non dans les ménages. Les principales variables de croisement sont le milieu de résidence, la région et le type de population du ménage.

5.1 Structure sociodémographique des ménages ordinaires

Dans cette section, l'analyse est basée notamment sur la répartition des ménages ordinaires selon le nombre d'enfants, de personnes âgées et de femmes en âge de procréer qui composent les ménages. Ces indicateurs sont ensuite analysés à travers les variables telles que le milieu de résidence, la région, le type de population et le sexe du chef de ménage.

5.1.1 Enfants âgés de moins de 6 ans

Il s'agit dans cette sous-section de dénombrer le nombre d'enfants âgés de moins de six ans par ménage, en les regroupant de 0 à 4 et plus. L'analyse du nombre d'enfants de moins de six ans dans les ménages ordinaires permet de comprendre la structure démographique des ménages ordinaires.

5.1.1.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Il ressort de l'analyse des données sur la répartition des ménages ordinaires par nombre d'enfants âgés de moins de six ans (tableau 5.1), que près des trois quarts (71,8%) des ménages abritent au moins un enfant de moins de 6 ans. En outre 16% des ménages abritent au moins 4 enfants et plus de moins de 6 ans.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage, indique qu'au moins 22,9% des ménages dirigés par les hommes abritent un enfant de moins de six ans contre 24,9% chez les femmes. Selon le milieu de résidence, les données indiquent que dans les zones urbaines cette situation est fréquente dans au moins 26,8% des cas et contre 20,9% dans le monde rural.

Tableau 5.1 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Nombre d'enfants de moins de 6 ans	Milieu de Résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	%	Masc.	Fém.	%	Masc.	Fém.	%
0	29,2	48	31,5	24,5	44,2	26,3	26,2	45,9	28,2
1	27,1	25,1	26,8	20,5	24,7	20,9	22,9	24,9	23,1
2	24,3	15,1	23,2	21,5	17,4	21,2	22,6	16,3	22
3	9,8	6,0	9,3	12,5	7,3	12	11,5	6,7	11
4 +	9,6	5,8	9,2	21,0	6,4	19,6	16,8	6,2	15,7
Ens.	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Eff.	757 771	108 000	865 771	1 297 743	132 141	1 429 884	2 055 514	240 141	2 295 655

5.1.1.2 Variation selon la région

La répartition selon la région dans le tableau 5.2 montre que c'est dans la région de Kita qu'il y'a le plus grand pourcentage de ménages avec 4 enfants ou plus âgés de moins de 6 ans, soit 31,9% des ménages de cette région. Elle est suivie de Nioro (30,4%). Dans le district de Bamako 9,1% des ménages ont 4 enfants ou plus âgés de moins de 6 ans. Par contre de fortes disparités existent avec certaines régions, telle que Kidal et Taoudenni, où respectivement 48,6% et 53,5% de familles n'ont aucun enfant âgé de 6 ans ou plus.

Tableau 5.2 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans région selon la région

Région	Nombre enfants moins de 6 ans par ménage					Ensemble	
	0	1	2	3	4+	%	Effectif
Kayes	24,9	20,6	20,9	11,7	21,9	100,0	162 948
Koulikoro	23,5	21,7	21,1	11,4	22,3	100,0	199 085
Sikasso	23	21,8	21,9	11,4	22,0	100,0	135 293
Ségou	25,8	22,9	21,8	11,7	17,9	100,0	222 081
Mopti	34,6	24,3	22,1	10,5	8,5	100,0	117 668
Tombouctou	38,8	23,3	21,4	10,4	6,1	100,0	106 876
Gao	36,7	22,5	22,5	12,1	6,2	100,0	111 786
Kidal	48,6	20,0	17,8	9,2	4,4	100,0	13 959
Taoudenni	53,5	18,0	17,8	8,9	1,8	100,0	17 474
Ménaka	39,7	24,0	23,9	9,4	3,0	100,0	43 095
Nioro	19,2	17,1	20,0	13,3	30,4	100,0	49 353
Kita	16,8	17,2	20,5	13,6	31,9	100,0	51 256
Dioïla	27,1	23,5	20,8	11,3	17,3	100,0	71 028
Nara	18,2	18,6	21,9	14,5	26,8	100,0	23 882
Bougouni	20,4	20,0	21,2	12,6	25,8	100,0	132 627
Koutiala	22,3	21,4	21,5	12,1	22,7	100,0	104 125
San	28,9	23,1	22,8	11,7	13,5	100,0	95 236
Douentza	32,9	22,4	21,2	10,7	12,8	100,0	17 055
Bandiagara	26,1	23,7	22,8	11,6	15,8	100,0	82 897
Bamako	31,7	27,1	23,2	8,9	9,1	100,0	537 932
Ensemble	28,2	23,1	22,0	11,0	15,7	100,0	2 295 655

5.1.2 Enfants âgés de 7 à 12 ans et de 6 à 14 ans

Les données présentées dans les tableaux 5.3 et 5.4 concernent la répartition des ménages selon le nombre d'enfants dans les deux groupes d'âge (6 à 14 ans et 7 à 12 ans), en fonction du milieu de résidence et du sexe du chef de ménage et de la région. Ces analyses permettent de mettre en évidence les différences de structure familiale, les tendances concernant la taille des familles dans les différentes zones géographiques, et les variations liées au sexe du chef de ménage. Les données sont exprimées en pourcentage des ménages pour chaque catégorie de nombre d'enfants, et sont accompagnées des effectifs correspondants.

5.1.2.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, à partir du tableau 5.3, il ressort que 22,5% des ménages abritent entre 4 et plusieurs enfants âgés de 6 à 14 ans, tandis que 27,9% de ménages n'abritent aucun enfant de cette tranche d'âge. En ce qui concerne le second groupe, qui est traditionnellement un groupe d'âge scolaire (7 à 12 ans), ces chiffres sont respectivement de 11,7% et de 35,8%.

Par milieu de résidence, il faut noter qu'il y'a plus de ménages qui abritent les enfants des deux groupes dans le milieu rural que le milieu urbain, notamment ce chiffre est respectivement de 26,9% contre 15,1% pour la tranche de 6 à 14 ans et de 14,8% contre 6,7% pour les enfants âgés de 7 à 12 ans.

Selon le sexe du chef de ménage, la proportion de ménages comprenant quatre enfants et plus d'âge compris entre 6-14 et 7-12, est plus important lorsque le ménage est dirigé par un homme, soit 23,8% contre 11,0% pour la première tranche d'âge et 12,6% contre 4,6%.

Tableau 5.3 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et de 7 à 12 ans selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Nombre d'enfants	Milieu de résidence et sexe du chef de ménage								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
6 à 14	Pourcentage des ménages								
0	31,8	35,7	32,3	24,3	34,1	25,2	27,1	34,9	27,9
1	20,1	24,9	20,7	16,0	24,1	16,7	17,5	24,4	18,2
2	19,0	18,3	18,9	16,9	18,6	17,0	17,6	18,5	17,7
3	13,4	10,7	13,0	14,3	11,7	14,1	14,0	11,2	13,7
4+	15,8	10,4	15,1	28,5	11,5	26,9	23,8	11,0	22,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	757 771	108 000	865 771	1 297 743	132141	1 429 884	2 055 514	240 141	2 295 655
7 à 12	Pourcentage des ménages								
0	40,3	46,7	41,1	31,4	43,9	32,6	34,7	45,2	35,8
1	25,4	27,6	25,7	21,2	27	21,7	22,7	27,2	23,2
2	19,0	15,5	18,6	19,6	17,0	19,3	19,4	16,3	19,0
3	8,3	5,9	8,0	12,0	7,4	11,6	10,6	6,8	10,2
4+	7,0	4,3	6,7	15,8	4,7	14,8	12,6	4,6	11,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	757 771	108 000	865 771	1 297 743	132 141	1 429 884	2 055 514	240 141	2 295 655

5.1.2.2 Variation selon la région

Dans l'ensemble, l'analyse des données du tableau 5.4 montre une répartition des ménages indiquant des proportions élevées de ménages qui abritent quatre enfants et plus dans les tranches d'âge de 6-14 ans et de 7-12 ans, dans les régions. Les proportions les plus importantes de ménages, se retrouvent encore à Kita et Nioro avec respectivement 36,6% et 38,8% des ménages qui abritent quatre enfants et plus âgés de 6 à 14 ans, et 21,7% et 24,5% de ménages qui abritent quatre enfants et plus âgés de 7 à 12 ans. Les régions de Kidal, Taoudenni et Ménaka présentent des proportions relativement faibles de ménages abritant quatre enfants et plus, d'âge 6-14 ans ou 7-12 ans. Dans ces trois régions, respectivement 54,0% ;52,2% et 50,8% des ménages n'abritent aucun enfant entre 7 et 12 ans.

Tableau 5.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et de 7 à 12ans selon la région

Région	Nombre d'enfants de 6 à 14						Nombre d'enfants de 7 à 12 ans						Effectif
	0	1	2	3	4+	Ens.	0	1	2	3	4+	Ens.	
Kayes	25,7	15,9	16,1	13,1	29,2	100,0	32,7	21,1	18,3	10,8	17,1	100,0	162 948
Koulikoro	24,7	16,6	17,0	13,5	28,2	100,0	31,7	22,2	18,8	10,7	16,6	100,0	199 085
Sikasso	23,7	16,5	17,1	13,6	29,1	100,0	30,7	22,4	19,1	10,8	17,0	100,0	135 293
Ségou	23,5	18,6	18,7	14,4	24,8	100,0	31,4	24,5	20,0	10,9	13,2	100,0	222 081
Mopti	32,5	19,4	18,3	13,9	15,9	100,0	40,6	23,5	19,5	10,1	6,4	100,0	117 668
Tombouctou	33,2	20,7	18,5	13,8	13,8	100,0	42,6	23,4	18,9	10,7	4,0	100,0	106 876
Gao	37,3	20,7	17,3	12,7	12,0	100,0	46,5	23,0	17,4	9,7	3,4	100,0	111 786
Kidal	44,5	19,4	15,7	10,6	9,8	100,0	54,0	20,1	15,0	9,1	1,8	100,0	13 959
Taoudenni	42,8	17,3	16,4	11,5	11,9	100,0	52,2	18,7	16,1	12,1	0,9	100,0	17 474
Ménaka	42,2	18,4	16,3	12,5	10,5	100,0	50,8	19,9	17,8	10,0	1,5	100,0	43 095
Nioro	18,7	14,0	14,7	13,8	38,8	100,0	25,0	19,2	18,4	12,9	24,5	100,0	49 353
Kita	16,9	15,4	17,0	14,2	36,5	100,0	23,8	21,5	20,1	12,9	21,7	100,0	51 256
Dioïla	26,4	16,7	17,5	14,2	25,2	100,0	33,3	22,5	19,6	10,8	13,8	100,0	71 028
Nara	18,6	16,5	17,9	15,3	31,7	100,0	26,2	22,0	20,2	13,5	18,1	100,0	23 882
Bougouni	21,7	15,6	16,7	14,2	31,8	100,0	28,3	21,6	19,6	11,9	18,6	100,0	132 627
Koutiala	19,5	15,7	17,6	15,1	32,1	100,0	26,3	22,1	20,7	12,4	18,5	100,0	104 125
San	24,1	17,6	19,1	16,3	22,9	100,0	31,9	23,8	21,7	11,8	10,8	100,0	95 236
Douentza	27,3	18,0	18,5	15,1	21,1	100,0	35,9	22,1	20,5	11,8	9,7	100,0	17 055
Bandiagara	24,6	18,1	18,1	14,9	24,3	100,0	32,3	23,2	20,5	11,4	12,6	100,0	82 897
Bamako	33,4	20,8	18,5	12,7	14,6	100,0	42,3	25,5	18,1	7,5	6,6	100,0	537 932
Ensemble	27,9	18,2	17,7	13,7	22,5	100,0	35,8	23,2	19,1	10,2	11,7	100,0	2 295 655

5.1.3 Proportion de ménages selon le nombre de personnes âgées (60 ans ou plus)

A travers les données des tableaux 5.5 ; 5.6 et 5.7, cette sous-section analyse la répartition des ménages ordinaires en fonction du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, selon le milieu de résidence ; le sexe du chef de ménage, la région et le type de population. Il s'agit de déterminer la proportion de ménages ayant respectivement 0, 1, 2 ou 3 et plus personnes âgées de 60 ans et plus, avec les effectifs correspondants. Les données sont détaillées par sexe du chef de ménage. Ces analyses offrent une vision de la répartition des personnes âgées dans les ménages à travers le Mali.

5.1.3.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les données du tableau 5.5 montrent que 21,9% des ménages comprennent une personne âgée de 60 ans et plus et 2,2% des ménages abritent trois personnes ou plus âgées de 60 ans et plus. Par sexe du chef de ménage, 26,7% des ménages dirigés par une femme abritent au moins une personne âgée de 60 ans et plus contre 21,4% des ménages dirigés par un homme. En outre, il est à

souligner que les ménages urbains accueillent moins de personnes âgées que les ménages dans le milieu rural, soit 18,5% abritant une personne âgée dans le milieu urbain contre 24,0% dans le milieu rural. Pour plus de trois personnes âgées de 60 ans et plus, les disparités sont de 1,0% dans le milieu urbain contre 2,8% dans le milieu rural.

Tableau 5.5 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Milieu de résidence et sexe du chef de ménage	Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus par ménage					Effectif
	0	1	2	3+	Ensemble	
Urbain						
Masculin	76,3	17,6	5	1,1	100,0	757 771
Féminin	72,1	25,1	2,4	0,4	100,0	108 000
Ensemble	75,8	18,5	4,6	1,0	100,0	865 771
Rural						
Masculin	65,1	23,5	8,4	3	100,0	1 297 743
Féminin	69,2	28	2,3	0,5	100,0	132 141
Ensemble	65,4	24	7,8	2,8	100,0	1 429 884
Ensemble						
Masculin	69,2	21,4	7,1	2,3	100,0	2 055 514
Féminin	70,5	26,7	2,3	0,5	100,0	240 141
Ensemble	69,3	21,9	6,6	2,2	100,0	2 295 655

5.1.3.2 Variation selon la région

La répartition par région montre que les ménages dans le septentrion du pays comprennent moins de personnes âgées de 60 ans et plus (tableau 5.6). En effet, moins de 1,0% des ménages de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka accueillent 3 personnes ou plus de 60 ans et plus. Dans le district de Bamako, ce chiffre est de 1%, tandis que 77,2 % des ménages de Bamako n'abritent aucune personne de cette fourchette d'âge. Toujours en termes de ménages n'abritant aucune personne âgée de 60 ans et plus, c'est région de Ménaka qui présente la plus grande proportion, soit 84,2% suivi de Taoudenni, soit 79,9%. Par contre, les régions qui arrivent en tête en termes de proportions de ménage accueillant au moins une personne âgée de 60 ans et plus sont Nioro, suivi de Nara, soit respectivement 29,5% et 28,4%.

Tableau 5.6 : Répartition (effectif et %) des ménages par région selon le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus

Région	Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus par ménage				Ensemble	Effectif
	0	1	2	3+		
Kayes	65,8	23,3	7,3	3,6	100,0	162 948
Koulikoro	65,5	23,0	8,0	3,5	100,0	199 085
Sikasso	68,1	21,1	7,6	3,2	100,0	135 293
Ségou	63,7	26,0	8,0	2,3	100,0	222 081
Mopti	70,9	22,2	5,4	1,5	100,0	117 668
Tombouctou	73,3	21,3	4,6	0,8	100,0	106 876
Gao	74,3	21,1	4,0	0,6	100,0	111 786
Kidal	77,4	17,8	4,4	0,4	100,0	13 959
Taoudenni	79,9	15,2	4,5	0,4	100,0	17 474
Ménaka	84,2	12,7	2,9	0,2	100,0	43 095
Nioro	55,1	29,5	10,1	5,3	100,0	49 353
Kita	59,4	27,9	8,5	4,2	100,0	51 256
Dioïla	65,5	24,4	8,1	2,0	100,0	71 028
Nara	60,5	28,4	8,0	3,1	100,0	23 882
Bougouni	64,2	23,6	8,7	3,5	100,0	132 627
Koutiala	64,5	25,0	8,3	2,2	100,0	104 125
San	66,8	23,1	8,7	1,4	100,0	95 236
Douentza	66,9	23,0	7,6	2,5	100,0	17 055
Bandiagara	64,4	23,7	9,3	2,6	100,0	82 897
Bamako	77,2	17,4	4,4	1,0	100,0	537 932
Ensemble	69,3	21,9	6,6	2,2	100,0	2 295 655

5.1.3.3 Variation selon le type de population

La répartition des ménages ordinaires par nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, dans le tableau 5.7 révèle que dans l'ensemble ce sont les ménages sédentaires, soit 22,1% qui comprennent au moins une personne de cette catégorie d'âge contre 16,8% des ménages nomades. En outre, une grande proportion, soit 78,0% des ménages nomades n'accueillent aucune personne de cette tranche d'âge.

Tableau 5.7 : Répartition (%) des ménages par le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus selon le type de population

Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus par ménage	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
0	69,0	78,0	69,3
1	22,1	16,8	21,9
2	6,7	4,5	6,6
3+	2,2	0,7	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

5.1.4 Nombre moyen de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) par ménage

Cette sous-section analyse la répartition des ménages ordinaires en fonction du nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans), en distinguant les données selon le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage et la région. Les catégories sont basées sur le nombre de femmes en âge de procréer dans chaque ménage, avec des répartitions pour les ménages ayant respectivement 0, 1, 2, 3 ou 4 et plus de femmes dans cette tranche d'âge.

5.1.4.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données de la répartition des ménages ordinaires par nombre de femmes entre 15 et 49 ans (tableau 5.8), révèle que dans l'ensemble, au moins 42,8% des ménages abritent au moins une femme de 15 à 49 ans et 15,8% des ménages ordinaires accueillent quatre femmes ou plus en âge de procréer.

En considérant le sexe du chef de ménage, ce sont 44,0% des ménages dirigés par des femmes contre 42,7% des ménages dirigés par des hommes qui abritent une femme entre 15 et 49 ans. Ces proportions décroissent avec l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer pour atteindre 16,6% de ménages dirigés par un homme contre 9,4% chez les femmes. Par milieu de résidence, cette proportion est de 41,5% dans le milieu rural contre 44,9% dans le milieu urbain.

Tableau 5.8 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de femmes en âge de procréer selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Femme de 15 à 49 ans	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0	9,5	10,2	9,6	8,5	21,2	9,6	8,8	16,3	9,6
1	45,6	40,4	45	40,9	46,9	41,6	42,7	43,9	42,8
2	20,1	23,9	20,5	21,0	18,0	20,7	20,6	20,6	20,6
3	10,9	12,6	11,1	11,5	7,5	11,1	11,3	9,8	11,2
4+	14,0	12,9	13,8	18,1	6,4	17,0	16,6	9,4	15,8
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ens.	757 771	108 000	865 771	1 297 743	132 141	1 429 884	2 055 514	240 141	2 295 655

5.1.4.2 Variation selon la région

Dans l'ensemble, l'analyse des données du tableau 5.9 montre que les régions abritant les plus grandes proportions de ménages n'accueillant aucune femme en âge de procréer sont les régions de Bandiagara (15,0%), San (12,6%) et Mopti (12,4%). Par contre, les proportions de ménages avec 4 femmes ou plus sont particulièrement élevées dans les régions de Nioko et Kita avec respectivement 26,5% et 25,2% des ménages dans ces régions.

Les données par région indiquent également que les régions de Ménaka et Taoudenni ont la plus forte proportion de ménage avec juste une femme entre 15 et 49 ans, soit respectivement 73,7% et 62,3%. Ainsi, les données montrent une grande variation entre les régions, ceci pourrait être dû à la diversité des pratiques familiales, des préférences culturelles et des conditions socioéconomiques.

Tableau 5.9 : Nombre moyen de femmes en âge de procréer par région selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Région	Femmes âgées de 15 à 49 par ménage						Ensemble
	0	1	2	3	4+	%	
Kayes	9,8	36,1	20,4	11,8	21,9	100,0	162 948
Koulikoro	8,7	36,7	20,8	12,5	21,3	100,0	199 085
Sikasso	8,0	36,7	21,0	12,6	21,7	100,0	135 293
Ségou	9,7	38,5	22,4	12,3	17,1	100,0	222 081
Mopti	12,4	50,5	19,3	9,0	8,8	100,0	117 668
Tombouctou	9,2	56,1	20,3	8,6	5,8	100,0	106 876

Région	Femmes âgées de 15 à 49 par ménage						Ensemble
	0	1	2	3	4+	%	
Gao	10,4	59,9	18,6	6,9	4,2	100,0	111 786
Kidal	11,0	60,6	15,2	8,2	5,0	100,0	13 959
Taoudenni	8,8	62,3	15,9	8,1	4,9	100,0	17 474
Ménaka	8,0	73,7	11,6	4,2	2,5	100,0	43 095
Nioro	7,2	32,9	20,7	12,8	26,4	100,0	49 353
Kita	5,8	32,6	22,6	13,8	25,2	100,0	51 256
Dioïla	12,0	38,7	22,2	11,3	15,8	100,0	71 028
Nara	5,6	38,3	23,0	13,0	20,1	100,0	23 882
Bougouni	8,3	36,1	21,6	12,4	21,6	100,0	132 627
Koutiala	8,3	34,5	22,7	13,7	20,8	100,0	104 125
San	12,6	45,2	21,1	10,2	10,9	100,0	95 236
Douentza	9,4	47,7	20,3	10,1	12,5	100,0	17 055
Bandiagara	15,0	42,6	21,3	9,8	11,3	100,0	82 897
Bamako	9,4	44,3	20,3	11,2	14,8	100,0	537 932
Ensemble	9,6	42,8	20,6	11,2	15,8	100,0	2 295 655

5.2 Structure économique des ménages ordinaires

Ce sous chapitre s'intéresse à la composition économique des ménages ordinaires, notamment le nombre de personnes en âge de travailler, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus ; les personnes jeunes (entre 15 et 24 ans) et les personnes d'âge comprises entre 15 et 64 ans. Cette analyse permet ainsi de déterminer la structure de la main d'œuvre dans les ménages, de la main d'œuvre jeune. Les données de cette analyse peuvent ainsi être utilisées dans la programmation des projets et programmes d'emplois.

5.2.1 Répartition des ménages selon le nombre de personnes d'âge actif (15 ans et plus)

La population de 15 ans et plus, constitue le groupe des adultes dans les ménages. Connaître la répartition des ménages selon ce groupe d'âge est crucial quant à l'implémentation des politiques et programmes d'éducation, de travail et de santé, etc. C'est la population qui fournit la main d'œuvre au marché du travail. L'analyse est effectuée en fonction du milieu de résidence, de la région et du sexe du chef de ménage.

5.2.1.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 5.10 révèle que la plupart des ménages du pays accueillent au moins une personne âgée de 15 ans ou plus. La proportion de ménages dans l'ensemble du pays n'abritant aucune personne d'âge active est très faible, soit 0,02%. En outre, 48,72% des ménages abritent 4 personnes et plus, âgées de 15 ans ou plus. Selon le milieu de résidence, les données montrent que la proportion de ménages abritant moins de 4 personnes, c'est-à-dire entre 0 et 3 personnes est plus élevée dans le milieu urbain que le milieu rural, alors que les ménages enregistrant quatre personnes et plus âgées de 15 ans et plus se retrouvent en majorité dans le monde rural soit 51,03% contre 44,91% chez les ménages urbains.

Tableau 5.10 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence

Nombre de personnes âgées de 15 ans et plus	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
0	0,01	0,03	0,02
1	8,28	7,01	7,49
2	32,03	27,41	29,15
3	14,77	14,52	14,62
4+	44,91	51,03	48,72
Ensemble	100,00	100,00	100,00
Effectif	865 771	1 429 884	2 295 655

5.2.1.2 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 5.11 montre que selon la répartition par région c'est à Kita que l'on retrouve plus de ménages avec au moins quatre personnes, soit 62,56% suivi de Nioro (61,00%) et Koutiala à 58,29%. En outre, quelle que soit la région, il y'a au moins 20,00% des ménages qui abritent au minimum 4 personnes de 15 ans et plus.

Tableau 5.11 : Répartition (effectif et %) des ménages par le nombre de personnes adultes (15 ans et plus) selon la région

Région	Nombre de personnes âgées de 15 ans et plus par ménage						Ménages
	0	1	2	3	4+	%	
Kayes	0,00	7,72	22,95	13,48	55,85	100,00	162 948
Koulikoro	0,01	7,09	23,94	13,06	55,90	100,00	199 085
Sikasso	0,01	6,64	23,96	13,57	55,82	100,00	135 293
Ségou	0,02	6,80	24,04	14,98	54,16	100,00	222 081
Mopti	0,07	9,99	36,21	14,65	39,08	100,00	117 668
Tombouctou	0,06	5,82	38,5	17,73	37,89	100,00	106 876
Gao	0,04	6,53	43,94	17,82	31,67	100,00	111 786
Kidal	0,21	6,01	45,46	13,40	34,92	100,00	13 959
Taoudenni	0,01	3,81	47,31	12,96	35,91	100,00	17 474
Ménaka	0,05	7,56	60,59	11,51	20,29	100,00	43 095
Nioro	0,02	5,98	20,04	12,96	61,00	100,00	49 353
Kita	0,01	4,93	18,85	13,65	62,56	100,00	51 256
Dioïla	0,04	8,49	25,63	15,64	50,20	100,00	71 028
Nara	0,03	5,14	23,37	14,12	57,34	100,00	23 882
Bougouni	0,01	6,44	22,83	13,73	56,99	100,00	132 627
Koutiala	0,01	6,11	21,14	14,45	58,29	100,00	104 125
San	0,02	8,10	28,56	15,76	47,56	100,00	95 236
Douentza	0,07	6,94	32,52	15,27	45,20	100,00	17 055
Bandiagara	0,08	10,46	27,79	17,05	44,62	100,00	82 897
Bamako	0,01	8,53	32,22	14,47	44,77	100,00	537 932
Ensemble	0,02	7,49	29,15	14,62	48,72	100,00	2 295 655

5.2.1.1 Variation selon le sexe du chef de ménage

L'analyse de la répartition des ménages ordinaires par le nombre de personnes d'âge adulte (tableau 5.12), indique que selon le sexe du chef de ménage, la proportion des ménages de 4 personnes et plus est la plus élevée, soit 50,59% parmi les ménages dirigés par un homme contre 32,71% chez les femmes. Par contre la proportion des ménages abritant une personne âgée de 15 ans et plus est la plus élevée dans les ménages dirigés par une femme, soit 32,15% contre 4,61% chez les hommes.

Tableau 5.12 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus selon le sexe du chef de ménage

Nombre de personnes âgées de 15 ans et plus	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
0	0,02	0,07	0,02
1	4,61	32,15	7,49
2	30,2	20,18	29,15
3	14,59	14,88	14,62
4+	50,59	32,71	48,72
Ensemble	100,00	100,00	100,00
Effectif	2 055 514	240 141	2 295 655

5.2.2 Répartition des ménages selon le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans

L'analyse de la structure économique est effectuée à partir de la tranche d'âge de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans. Le premier groupe donne une idée du nombre des personnes d'âge jeune qui composent les ménages. Ce groupe représente le début de la carrière professionnelle et donc de la recherche d'emploi. Quant au groupe des personnes de la tranche d'âge de 15 à 64 ans, il contient la plupart des carrières de la vie professionnelle de l'individu. Ainsi, la connaissance des deux groupes pourrait constituer une source de matière pour les politiques en faveur de l'emploi.

5.2.2.1 Variation selon le milieu de résidence

L'analyse des résultats contenus dans le tableau 5.13 révèle que dans l'ensemble, la plupart des ménages comprennent au moins une personne d'âge entre 15 et 24 ans et entre 15 et 64 ans. Pour la tranche d'âge des jeunes (15-24 ans), on dénombre au moins 27,8% des ménages qui accueillent au moins une personne et 15,2% qui accueillent quatre personnes et plus. Pour le groupe d'âge de 15 à 64 ans, ces chiffres sont respectivement de 8,3% et 46,2%.

Le pourcentage de ménages ne comprenant aucune personne de ces deux groupes est de respectivement 30,9% et 0,9% pour la tranche de 15 à 24 ans et 15 à 64 ans. Les structures par milieu de résidence sont similaires à la tendance générale avec relativement une plus grande proportion dans le milieu rural pour les deux groupes. En effet pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans, la proportion de ménages avec 4 personnes et plus, est de 15,7% dans le milieu rural contre 14,3% dans le milieu urbain. Pour le groupe d'âge de 15 à 64 ans, ces chiffres sont de 48,2% pour les ménages dans le milieu rural contre 43,0% pour les ménages dans le milieu urbain.

Tableau 5.13: Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans selon le milieu de résidence

	Milieu de résidences		
	Urbain	Rural	Ensemble
Nombre personnes d'âge entre 15 et 24 ans par ménage			
Aucun	31,3	30,7	30,9
1	28,8	27,2	27,8
2	15,8	16,5	16,2
3	9,9	9,8	9,9
4+	14,3	15,7	15,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655
Nombre de personnes entre 15 et 64 ans par ménage			
Aucun	0,5	1,1	0,9
1	8,9	7,9	8,3
2	32,5	28,1	29,7
3	15,1	14,8	14,9
4+	43,0	48,2	46,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655

5.2.2.2 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 5.15 montre que dans l'ensemble, il y'a plus de ménages abritant au moins une personne de 15 à 24 ans et de 15 à 64, que de ménages n'en abritant pas, avec par exemple 59,9% des ménages à Kita et 57,6% à Nioro abritant des personnes d'âge entre 15 et 64 ans. Les données montrent aussi la proportion de ménages qui ne comprennent aucune personne de ces tranches d'âge. Tel est le cas des régions de Taoudenni et Ménaka dont la proportion de ménages n'abritant aucune personne jeune de 15 à 24 ans est de respectivement 44,7% et 43,9%.

Tableau 5.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 à 64 ans selon la région

Région	Nombre personnes âgées de 15 à 24 ans par ménage						Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans par ménage						Effectif
	0	1	2	3	4+	Ens.	0	1	2	3	4+	Ens.	
Kayes	26,4	26,7	16,1	10,5	20,3	100,0	0,4	8,3	23,8	14,0	53,6	100,0	162 948
Koulikoro	26,1	26,6	16,5	10,9	19,9	100,0	0,4	7,6	24,7	13,6	53,7	100,0	199 085
Sikasso	27,1	26,1	16,5	10,9	19,4	100,0	0,4	7,2	24,6	14,1	53,7	100,0	135 293
Ségou	29,7	26,7	17,0	10,7	16,0	100,0	1,2	7,6	24,8	15,4	51,0	100,0	222 081
Mopti	41,9	27,5	14,1	7,8	8,8	100,0	2,2	10,6	36,2	14,5	36,5	100,0	117 668
Tombouctou	36,4	31,1	16,2	8,5	7,7	100,0	0,8	7,5	39,4	17,6	34,6	100,0	106 876
Gao	37,7	33,9	15,9	6,9	5,7	100,0	0,9	8,6	44,6	17,3	28,6	100,0	111 786
Kidal	39,8	28,5	15,8	8,2	7,6	100,0	1,1	7,7	45,2	13,4	32,6	100,0	13 959
Taoudenni	44,7	22,9	16,2	8,7	7,5	100,0	0,5	5,1	47,4	13,2	33,8	100,0	17 474
Ménaka	43,9	31,6	15,1	5,4	3,9	100,0	0,6	9,4	59,9	11,3	18,8	100,0	43 095
Nioro	24,3	25,9	16,9	11,1	21,9	100,0	0,5	6,8	21,4	13,6	57,6	100,0	49 353
Kita	21,5	25,7	18,1	11,6	23,1	100,0	0,5	5,6	19,8	14,3	59,9	100,0	51 256
Dioïla	29,1	28,8	17,3	9,8	14,9	100,0	1,7	9,3	26,1	15,7	47,2	100,0	71 028
Nara	28,6	26,8	17,2	10,6	16,8	100,0	0,4	6,3	24,6	14,6	54,0	100,0	23 882

Région	Nombre personnes âgées de 15 à 24 ans par ménage						Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans par ménage						Effectif
	0	1	2	3	4+	Ens.	0	1	2	3	4+	Ens.	
Bougouni	25,8	26,9	17,1	10,7	19,5	100,0	0,6	7,2	23,6	14,2	54,5	100,0	132 627
Koutiala	26,2	25,2	17,9	11,8	18,9	100,0	1,1	6,7	21,7	15,0	55,5	100,0	104 125
San	34,6	26,4	16,9	9,8	12,3	100,0	2,3	8,5	29,2	15,9	44,1	100,0	95 236
Douentza	36,0	27,2	15,8	8,7	12,3	100,0	1,3	8,2	32,8	15,6	42,1	100,0	17 055
Bandiagara	36,2	28,2	16,1	8,6	11,0	100,0	3,1	11,6	27,8	16,9	40,5	100,0	82 897
Bamako	31,2	28,8	15,5	9,8	14,8	100,0	0,3	9,0	32,7	14,8	43,2	100,0	537 932
Ens	30,9	27,8	16,2	9,9	15,2	100,0	0,9	8,3	29,7	14,9	46,2	100,0	2 295 655

5.2.3 Répartition des ménages selon le nombre de personnes d'âge inactif (moins de 15 ans et de 65 ans et plus)

Cette sous-section est consacrée à l'analyse de la répartition des ménages ordinaires en fonction du nombre de personnes d'âge inactif (moins de 15 ans et 65 ans et plus). A cet âge, les personnes ne sont pas généralement en activité économique. Ces analyses permettent ainsi d'évaluer le niveau de dépendance économique au sein des ménages et les implications sur les ressources et les besoins en services. Elles peuvent contribuer à une meilleure compréhension des politiques nécessaires pour soutenir les populations concernées.

5.2.3.1 Variation selon le milieu de résidence

La structure des ménages en fonction du nombre d'enfants de moins de 15 ans (tableau 5.15) met en évidence que globalement, 46,0% des ménages comptent quatre enfants ou plus et seulement 14,1% des ménages n'abritent aucune personne dans cette catégorie. L'analyse par milieu de résidence montre une disparité entre les milieux urbain et rural, avec une proportion nettement plus élevée en milieu rural (51,5%) qu'en milieu urbain (37,0%). À l'inverse, les ménages sans enfant de moins de 15 ans sont plus fréquents en milieu urbain (16,4%) qu'en milieu rural (12,7%), ceci pourrait traduire une tendance à la réduction de la taille des ménages dans les zones urbaines.

L'analyse de la répartition des ménages en fonction de la présence de personnes âgées de 65 ans et plus montre que d'une manière globale près de 69,3% des ménages ne comptent aucun senior tandis que 2,1% en compte au moins 3. Ici aussi il faut noter que les ménages varient également en fonction du milieu de résidence, avec une proportion plus importante de ménages sans seniors en milieu urbain soit 75,8% contre 65,4% en milieu rural. En outre, Lorsque l'on examine les ménages ayant au moins une personne âgée, on constate que 21,9% des ménages en comptent une, avec une proportion plus élevée en milieu rural (24,0%) qu'en milieu urbain (18,5%). Cette répartition pourrait refléter les différences dans les modes de prise en charge des personnes âgées, les milieux ruraux favorisant souvent des structures familiales élargies et la solidarité intergénérationnelle.

Tableau 5.15 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 et plus selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Nombre de personnes de moins de 15 ans par ménage			
Aucun	16,4	12,7	14,1
1	14,0	10,5	11,8
2	16,5	12,5	14,0
3	16,0	12,9	14,1
4 et plus	37,0	51,5	46,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655
Nombre de personnes de 65 ans et plus par ménage			
Aucun	75,8	65,4	69,3
1	18,5	24	21,9
2	4,6	7,8	6,6
3 et plus	1,0	2,8	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655

5.2.3.2 Variation selon la région

La répartition des ménages par le nombre d'enfants de moins de 15 ans selon la région (Tableau 5.16) met en évidence d'importantes disparités régionales qui reflètent à la fois des différences démographiques et socio-économiques. Globalement, la tendance d'abriter plus d'enfants de moins de 15 ans semble être plus marquée dans les régions rurales comme Nioro (63,8 %), Kita (64,4 %) et Nara (61,5 %). Par contre, les régions au nord du pays comme Taoudenni, Kidal et Ménaka, les proportions sont beaucoup plus faibles, soit respectivement 26,3%, 27,1%, et 29,5% ce qui peut être attribué à une faible fécondité, des conditions de vie plus difficiles ou à des mouvements migratoires influençant la composition des ménages.

Quant à la répartition des ménages par le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, elle révèle également des disparités significatives entre les régions. À l'échelle nationale, 69,3 % des ménages ne comptent aucun senior, avec des taux particulièrement élevés à Ménaka (84,2%), Taoudenni (79,9%) et Bamako (77,2%). Ces proportions suggèrent une moindre cohabitation intergénérationnelle, notamment à Bamako et des conditions de vie difficiles dans certaines régions du nord. En revanche, les régions de Nioro ; Kita et Nara présentent une forte proportion de ménages avec une personne âgée respectivement de 29,5% ; 27,9% et 28,4% traduisant une solidarité intergénérationnelle plus marquée et une dépendance accrue des personnes âgées envers leur famille.

Tableau 5.16 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans et plus selon la région

Région	Nombre de personnes de moins de 15 ans par ménage						Nombre de personnes de 65 ans et plus par ménage					
	Aucun	1	2	3	4 +	Ens.	Aucun	1	2	3 +	Ens.	Total
Kayes	13,9	9,5	11,6	12,0	53,0	100	65,8	23,3	7,4	3,5	100	162 948
Koulikoro	12,5	9,9	12,1	12,9	52,6	100	65,5	23,1	8,0	3,4	100	199 085
Sikasso	11,6	10,0	12,3	13,0	53,1	100	68,1	21,2	7,6	3,1	100	135 293
Ségou	11,4	10,8	13,5	14,2	50,1	100	63,8	26,0	8,0	2,2	100	222 081
Mopti	16,6	13,5	15,8	15,2	38,9	100	70,9	22,2	5,4	1,5	100	117 668
Tombouctou	17,3	14,9	16,7	15,6	35,5	100	73,3	21,3	4,6	0,8	100	106 876
Gao	18,9	15,2	16,2	15,1	34,6	100	74,4	21,1	4,0	0,6	100	111 786
Kidal	26,4	15,4	16,5	14,6	27,1	100	77,4	17,8	4,4	0,4	100	13 959
Taoudenni	27,3	15,1	17	14,3	26,3	100	79,9	15,2	4,5	0,4	100	17 474
Ménaka	20,8	15,8	18,5	15,4	29,5	100	84,2	12,7	2,9	0,2	100	43 095
Nioro	9,2	7,4	9,3	10,3	63,8	100	55,1	29,5	10,1	5,3	100	49 353
Kita	7,5	7,3	9,5	11,3	64,4	100	59,3	27,9	8,5	4,3	100	51 256
Dioïla	14,0	11,3	12,8	12,9	49,0	100	65,5	24,4	8,1	2,0	100	71 028
Nara	6,7	8,0	10,9	12,9	61,5	100	60,6	28,4	8,0	3,0	100	23 882
Bougouni	10,6	8,6	10,9	11,9	58,0	100	64,2	23,7	8,7	3,4	100	132 627
Koutiala	9,7	9,1	11,4	12,6	57,2	100	64,5	25,0	8,3	2,2	100	104 125
San	12,3	11,1	13,2	14,7	48,7	100	66,7	23,1	8,7	1,5	100	95 236
Douentza	13,9	12,5	14,3	14,4	44,9	100	66,9	23,0	7,6	2,5	100	17 055
Bandiagara	10,7	12,3	13,8	13,5	49,7	100	64,4	23,7	9,3	2,6	100	82 897
Bamako	17,1	14,4	16,6	16,0	35,9	100	77,2	17,4	4,4	1,0	100	537 932
Ensemble	14,1	11,8	14	14,1	46,0	100	69,3	21,9	6,6	2,2	100	2 295 655

5.3 Vue d'ensemble

La structure démographique et économique des ménages montre une diversité en termes d'âge, qui favorise les plus jeunes. Par exemple 23,1% des ménages du pays abritent un enfant de moins de 6 ans et 18,2% abritent un enfant de 6 à 14 ans. En outre près de la moitié des ménages ordinaires, soit 48,7% abritent 4 personnes adultes ou plus, âgées de 15 ans et plus. Au même moment 27,8% des ménages ordinaires abritent une jeune personne d'âge compris entre 15 et 24 ans. Cela confère aux ménages ordinaires un statut de véritable refuge de la main d'œuvre du pays.

La structure démographique des ménages ordinaires du pays indique également qu'il existe une femme en âge de procréer (c'est-à-dire entre 15 et 49 ans) dans 42,8% des ménages. Ce résultat doit fortement orienter les actions des décideurs publics vers des politiques genres adéquates, pour lutter efficacement contre les inégalités. L'analyse a également montré que 21,9% des ménages abritent au moins une personne âgée de 60 ans et plus.

Et enfin l'examen de la répartition des ménages selon les tranches d'âge inactif (les moins de 15 ans et les plus de 65 ans) révèle des disparités régionales et socio-économiques influençant le rapport de dépendance. Ainsi, les régions rurales, comme Nioro et Kita, supportent une forte charge démographique, tandis que les centres urbains et certaines zones comme Kidal et Ménaka présentent des structures familiales plus réduites.

CHAPITRE 6 : STRUCTURE FAMILIALE ET TYPOLOGIE DES MENAGES ORDINAIRES

Ce chapitre a pour objectif de déterminer la structure sociologique des ménages au Mali dans le contexte de la famille traditionnelle et de ses mutations actuelles. La variable qui est utilisée ici est le lien de parenté avec le chef de ménage. C'est ainsi que la répartition des ménages est examinée à travers cette variable. Ensuite, c'est toute la typologie des ménages qui est construite et examinée à travers sa composition parentale.

6.1 Structure de la population selon le lien avec le chef de ménage

Dans ce sous chapitre, on détermine la structuration du ménage qui est examinée à travers le lien de parenté, de chaque membre du ménage avec le chef de ménage. La variable utilisée est enregistrée dans un ordre préétabli selon une vingtaine de modalités listées ci-après.

CM=01	Père ou Mère du CM=08	Grand père/Grand-mère du CM=15
Epouse/époux du CM=02	Beau-père/Belle-mère du CM=09	Domestique apparenté au CM=16
Coépouse du CM (Si CM femme) =03	Petit(e)s fils/fille du CM=10	Autre parent du CM=17
Fils/fille du CM=04	Neveu/Nièce du CM=11	Autre beaux-parents du CM=18
Fils/Fille du conjoint ou de la conjointe du CM=05	Oncle/Tante du CM=12	Domestique sans lien de parenté avec le CM=19
Frère/Sœur du CM=06	Cousin/Cousine du CM=13	Autre sans lien de parenté avec le CM=20
Beau-frère/Belle-sœur du CM=07	Beau-fils/Belle fille du CM=14	

Ces modalités permettent ainsi de recenser l'ensemble de la population des ménages ordinaires et de déterminer les fréquences de ces liens.

6.1.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

En analysant la répartition des ménages à travers le lien de parenté avec le chef de ménage dans le (tableau 6.1), montre qu'il y'a environ 10,8% (soit 10,75%) de chefs de ménage au Mali. Les fils/filles du chef de ménage sont les membres les plus fréquents du ménage avec 41,01% de l'ensemble des membres. Le petit fils/fille du chef de ménage est fréquent dans 10,69% des ménages. Les grands parents du chef de ménage ne viennent que dans 0,02% des cas. Par milieu de résidence, il est intéressant de noter que le lien petit fils/petite fille du chef de ménage se retrouve plus dans le milieu rural que le milieu urbain, soit 11,99% de ménages au niveau rural contre 7,89% au niveau urbain.

Tableau 6.1: Répartition (en%) de la population des ménages ordinaires selon le lien de parenté avec le chef de ménage, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage.

Lien de Parenté avec le chef de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Chef de ménage	12,49	15,73	12,82	9,36	17,79	9,79	10,32	16,79	10,75
Épouse/époux du chef de ménage	12,72	0,81	11,51	11,35	0,54	10,8	11,77	0,67	11,02
Coépouse du chef de ménage (si chef de ménage fém.)	0,00	0,84	0,09	0,00	1,36	0,07	0,00	1,11	0,07
Fils/fille du chef de ménage	41,72	38,52	41,4	40,74	42,46	40,83	41,04	40,56	41,01
Fils/fille du conjoint/conjointe	1,85	2,27	1,89	1,88	2,26	1,9	1,87	2,26	1,9
Frère/sœur du chef de ménage	4,54	2,5	4,33	4,2	1,98	4,09	4,3	2,23	4,16
Beau frères/belle-sœur du chef de ménage	2,67	1,95	2,59	3,67	1,79	3,57	3,36	1,87	3,26
Père/mère du chef de ménage	0,96	0,31	0,89	1,11	0,28	1,07	1,07	0,29	1,01
Beau-père/belle-mère du chef de ménage	0,19	0,35	0,21	0,37	0,42	0,37	0,31	0,39	0,32
Petit (e)s fils/fille du chef de ménage	6,59	19,38	7,89	11,61	19,16	11,99	10,07	19,27	10,69
Neveu / nièce du chef de ménage	8,53	5,92	8,26	7,62	3,56	7,41	7,9	4,7	7,68
Oncle/tante du chef de ménage	0,36	0,27	0,35	0,44	0,27	0,43	0,41	0,27	0,4
Cousin/cousine du chef de ménage	0,7	0,55	0,68	0,37	0,36	0,37	0,47	0,45	0,47
Beau-fils/belle fille du chef de ménage	1,92	3,53	2,08	3,55	3,22	3,53	3,05	3,37	3,07
Grand père/grand-mère du chef de ménage	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
Domestique apparenté au chef de ménage	0,24	0,34	0,25	0,17	0,2	0,17	0,19	0,27	0,2
Autre parent du chef de ménage	2,08	3,13	2,19	2,43	3,15	2,46	2,32	3,14	2,38
Autre beau parent du chef de ménage	0,27	0,32	0,28	0,2	0,18	0,2	0,22	0,25	0,22
Domestiques sans lien de parenté avec le chef de ménage	1,17	1,86	1,24	0,25	0,32	0,26	0,53	1,06	0,57
Autre sans lien de parenté avec le chef de ménage	0,99	1,41	1,03	0,65	0,7	0,65	0,75	1,04	0,77
Ensemble	100								

6.2 Typologie des ménages ordinaires

L'analyse de la typologie des ménages ordinaires repose sur une classification des différentes configurations familiales, prenant en compte le rôle du chef de ménage et les relations de chaque membre avec ce dernier. Cette typologie se construit autour de plusieurs éléments clés, en commençant par les personnes directement liées par le noyau familial. Il s'agit du chef de ménage, qui est le point central dans

l'analyse de la structure du ménage ; du (ou des) conjoint(s) du chef de ménage et des enfants pouvant être des enfants biologiques ou adoptifs du chef de ménage, ou d'un conjoint.

Après le noyau familial, il y'a les autres membres du ménage tels que les grands-parents, les oncles, les tantes, les cousins, ou même des personnes non apparentées pouvant faire partie du ménage. Ainsi, on aboutit à une typologie fondée sur deux principales structures : le ménage de type non familiale et le ménage familiale. Le ménage de type familial est ensuite décomposé en trois modalités, pour donner une première typologie condensée, constituée de quatre types de ménages qui sont décrit dans le tableau 6.2.

Tableau 6.2 : Description de la typologie condensée

Typologie condensée des ménages ordinaires	
Le ménage non familial	Le ménage familial
Comprenant le chef de ménage et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant)	<i>Le ménage conjugal</i> , qui comprend le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exception de ses enfants
	<i>Le ménage monoparental</i> , c'est à dire un ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints
	<i>Le ménage parental</i> qui comprend le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes apparentées ou non avec le chef de ménage

Les quatre types de ménages constituant la typologie condensée, peuvent à leur tour être éclatés en trois modalités chacun pour aboutir à une douzaine de modalités couvrant tous les types de ménages rencontrés. Les douze modalités de la typologie des ménages sont citées dans le tableau 6.3 et décrites dans le chapitre 1 de la définition des concepts.

Tableau 6.3 : Typologie condensée et étendue des ménages ordinaires

Typologie condensée	Typologie étendue
Ménage non familial	. Ménage non familial isolé
	. Ménage non familial étendu à parenté
	. Ménage non familial étendu à sans parenté
Ménage conjugal	. Ménage conjugal nucléaire
	. Ménage conjugal étendu à parenté
	. Ménage conjugal étendu à sans parenté
Ménage monoparental	. Ménage monoparental nucléaire
	. Ménage monoparental étendu à parenté
	. Ménage monoparental étendu à sans parenté
Ménage parental	. Ménage parental nucléaire ou ménage familial nucléaire
	. Ménage parental étendu à parenté
	. Ménage parental étendu à sans parenté

La typologie ainsi présentée est différente de celle utilisée lors du quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Pour cette dernière typologie, le type 7 correspondrait à un ménage non familial étendu à sans parenté tandis que les ménages de type 3 et 4 du dernier recensement correspondrait plutôt à un ménage monoparental nucléaire de la typologie présentée dans ce rapport. Ainsi, il s'avère que la nouvelle typologie utilisée a l'avantage dire de regrouper un plus grand nombre de modalité dans

sa version éclatée, soit 12 modalités contre 7 en 2009, et de présenter en même temps une version condensée en seulement quatre modalités.

Typologie de 2009

Type 1	Ménage unipersonnel (ménage d'une personne)
Type 2	Ménage nucléaire (père plus mère et/ou enfants)
Type 3	Ménage monoparental Masculin (CM masculin plus ses enfants)
Type 4	Ménage monoparental Féminin (CM féminin plus ses enfants)
Type 5	Ménage de famille élargie avec lien de parenté (nucléaire ou monoparental auquel on ajoute D'autres parents)
Type 6	Ménage de famille élargie sans lien de parenté (nucléaire ou monoparental auquel on ajoute les membres non apparentés au chef de ménage)
Type 7	Ménage hétérogène (CM plus personnes sans lien de famille)

6.2.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

Selon les données du tableau 6.4, il y'a 74,7% des ménages qui sont de type parental, au niveau national. Viennent ensuite les ménages de type conjugal, soit 10,5% de l'ensemble des ménages ; les ménages de type monoparental avec 7,7% de l'ensemble des ménages. Les ménages de type non familial présentent les plus faibles proportions à 7,1%. Cette tendance reste globalement la même selon le milieu de résidence. Toutefois, il faut noter que les ménages de type non familial, conjugal et de type monoparental sont légèrement plus nombreux dans le milieu urbain. Le ménage de type parental, quant à lui, se retrouve plus dans le milieu rural, soit 76,9% contre 71,2% dans le milieu urbain.

Tableau 6.4 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le milieu de résidence

Typologie condensée	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Ménage Non familial	8,6	6,2	7,1
Ménage Conjugal	10,9	10,3	10,5
Ménage Monoparental	9,3	6,7	7,7
Ménage Parental	71,2	76,9	74,7
Ensemble	100	100	100
Effectif	864 444	1 431 211	2 295 655

L'analyse par type de ménage selon le sexe du chef de ménage (tableau 6.5) révèle que les ménages dirigés par les hommes ont tendance à être de type parental tel que défini soit 83,1% contre 3,4% chez les femmes. En outre, les données montrent également que chez les femmes, la plus grande proportion se retrouve dans le ménage monoparental, soit 50,7%. Ceci pourrait être expliqué par le fait qu'une proportion de femmes qui ont ainsi accédé au statut de chef de ménage soit par veuvage ou divorce.

Tableau 6.5 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le sexe du chef de ménage

Typologie condensée	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Ménage Non familial	5,6	20,1	7,1
Ménage Conjugal	8,7	25,9	10,5
Ménage Monoparental	2,7	50,7	7,7
Ménage Parental	83,1	3,4	74,7
Ensemble	100	100	100
Ensemble	2 055 514	240 141	2 295 655

En ce qui concerne de la typologie étendue résumée dans le tableau 6.6, l'analyse des données révèle des disparités dans l'ensemble, par sexe et milieu de résidence. Ainsi, dans l'ensemble, les données indiquent que dans les ménages de type non familial, 56% sont isolés. Ces derniers sont donc justes constitués du chef de ménage. Les ménages de type conjugal sont pour la plupart nucléaire, soit 67,8%. Les ménages monoparentaux sont étendus à parenté dans 64,5% des cas, tandis que les ménages parentaux sont nucléaires dans 49,9% des cas.

A travers le milieu de résidence, les données indiquent que le ménage non familial est isolé à 60,7% des cas dans le milieu urbain contre 52,2% dans le milieu rural. Quant au ménage conjugal, il est plutôt nucléaire dans le milieu urbain à 65% contre 69,6% dans le milieu rural. En outre, pour ce type de ménage, des proportions intéressantes apparaissent lorsqu'il est étendu aux parents soit 29,5% dans le milieu urbain contre 28,5% dans le milieu rural, toutefois les pourcentages demeurent plus importants lorsque le chef de ménage est un homme. Le ménage monoparental présente des pourcentages élevés lorsqu'il est étendu à parenté, soit 60,8% dans le milieu urbain contre 67,6% dans le milieu rural. Les proportions sont beaucoup plus faibles lorsqu'il est étendu à sans parenté, soit 14,9% dans le milieu urbain contre 4,4% dans le milieu rural.

Le ménage de type parental est nucléaire dans le milieu urbain à 52,7% contre 48,3%. Lorsqu'il est étendu à parenté, la situation est inversée avec des pourcentages qui deviennent 43,8% dans le milieu urbain contre 50,8% dans le milieu rural.

Tableau 6.6 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le type étendu.

Typologie Familiale	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Typologie condensée									
Non familial	7,2	17,9	8,6	4,6	21,9	6,2	5,6	20,1	7,1
Conjugal	9,4	21,6	10,9	8,3	29,3	10,3	8,7	25,9	10,5
Monoparental	2,7	56,2	9,3	2,7	46,2	6,7	2,7	50,7	7,7
Parental	80,7	4,4	71,2	84,5	2,5	76,9	83,1	3,4	74,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	756 507	107 937	864 444	1 299 007	132 204	1 431 211	2 055 514	240 141	2 295 655
Ménage non familial									
Isolé	68,3	40,4	60,7	59,7	38,0	52,2	63,8	38,9	56,0
Étendu à parenté	26,3	49,0	32,5	35,5	59,2	43,7	31,1	55,2	38,7
Étendu à sans parenté	5,4	10,5	6,8	4,7	2,8	4,1	5,0	5,9	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	61 820	23 327	85 147	67 158	35 702	102 860	128 978	59 028	188 007
Ménage conjugal									
Nucléaire	50,9	98,7	65,0	56,6	99,5	69,6	54,3	99,2	67,8
Étendu à parenté	41,3	1,1	29,5	40,7	0,5	28,5	40,9	0,7	28,9
Étendu à sans parenté	7,8	0,3	5,6	2,7	0,0	1,9	4,7	0,1	3,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	72 590	30 328	102 918	110 616	48 305	158 920	183 206	78 633	261 838
Ménage monoparental									
Nucléaire	42,9	18,2	24,4	30,2	26,7	28,0	34,9	22,5	26,3
Étendu à parenté	47,0	65,4	60,8	65,7	68,8	67,6	58,8	67,1	64,5
Étendu à sans parenté	10,1	16,5	14,9	4,1	4,6	4,4	6,3	10,5	9,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	20 208	60 613	80 821	34 570	61 140	95 710	54 778	121 753	176 530
Ménage parental									
Nucléaire	52,7	54,6	52,7	48,3	53,7	48,3	49,8	54,2	49,9
Parental étendu à parenté	43,9	40,5	43,8	50,8	45,5	50,8	48,4	42,6	48,3
Étendu à sans parenté	3,4	4,9	3,4	0,9	0,9	0,9	1,8	3,2	1,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	566 138	4 355	570 494	1 058 142	3 266	1 061 408	1 624 280	7 622	1 631 902

6.2.2 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 6.7 de la typologie des ménages par région montre sans grande surprise qu'une majorité des ménages sont de types parentaux quelle que soit la région. La région de Kita, présente la plus grande proportion de ménage de type familial, soit 81,6% des ménages de la région, alors que la région de Gao présente la plus faible proportion de ménage de type familial, soit 69,5% des ménage de cette région. Il faut remarquer en outre que dans la catégorie des ménages de type conjugal, c'est la région de Ménaka qui arrive en tête avec 20,7%, pendant que la région de Taoudenni affiche le plus petit pourcentage de ménage de type non familial, soit 2,2%.

Tableau 6.7 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de ménage selon la région

Région	Type de ménage					Effectif
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	Ensemble	
Kayes	9,0	8,6	7,4	75,0	100,0	162 948
Koulikoro	7,5	7,8	6,5	78,2	100,0	199 085
Sikasso	6,5	7,6	5,5	80,4	100,0	135 293
Ségou	6,6	9,2	8,2	76,0	100,0	222 081
Mopti	7,4	13,1	9,2	70,3	100,0	117 668
Tombouctou	4,5	14,2	7,5	73,8	100,0	106 876
Gao	4,8	17,0	8,7	69,5	100,0	111 786
Kidal	5,8	16,9	6,0	71,3	100,0	13 959
Taoudenni	2,2	15,2	4,4	78,1	100,0	17 474
Ménaka	2,5	20,7	4,6	72,2	100,0	43 095
Nioro	6,0	8,4	6,3	79,3	100,0	49 353
Kita	5,4	6,5	6,5	81,6	100,0	51 256
Dioïla	8,0	10,4	6,6	75,0	100,0	71 028
Nara	4,0	8,7	7,6	79,7	100,0	23 882
Bougouni	6,3	7,5	5,4	80,9	100,0	132 627
Koutiala	6,1	8,9	6,9	78,1	100,0	104 125
San	6,4	11,0	6,8	75,8	100,0	95 236
Douentza	4,7	11,6	8,1	75,5	100,0	17 055
Bandiagara	7,4	12,3	9,4	70,9	100,0	82 897
Bamako	9,0	10,9	9,5	70,7	100,0	537 932
Ensemble	7,1	10,5	7,7	74,7	100,0	2 295 655

6.2.3 Variation par type de population du ménage

L'analyse des données du tableau 6.8 montre que d'une manière générale, dans toutes les typologies, la proportion des ménages est plus élevée chez les sédentaires à l'exception du ménage de type conjugal où les ménages nomades sont à 18% contre 10,2 % chez les sédentaires. Le ménage de type parental est à 74,8% chez les sédentaires contre et 73,8% chez les nomades. Le ménage de type non familial est le moins fréquent dans les deux types de population, soit 7,2% chez les sédentaires contre 3,8% chez les nomades.

Tableau 6.8 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par type de population selon le type de ménage

Type de ménage	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Ménage Non familial	7,2	3,8	7,1
Ménage Conjugal	10,2	18,0	10,5
Ménage Monoparental	7,8	4,4	7,7
Ménage Parental	74,8	73,8	74,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 220 259	75 395	2 295 655

6.2.4 Typologie et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

L'analyse de la typologie suivant les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage permet d'appréhender la dynamique sociale et familiale dans les ménages et la pression subie par le chef de ménage en relation avec son ménage et de ses membres. Dans ce sous chapitre, cette dynamique est

étudiée à travers les variables état matrimonial, groupe d'âge, statut de handicap, religion, niveau d'instruction et statut par rapport à l'activité.

6.2.4.1 Variation selon l'état matrimonial

La répartition par état matrimonial du chef de ménage, selon le type de ménage, effectuée dans le tableau 6.6, montre que sur l'ensemble des ménages de type conjugal 72,8% sont dirigés par des chefs de ménage monogames. Dans les ménages de type parental, le chef de ménage est monogame dans 69,8% des cas. En outre, les données montrent qu'une fraction importante de ménages monoparentaux est dirigée par des chefs de ménage veuves ou veufs, soit 23,8%. Dans toutes les typologies, la proportion de ménages dirigés par un chef polygame 3 et 4 et plus est faible. Dans le ménage parental, elle est respectivement de 3,4% et de 0,7%.

Tableau 6.9 : Répartition (en %) des ménages ordinaires par état matrimonial du chef de ménage selon le type de ménage

Etat matrimonial du chef de ménage	Type de ménage				Ensemble
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	
Célibataire	39,4	1,8	13,5	0,0	4,0
Monogame	35,0	72,8	40,8	69,8	65,5
Polygame 2	6,3	14,8	12,9	25,8	22,3
Polygame 3	0,8	1,6	1,8	3,4	2,9
Polygame 4 et +	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7
Séparé/Divorcé	4,4	2,0	5,2	0,1	1,0
Veuf/veuve	10,1	5,9	23,8	0,0	3,1
Union libre/concubinage	3,7	0,5	1,4	0,2	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2.4.2 Variation selon le groupe d'âge

Dans l'analyse des données du tableau 6.10 montrant la répartition des ménages ordinaires selon le type de ménage en fonction de l'âge du chef de ménage, on note que quel que soit le groupe d'âge, les ménages de type parental concentrent plus de la moitié des types de ménages allant d'un minimum de 63,9% chez les plus jeunes chefs de ménage de 0-29 ans à 94,1% des 50-59 ans. Le type de ménage non familial et conjugal est toujours le plus élevé chez les plus jeunes tandis que le ménage parental a la plus petite proportion au niveau du plus jeune groupe d'âge, 58,9% contre 80,6% dans le groupe d'âge de 35-64 ans.

Tableau 6.10 : Répartition (en %) des ménages ordinaires par type de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage

Age du chef de ménage	Type de ménage				Ensemble
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	
15-34	15,4	18,2	7,5	58,9	100
35-64	4,4	8,1	6,9	80,6	100
65 ans ou plus	6,4	9,6	11,4	72,6	100
Ensemble	7,1	10,5	7,7	74,7	100

6.2.4.3 Variation selon le statut de handicap

La répartition des ménages ordinaires par type de ménage selon le sexe et le statut par rapport au handicap du chef de ménage (tableau 6.11), montre que dans l'ensemble, quel que soit le statut par rapport au handicap du chef de ménage, le ménage de type parental représente la plus grande proportion de ménages. Lorsqu'on examine la répartition en fonction du sexe du chef de ménage, on constate que la proportion de ménage de type monoparental est plus importante chez les femmes sans handicap, soit 50,7% contre 2,6% chez les hommes de la même catégorie. Il en est de même dans les ménages dirigés par une chef de ménage avec handicap, avec 52,5% contre 4,6% chez les hommes. En outre, il faut souligner que sur l'ensemble des ménages dirigés par une femme vivant avec un handicap, 31,8% sont de type non familial contre 5,1% de ménages parmi ceux qui sont dirigés par des hommes vivant avec un handicap.

Tableau 6.11 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par statut de handicap du chef de ménage selon le type de ménage

Sexe du chef de ménage	Statut par rapport au handicap	Type de ménage					
		Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	Ensemble	Effectif
Masculin	Avec handicap	5,1	9,2	4,6	81,0	100,0	40340
	Sans handicap	5,6	8,7	2,6	83,1	100,0	2015174
	Ensemble	5,6	8,7	2,7	83,1	100,0	2055514
Féminin	Avec handicap	31,8	13,6	52,5	2,2	100,0	5494
	Sans handicap	19,8	26,1	50,7	3,4	100,0	234647
	Ensemble	20,1	25,9	50,7	3,4	100,0	240141
Ensemble	Avec handicap	8,3	9,7	10,4	71,6	100,0	45834
	Sans handicap	7,1	10,5	7,6	74,8	100,0	2249821
	Ensemble	7,1	10,5	7,7	74,7	100,0	2295655

6.2.5 Typologie et caractéristiques socioéconomiques

L'analyse de la typologie des ménages ordinaires en fonction des caractéristiques socioéconomiques des ménages permet de mieux comprendre les disparités sociales, les comportements de consommation et l'impact des inégalités économiques sur les différents types de ménages. Ces analyses peuvent offrir des pistes pour l'élaboration de politiques publiques visant à réduire ces inégalités.

6.2.5.1 Variation selon le niveau d'instruction

Dans la variation par niveau d'instruction du chef de ménage (tableau 6.12), il est intéressant de noter que dans l'ensemble, et quelle que soit la typologie, le pourcentage des chefs de ménage sans niveau est le plus élevé soit 70,1% des ménages ordinaires. Vient ensuite les ménages avec des chefs de niveau secondaire en termes de proportion dans le ménage non familial avec 10,4% des ménages tandis

que dans le ménage de type parental, ce sont 9,5% de ménages dont le chef à un niveau fondamental. Les ménages dont le chef à un niveau supérieur se retrouvent plutôt dans le ménage non familial avec 8,2%.

Tableau 6.12 : Répartition (en %) des ménages par niveau d'instruction selon le type de ménage

Niveau d'instruction	Type de ménage				Ensemble
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	
Sans niveau	61,3	70,2	71,5	70,8	70,1
Fondamental 1	9,5	8,6	9,0	9,5	9,4
Fondamental 2	8,2	6,6	6,5	6,1	6,3
Secondaire	10,4	7,1	7,1	6,5	6,9
Post-secondaire non supérieur	2,5	1,5	1,2	1,6	1,6
Supérieur	8,2	5,9	4,7	5,6	5,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2.5.2 Variation par statut par rapport à l'activité du chef de ménage

L'analyse des données du tableau 6.13 de la répartition des ménages par statut par rapport à l'activité du chef de ménages selon la typologie familiale indique que les proportions sont les plus élevées lorsque le chef de ménage est en emploi dans chaque cas. En effet les pourcentages vont d'un minimum de 79,6% dans le ménage monoparental à un maximum de 89,8% dans le ménage parental. Par contre, les ménages dont le chef de ménage hors de la main d'œuvre sont majoritaires dans le ménage monoparental, soit 20,2%.

Tableau 6.13 : Répartition (effectif et %) des ménages par statut par rapport à l'activité du chef de ménage selon le type de ménage

Statut par rapport à l'activité	Type de ménage				Ensemble
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	
En emploi	88,0	89,8	79,6	89,4	88,6
Au chômage	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Hors de la main d'œuvre	11,9	10,0	20,2	10,4	11,2
Ensemble	100	100,0	100,0	100	100,0
Effectif	162 439	240 949	176 530	1 715 736	2 295 655

6.2.5.3 Variation selon le niveau de vie du ménage

L'analyse des données du tableau 6.14 indique que dans l'ensemble ; quel que soit le type de ménage, la proportion des ménages avec un niveau de vie très pauvre ou pauvre est au moins supérieure ou égale à 30%. Le plus grand pourcentage de « Très pauvre » se retrouve au niveau du ménage de type conjugal avec 23,6%, suivi du ménage du type parental à 20,2%. La proportion 24,9% de ménage avec un niveau de vie « très riche » est enregistrée au niveau du ménage de type non familial contre 18,9% au niveau du ménage parental.

Tableau 6.14 : Répartition (effectif et %) des ménages ordinaires par le niveau de vie du ménage selon le type de ménage

Niveau de vie du ménage	Type de ménage				Ensemble
	Ménage Non familial	Ménage Conjugal	Ménage Monoparental	Ménage Parental	
très pauvre	15,9	23,6	18,3	20,2	20,1
pauvre	17,8	19,4	18,4	20,5	20,1
moyen	19,1	17,5	17,9	20,7	20,0
riche	22,3	19,3	21,2	19,7	20,0
très riche	24,9	20,2	24,2	18,9	19,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	162 439	240 949	176 530	1 715 736	2 295 655

6.3 Incidence de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial

L'incidence d'accueil des personnes extérieures au noyau familial se réfère à l'impact que peuvent avoir ces personnes sur la structure du ménage et sur les services d'accueil. Cela inclut les situations où des individus, qui ne font pas partie du noyau familial immédiat (comme des amis, des collègues ou des membres élargis de la famille), vivent temporairement ou de manière permanente au sein du ménage. L'incidence de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial est déterminée à partir de la proportion des ménages familiaux nucléaires. Elle est analysée ici à travers les variables milieu de résidence, région, quelques variables sociodémographiques et socioéconomiques du chef de ménage.

6.3.1 Proportion de ménages familiaux nucléaires

La proportion des ménages familiaux nucléaires, c'est-à-dire (conjugal nucléaire, monoparental nucléaire et parental nucléaire) est le rapport entre le nombre de ménages familiaux nucléaires et l'ensemble des autres types de ménages familiaux. Une fois déterminée, la variation de cet indicateur est ensuite utilisée pour mesurer l'incidence de l'accueil.

6.3.1.1 Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse de la proportion de ménages familiaux nucléaires par milieu de résidence (tableau 6.15) révèle dans l'ensemble une proportion de 48,2% de ménages nucléaires, soit 48% dans le milieu urbain contre 48,6% dans le milieu rural. Selon le sexe du chef de ménage, les données indiquent que chez les femmes, cette proportion est de 51,3% contre 48,0% chez les hommes. En outre, dans les zones rurales, les ménages dirigés par des hommes présentent une proportion de 49,3%, tandis que ceux dirigés par des femmes sont à 42,9%. En milieu urbain, la tendance s'inverse pour les chefs de ménage féminins, avec 58,6% contre 47,2% chez les hommes. Ceci pourrait suggérer une prévalence de ménages nucléaires dirigés par des femmes en ville. En résumé, les ménages familiaux nucléaires dirigés par les hommes sont légèrement plus fréquents en milieu rural, tandis que ceux dirigés par les femmes semblent plus importants dans les milieux urbains.

Tableau 6.15 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Rural	49,3	42,9	48,6
Urbain	47,2	58,6	48,0
Ensemble	48,0	51,3	48,2

6.3.1.2 Variation selon région

L'analyse des données du tableau 6.16 indique que les régions comme Kidal, Taoudenni et Ménaka affichent des taux très élevés de ménages nucléaires, dépassant 80,0%, avec une parité entre hommes et femmes à Kidal. En revanche, certaines régions comme Nioro et Kita présentent les proportions les plus basses, avec moins de 35,0% de ménages nucléaires. De manière générale, les femmes chefs de ménage ont tendance à avoir des taux plus élevés de ménages nucléaires dans plusieurs régions, particulièrement à Ségou, Mopti et Bandiagara, où les différences avec les hommes sont significatives.

Tableau 6.16 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par région selon le sexe du chef de ménage

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	39,2	42,7	39,4
Koulikoro	38,9	43,2	39,1
Sikasso	41,0	48,5	41,4
Ségou	42,3	49,5	42,9
Mopti	59,1	62,3	59,5
Tombouctou	65,3	61,7	64,9
Gao	67,7	61,1	67,0
Kidal	82,0	82,0	82,0
Taoudenni	86,6	82,6	86,3
Ménaka	89,9	87,4	89,7
Nioro	33,6	44,5	34,3
Kita	32,2	39,1	32,6
Dioïla	47,7	54,7	48,2
Nara	37,0	51,0	38,2
Bougouni	40,3	46,4	40,6
Koutiala	39,0	46,2	39,5
San	51,1	66,8	52,4
Douentza	53,2	64,7	54,4
Bandiagara	51,6	68,2	53,5
Bamako	48,6	41,8	47,8
Ensemble	48,0	51,3	48,2

6.3.1.3 Variation selon le type de population du ménage

L'analyse des données du tableau 6.17 montre que pour les ménages sédentaires, la proportion est de 47% contre 82,9% pour le ménage de type nomade. En considérant le sexe du chef de ménage, la proportion de ménage familiaux nucléaires est de 50,4% pour les ménages sédentaires dirigés par une femme contre 46,7% chez les hommes. Chez les populations nomades, ces proportions sont de 83,2% pour les femmes contre 82,9% chez les hommes. Cela suggère que, dans les contextes nomades, les

ménages nucléaires sont à la fois plus fréquents et presque paritaires en termes de leadership masculin et féminin.

Tableau 6.17 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par sexe du chef de ménage selon le type de population

Sexe du chef de ménage	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Masculin	46,7	82,9	48,0
Féminin	50,4	83,2	51,3
Ensemble	47,0	82,9	48,2

6.3.2 Proportion de ménages familiaux nucléaires et caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du chef de ménage

Les caractéristiques sociodémographiques et économiques peuvent avoir un impact majeur sur la proportion de ménages familiaux nucléaires. Cette sous-section analyse ainsi la variation de cette proportion en fonction des variables telles l'âge du chef de ménage, son état matrimonial, le statut de handicap du chef de ménage et des variables socioéconomiques.

6.3.2.1 Variation selon le groupe d'âge

L'analyse des données du tableau 6.18 indique une légère prédominance des femmes (51,3%) dans la structure des ménages nucléaires, soulignant que les jeunes générations, surtout féminines, semblent jouer un rôle clé dans la formation de ces unités familiales. En outre, les jeunes chefs de ménage, âgés de 15 à 34 ans, ont les taux les plus élevés de ménages nucléaires, atteignant 67,3%, avec une légère prévalence chez les femmes (71,8%) contre 66,7% chez les hommes. En revanche, cette proportion diminue significativement dans les tranches d'âge supérieures : seulement 22,9% des chefs de ménage de 65 ans et plus sont à la tête de ménages nucléaires. La baisse est particulièrement marquée chez les hommes, avec seulement 22,3% dans ce groupe.

Tableau 6.18 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par sexe du chef de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage

Age du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-34	66,7	71,8	67,3
35-64	48,2	47,8	48,2
65 ans ou plus	22,3	30,8	22,9
Ensemble	48,0	51,3	48,2

6.3.2.2 Variation selon l'état matrimonial

A travers le tableau 6.19, les données indiquent dans l'ensemble une légère prédominance de la proportion des ménages nucléaires chez les femmes (51,3%) et soulignent l'impact de l'état matrimonial sur la structure des ménages nucléaires. Pour les chefs de ménage monogames, les proportions sont relativement équilibrées, avec 53,2% chez les hommes et 55,1% chez les femmes. En revanche, pour les ménages polygames, les proportions chutent significativement, surtout pour ceux avec plusieurs épouses, soulignant une structure familiale moins nucléaire. Chez les chefs de ménage séparés ou

divorcés, les proportions sont élevées, en particulier chez les femmes (62,4%), ce qui peut refléter des changements dans la dynamique familiale après une séparation.

Tableau 6.19 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial

Etat matrimonial du chef de ménage	Sexe du Chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	38,2	58,5	86,7
Monogame	53,2	55,1	53,4
Polygame 2	35,0	48,5	35,8
Polygame 3	23,8	43,3	25,0
Polygame 4 et +	26,1	43,3	27,4
Séparé/Divorcé	50,5	62,4	58,4
Veuf/veuve	29,8	42,4	40,1
Union libre/concubinage	67,0	56,1	64,1
Ensemble	48,0	51,3	48,2

6.3.2.3 Variation selon le statut de handicap

Les données du tableau 6.20 indiquent que les ménages dirigés par des femmes avec un handicap affichent une proportion de 44,1%, ce qui est plus élevé que celui des hommes handicapés, à 30,7%. Cela pourrait indiquer que les femmes en situation de handicap jouent un rôle plus actif dans la formation de ménages nucléaires. En revanche, chez les chefs de ménage sans handicap, les proportions sont plus équilibrées, avec 48,2% pour les hommes et 51,4% pour les femmes. Globalement, les ménages dirigés par des femmes représentent 51,2% de l'ensemble, soulignant leur prévalence dans la structure des ménages, même parmi ceux avec des défis liés aux handicaps.

Tableau 6.20 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires par statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Statut de handicap	Sexe du Chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Avec Handicap	30,7	44,1	31,8
Sans Handicap	48,2	51,4	48,5
Ensemble	47,9	51,2	48,2

6.3.2.4 Variation selon le niveau d'instruction

L'analyse des données du tableau 6.21 indique qu'en ce qui concerne la proportion de ménage familiaux nucléaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage, elle est relativement élevée, avec 49,6 %, lorsque le chef de ménage est sans niveau d'instruction. Ce qui signifie que même sans éducation formelle, une part importante de la population maintient des structures nucléaires. À mesure que le niveau d'éducation augmente, les proportions de ménages nucléaires tendent à diminuer, atteignant 39,3 % pour les ménages dirigés par des personnes ayant un diplôme supérieur.

Tableau 6.21 : Proportion (en %) de ménages familiaux nucléaires selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	49,2	53,2	49,6
Enseignement coranique (sans avoir jamais été à l'école classique)	46,9	49,2	47,0
Alphabétisée (sans avoir jamais été à l'école classique)	39,8	47,6	40,2
Préscolaire	46,8	44,8	46,6
Primaire/Fondamentale 1er cycle/Medersa 1er cycle	46,0	47,0	46,1
Secondaire 1er cycle/Fondamentale 2nd cycle/Medersa 2nd cycle	48,2	47,3	48,1
Secondaire 2nd cycle/Lycée/Medersa secondaire/Secondaire professionnelle et technique	47,0	48,1	47,1
Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	45,8	45,0	45,8
Supérieur	39,3	40,9	39,3
Ensemble	48,0	51,3	48,2

6.4 Intensité de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial

L'intensité de l'accueil des personnes extérieures au noyau familial, examine dans quelle mesure des personnes non apparentées, sont intégrées dans les ménages et l'impact de cette dynamique sur les interactions familiales et les conditions de vie. L'intensité de l'accueil est déterminée à travers le nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial et par la proportion de personnes extérieures au noyau familial. Les analyses sont ensuite effectuées à travers le milieu de résidence, la région et quelques caractéristiques sociodémographiques et économiques des chefs de ménage.

6.4.1 Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial

Il s'agit du nombre de personnes qui ne font pas partie du noyau familial, mais qui vivent au sein du ménage. Ce chiffre est déterminé à partir de la variable "lien avec le chef de ménage" dans l'ensemble de la population des ménages ordinaires. Cette mesure permet d'évaluer l'intégration de personnes extérieures à la structure familiale immédiate et d'analyser l'impact de cette situation sur les dynamiques du ménage. Dans cette sous-section, le nombre moyen de personnes extérieures par ménage est analysé à travers le milieu de résidence, la région, le type de population et les caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage.

6.4.1.1 Niveau National et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données dans le tableau 6.22 indique que dans l'ensemble le nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial est de 3,5, avec 2,7 pour le milieu urbain contre 3,9 dans le milieu rural. Les ménages dirigés par des hommes accueillent en moyenne 3,6 personnes extérieures, contre 2,4 pour ceux dirigés par des femmes. En outre, les données indiquent qu'en milieu urbain, les ménages dirigés par des hommes accueillent en moyenne 2,6 personnes extérieures, tandis que ceux dirigés par des

femmes accueillent un peu plus, avec 2,8 personnes. En milieu rural, la tendance s'inverse, les hommes ayant un nombre moyen de 4,1 personnes extérieures, comparé à 2,1 pour les femmes.

Tableau 6.22 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,6	4,1	3,6
Féminin	2,8	2,1	2,4
Ensemble	2,7	3,9	3,5

6.4.1.2 Variation selon la région

L'analyse des données du tableau 6.23 montre que dans l'ensemble, les ménages dirigés par des hommes accueillent en moyenne 3,6 personnes extérieures, contre 2,4 pour ceux dirigés par des femmes, soulignant une tendance générale où les hommes sont plus enclins à intégrer des personnes extérieures dans leur foyer, surtout dans les régions où la tradition d'accueil est plus marquée. Dans certaines régions comme Kayes et Koulikoro, les ménages dirigés par des hommes accueillent respectivement 5 et 5,2 personnes extérieures, ce qui est nettement supérieur à ceux dirigés par des femmes, qui accueillent 3,3 et 2,9 personnes. Cette tendance est également observée dans d'autres régions comme Nioro et Kita, où les ménages masculins présentent des nombres élevés (6,7 et 6,3). À l'inverse, des régions comme Mopti, Tombouctou, et Gao affichent des moyennes beaucoup plus basses pour les deux sexes, avec des valeurs allant de 1,1 à 1,9. Kidal, Taoudenni et Ménaka se caractérisent par des chiffres très faibles, signalant une dynamique différente en matière d'accueil de personnes extérieures aux noyau familial.

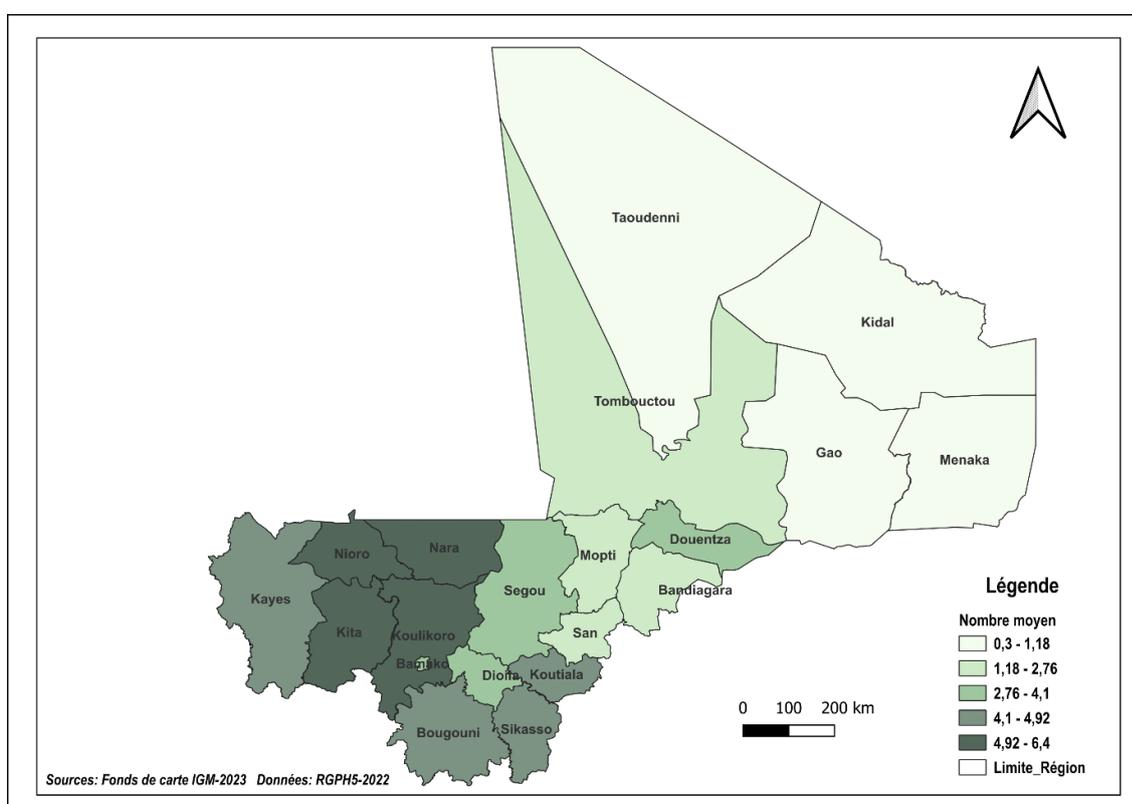
Tableau 6.23 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par région selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	5,0	3,3	4,9
Koulikoro	5,2	2,9	5,0
Sikasso	4,9	2,4	4,8
Ségou	4,1	2,4	3,9
Mopti	1,9	1,9	1,9
Tombouctou	1,1	1,4	1,2
Gao	1,0	1,6	1,1
Kidal	0,6	0,9	0,6
Taoudenni	0,4	0,5	0,4
Ménaka	0,3	0,5	0,3
Nioro	6,7	3,2	6,4
Kita	6,3	3,2	6,0
Dioïla	3,5	2,1	3,4
Nara	5,4	2,9	5,1
Bougouni	5,1	2,7	4,9
Koutiala	4,5	2,9	4,4
San	2,8	1,6	2,7
Douentza	3,1	1,8	2,9
Bandiagara	2,8	1,8	2,6

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bamako	2,8	2,9	2,8
Ensemble	3,6	2,4	3,5

L'analyse de la carte 6.1, représentant le nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial montre une distinction, globalement, de cinq zones en fonction de la variation de ce nombre. On va ainsi des zones les plus intenses en accueil avec des nombres variant entre 4,92 et 6,4 personnes, globalement constituées autour des régions du sud-ouest de Kita, Nioro, Nara où les tailles des ménages sont également les plus élevées, aux zones à faibles intensité d'accueil, situées autour des régions de Taoudenni, Kidal et Ménaka, généralement caractérisées par des ménages de petites tailles. Ainsi, l'intensité d'accueil dans cette faible zone varie entre 0,3 et 1,18 personnes.

Carte 6.1 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par région



6.4.1.3 Variation par type de population du ménage

Les données du tableau 6.24 indique que d'une manière générale l'inclusion de personnes extérieures est plus fréquente dans les ménages sédentaires (3,5 personnes en moyenne) que dans les ménages nomades (0,5 personnes en moyenne), illustrant des différences culturelles et de modes de vie entre ces deux types de populations. En outre, l'analyse selon le sexe du chef de ménage indique que dans les ménages sédentaires, les hommes accueillent en moyenne 3,7 personnes extérieures, tandis que les femmes en accueillent 2,5, reflétant une tendance à une plus grande ouverture des ménages masculins. En revanche, chez les populations nomades, le nombre moyen de personnes extérieures est beaucoup

plus faible, avec 0,5 pour les hommes et 0,7 pour les femmes, indiquant que les structures familiales sont plus fermées dans ce contexte.

Tableau 6.24 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le type de population

Sexe du chef de ménage	Type de population		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sédentaire	3,7	2,5	3,5
Nomade	0,5	0,7	0,5
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.2 Nombre moyen de personnes extérieures et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

6.4.2.1 Groupe d'âge

L'analyse des données dans le tableau 6.25, révèle que les ménages dirigés par des personnes plus âgées accueillent en moyenne un plus grand nombre de personnes extérieures. Par exemple, les chefs de ménage âgés de 85 ans et plus ont un nombre moyen de 14 personnes extérieures, tandis que ceux de 75 à 79 ans accueillent en moyenne 11,1 personnes. Cela contraste avec les jeunes chefs de ménage, notamment ceux âgés de 0 à 14 ans, qui ont un nombre moyen de 2,5 personnes extérieures, et ceux de 15 à 19 ans avec 1,5 personne.

De plus, il est notable que les hommes accueillent systématiquement plus de personnes extérieures que les femmes dans chaque tranche d'âge. Par exemple, les hommes de 70 à 74 ans accueillent en moyenne 8,8 personnes, contre 5 pour les femmes. Cette dynamique s'accroît avec l'âge, suggérant que les ménages dirigés par des chefs plus âgés, en particulier des hommes, sont plus ouverts à intégrer des personnes extérieures. En résumé, l'âge du chef de ménage joue un rôle significatif dans le nombre de personnes extérieures, avec une nette augmentation chez les groupes d'âge avancés.

Tableau 6.25 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le groupe d'âge du chef de ménage.

Groupes d'âges des chefs de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	1,7	1,0	1,5
20-24	1,2	0,9	1,1
25-29	1,2	0,9	1,2
30-34	1,4	1,0	1,3
35-39	1,8	1,1	1,7
40-44	2,2	1,4	2,1
45-49	2,8	1,8	2,7
50-54	3,4	2,5	3,3
55-59	4,5	3,3	4,4
60-64	5,4	3,9	5,2
65-69	7,3	4,8	7,0
70-74	8,8	5,0	8,3
75-79	11,1	5,4	10,4
80-84	12,4	5,1	11,4
85 et plus	14	5,4	12,9
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.2.2 Etat matrimonial

L'analyse de la répartition du nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial (tableau 6.26) indique que dans l'ensemble les chefs de ménage polygames accueillent le plus grand nombre de personnes, en particulier ceux avec trois ou quatre épouses, avec des moyennes de 9,1 et 9,6 respectivement. Cela souligne une forte tendance à l'intégration de personnes extérieures dans ces structures familiales élargies.

Les ménages monogames affichent également un nombre relativement élevé avec 2,6 personnes, mais cela reste inférieur à la moyenne d'ensemble. En revanche, les chefs de ménage séparés ou divorcés et les veufs accueillent un nombre plus faible de personnes, soit 2,2 et 3,7 respectivement, ce qui pourrait indiquer une tendance à maintenir des structures familiales plus fermées après une séparation ou un décès. Les célibataires accueillent en moyenne 1,8 personne extérieure, tandis que ceux en union libre ont une moyenne de 2,0. Globalement, les hommes, en particulier les polygames, accueillent systématiquement plus de personnes extérieures que les femmes dans chaque catégorie. Cela reflète une dynamique où les structures familiales masculines, surtout dans le cadre de la polygamie, sont plus ouvertes à l'intégration de membres extérieurs au noyau familial.

Tableau 6.26 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage.

Etat matrimonial du chef de ménage	Sexe du Chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	1,7	2,1	1,8
Monogame	2,6	2,1	2,6
Polygame 2	5,7	2,5	5,5
Polygame 3	9,1	3,3	8,7
Polygame 4 et +	9,6	3,3	9,0
Séparé/Divorcé	3,1	1,6	2,2
Veuf	5,9	3,2	3,7

Etat matrimonial du chef de ménage	Sexe du Chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Union libre/concubinage	1,9	2,2	2,0
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.3 Nombre moyen de personnes extérieures et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

6.4.3.1 Niveau d'instruction

L'analyse du nombre moyen selon le niveau d'instruction du chef de ménage (tableau 6.27) révèle que les ménages dirigés par des chefs de ménage sans niveau d'instruction accueillent en moyenne 3,7 personnes extérieures, avec une différence notable entre les sexes : 3,9 pour les hommes contre 2,5 pour les femmes. Cela indique que les ménages sans éducation formelle sont plus ouverts à l'intégration de personnes extérieures. À mesure que le niveau d'instruction augmente, le nombre moyen de personnes extérieures tend à diminuer. Par exemple, les ménages avec un niveau d'éducation de secondaire 2nd cycle accueillent en moyenne seulement 2,5 personnes extérieures. Les ménages dirigés par des personnes ayant une éducation supérieure montrent des moyennes similaires (2,4), indiquant une certaine stabilité dans l'intégration de personnes extérieures. En résumé, les données montrent une tendance à la baisse de l'intégration de personnes extérieures dans les ménages à mesure que le niveau d'éducation augmente, avec une forte prévalence chez les chefs de ménage moins éduqués. Cela pourrait refléter des différences dans les dynamiques sociales et culturelles selon le niveau d'instruction.

Tableau 6.27 : Nombre moyen par ménage de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'éducation du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	3,9	2,5	3,7
Fondamental 1 (Primaire)	3,5	2,4	3,4
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	3,0	2,2	2,9
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	2,5	1,9	2,5
Post-secondaire non supérieur	2,1	2,0	2,1
Supérieur	2,5	2,1	2,4
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.3.2 Statut par rapport à l'activité

L'examen des données du tableau 6.28, donnant le nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage, montre que les chefs de ménage en emploi accueillent moins que ceux au chômage ou hors de la main d'œuvre, soit respectivement 2,8 personnes en moyenne contre 4,4 et 8,7. Selon le sexe du chef de ménage, il faut noter que l'accueil est plus important chez les hommes que chez les femmes chefs de ménage quel que soit le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.

Tableau 6.28 : Nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Statut par rapport à l'activité	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
En emploi	2,9	1,9	2,8
Au chômage	4,5	4,2	4,4
Hors de la main d'œuvre	9,4	4,8	8,7
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.3.3 Niveau de vie

L'analyse des données du tableau 6.29 montre que le nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial pour les ménages « très pauvres » et « très riches » est relativement faible comparativement aux autres profils économiques et s'établit à 2,9 personnes. Par contre les ménages qui ont un profil de niveau de vie moyen accueillent le plus grand nombre de personnes avec 4,2 personnes. Selon le sexe du chef de ménage, la tendance reste globalement pareille avec les ménages dirigés par des femmes affichant le plus petit nombre de personnes extérieures au noyau familial de 1,9 personnes.

Tableau 6.29 : Nombre moyen de personnes extérieures au noyau familial par niveau de vie et sexe du chef de ménage

Niveau de vie du ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre	3,0	1,9	2,9
Pauvre	4,1	2,2	3,9
Moyen	4,3	2,4	4,2
Riche	3,4	2,7	3,4
Très riche	2,9	2,9	2,9
Ensemble	3,6	2,4	3,5

6.4.4 Proportion de personnes extérieures au noyau familial

La proportion de personnes extérieures au noyau familial mesure la part des individus vivant dans un ménage, mais n'appartenant pas au noyau familial immédiat, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas directement liés au chef de ménage. Il est déterminé en effectuant le rapport entre le nombre de personnes des ménages familiaux nucléaires et l'ensemble des personnes des autres types de ménage familiaux. Cette proportion permet d'évaluer l'ampleur de l'accueil de personnes extérieures dans les foyers et d'analyser les tendances sociétales liées à la cohabitation intergénérationnelle de membres élargis de la famille ou d'individus non apparentés, à travers le milieu de résidence, le type de population et quelques caractéristiques des chefs de ménage.

6.4.4.1 Niveau National et variation selon le milieu de résidence

L'analyse des données du tableau 6.30 indique que dans l'ensemble, la proportion de personnes extérieures au noyau familial au Mali s'élève à 27,1%. Selon le milieu de résidence, les données montrent que la proportion est plus élevée en milieu rural (29,6%) qu'en milieu urbain (25,9%). En outre, la proportion est de 29,4% pour les ménages dirigés par une femme contre 26,9% chez les hommes. Aussi, en milieu rural, les ménages dirigés par des hommes affichent une proportion de 30,3 % de personnes extérieures, tandis que ceux dirigés par des femmes montrent une proportion de 22,9%.

En revanche, en milieu urbain, la tendance s'inverse : les ménages dirigés par une femme accueillent 35,6 % de personnes extérieures, contre 25,5% pour les ménages dirigés par un homme. Cela suggère que, bien que les hommes soient généralement plus ouverts à l'intégration en milieu rural, les femmes semblent jouer un rôle plus actif dans l'accueil de personnes extérieures en milieu urbain, soulignant ainsi l'importance du contexte environnemental dans les dynamiques familiales et sociales.

Tableau 6.30 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Milieu de résidence		
	Rural	Urbain	Ensemble
Masculin	30,3	25,5	26,9
Féminin	22,9	35,6	29,4
Ensemble	29,6	25,9	27,1

6.4.4.2 Variation selon la région

Sur l'ensemble des régions, les données du tableau 6.31 montrent que les régions comme Kidal, Taoudenni et Ménaka, affichent les proportions les plus élevées d'intégration de personnes extérieures, avec respectivement 77,6%, 83,0% et 85,6%. Cela suggère une tendance forte dans ces zones à accueillir des individus extérieurs, possiblement en raison de structures familiales élargies ou de traditions communautaires. Dans des régions comme Tombouctou et Gao, les proportions restent également élevées (53,9% et 56,1%), indiquant une continuité de cette dynamique. À l'opposé, les régions comme Nioro et Kita montrent les proportions les plus basses, avec respectivement 14,7% et 15,0%.

Tableau 6.31 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par région selon le sexe du chef de ménage

Région	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	18,6	21,0	18,8
Koulikoro	17,9	21,7	18,1
Sikasso	19,9	25,2	20,1
Ségou	23,3	28,2	23,6
Mopti	42,3	40,6	42,1
Tombouctou	54,5	48,1	53,9
Gao	57,2	45,7	56,1
Kidal	77,9	73,8	77,6
Taoudenni	83,5	75,6	83,0
Ménaka	86,1	80,6	85,6
Nioro	14,4	22,6	14,7
Kita	14,9	19,0	15,0
Dioïla	27,0	28,8	27,1
Nara	18,3	30,2	18,9
Bougouni	19,8	23,0	19,9
Koutiala	21,5	22,4	21,6
San	33,9	44,6	34,5
Douentza	32,9	43,2	33,6
Bandiagara	34,5	44,0	35,2
Bamako	28,9	21,1	28,1
Ensemble	26,9	29,4	27,1

6.4.4.3 Variation par type de population du ménage

La proportion de personnes extérieures selon le mode de vie analysée dans le tableau 6.32 indique que dans l'ensemble, la proportion d'accueil de personnes extérieures est bien plus élevée dans le mode de vie nomade (76,4%) que dans le mode sédentaire (26,1%). Cette différence souligne l'importance des dynamiques sociales spécifiques à chaque type de population. En outre, dans les ménages sédentaires dirigés par les hommes, l'accueil en moyenne est de 25,9% de personnes extérieures, contre 28,4% chez les femmes. Cela suggère une tendance à une plus grande ouverture chez les femmes dans des contextes sédentaires. En revanche, dans les ménages nomades, la situation change radicalement. Les ménages nomades dirigés par un homme, accueillent en moyenne 76,6% de personnes extérieures, contre 73,6% chez les femmes.

Tableau 6.32 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le mode de vie

Sexe du chef de ménage	Mode de vie		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Masculin	25,9	76,6	26,9
Féminin	28,4	73,6	29,4
Ensemble	26,1	76,4	27,1

6.4.5 Proportion de personnes extérieures et caractéristiques socio démographiques du chef de ménage

L'analyse des proportions de personnes extérieures au noyau familial selon différents critères (état matrimonial, statut d'handicap) met en lumière plusieurs tendances en fonction de certaines caractéristiques du chef de ménage.

6.4.5.1 Etat matrimonial

L'analyse des données du tableau 6.33 indique que d'une manière générale la proportion de personnes extérieures au noyau familial selon l'état matrimonial est plus élevée pour les divorcés, soit 37,4%, ceci qui pourrait indiquer un besoin accru de soutien social après une séparation, et le moins enlevé pour les chefs de ménage polygame 4, soit 11,1%. En outre, il faut noter que les célibataires accueillent 32,0% de personnes extérieures, avec une préférence marquée pour les hommes (35,6%) contre 29,4% chez les femmes chef de ménage.

Tableau 6.33 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et sexe du chef de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage.

Etat matrimonial du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	35,6	29,4	32,0
Monogame	34,0	35,1	34,1
Polygame 2	19,3	26,4	19,5
Polygame 3	12,2	19,4	12,3
Polygame 4	10,8	19,6	11,1
Polygame 5 et plus	17,6	28,6	18,3
Divorcé(e)	22,1	47,7	37,4
Séparé(e)	21,8	38,1	30,6
Veuf(ve)	10,6	22,1	19,4
Union libre/Concubinage	36,2	30,0	34,8
Ensemble	26,9	29,4	27,1

6.4.5.2 Statut de handicap du chef de ménage

L'analyse de la proportion de personnes extérieures selon le statut de handicap à travers les données du tableau 6.34, montre que les ménages dirigés par des personnes avec handicap accueillent en moyenne 12,8% de personnes extérieures, bien moins que ceux sans handicap, qui atteignent 27,5%. Cela suggère que les ménages sans handicap sont plus ouverts à l'intégration, peut-être en raison de facteurs sociaux et économiques plus favorables.

Tableau 6.34 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial selon le statut d'handicap par milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Statut par rapport au handicap	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Avec handicap	12,6	18,1	12,8
Sans handicap	27,3	29,6	27,5
Ensemble	26,9	29,4	27,1

6.4.6 Proportion de personnes extérieures au noyau familial et caractéristiques socio-économiques du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage est un facteur déterminant dans l'intégration des personnes extérieures. Dans cette sous-section, la proportion de personnes extérieures est analysée à travers la variable du niveau d'instruction du chef de ménage et le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.

6.4.6.1 Niveau d'instruction

L'analyse des données du tableau 6.35 indique que les ménages sans niveau d'éducation montrent une moyenne de 27,4% d'intégration, ce qui pourrait refléter des dynamiques sociales basées sur des réseaux locaux plus étroits. À l'opposé, ceux ayant atteint un niveau supérieur affichent la proportion la plus basse à 23,3%. Cela peut s'expliquer par une concentration sur des cercles sociaux plus restreints ou plus spécialisés, ce qui limite les interactions avec des personnes extérieures.

Les ménages avec un niveau d'éducation primaire et ceux du secondaire montrent des proportions proches de 25-27%, tandis que ceux ayant un post-secondaire non supérieur ont une intégration légèrement plus élevée à 29,6%. Cela peut indiquer que, même si l'éducation est un atout, les liens familiaux et communautaires demeurent essentiels, et que certains niveaux d'éducation facilitent davantage l'intégration sociale que d'autres.

Tableau 6.35 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'éducation du chef de ménage	Milieu de résidence et sexe du chef de ménage								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sans niveau	33,0	22,3	31,8	25,7	36,0	26,1	27,2	30,4	27,4
Fondamental 1	30,1	25,2	29,7	22,6	31,0	22,8	25,7	27,1	25,8
Fondamental 2	28,9	24,1	28,5	24,6	33,7	24,9	27,2	26,4	27,1
Secondaire	27,9	23,7	27,6	27,8	38,3	28,3	27,9	27,0	27,9
Post-secondaire non supérieur	28,8	22,6	28,4	31,3	31,4	31,3	29,8	25,2	29,6
Supérieur	22,9	20,4	22,8	25,6	27,7	25,6	23,4	21,2	23,3
Ensemble	30,3	22,9	29,6	25,5	35,6	25,9	26,9	29,4	27,1

6.4.6.2 Statut par rapport à l'activité

L'analyse des données du tableau 6.38 révèle que la proportion de personnes extérieures au noyau familial est la plus importantes pour les ménages dont le chef est en emploi et vaut 31,2% contre 20,2% pour ménages dirigés par un chef au chômage. La structure par sexe affiche une tendance similaire avec des proportions plus importantes chez les ménages dirigés par des hommes, à l'exception de la catégorie hors de la main d'œuvre où la proportion de personnes extérieures au noyau familiale est de 9,2% dans les ménages dirigés par les femmes contre 7,7% chez les hommes.

Tableau 6.36 : Proportion (en %) de personnes extérieures au noyau familial par sexe du chef de ménage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Statut par rapport à l'activité du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
En emploi	31,1	34,2	31,2
Au chômage	20,4	17,4	20,2
Hors de la main d'œuvre	7,7	9,2	7,8
Ensemble	26,9	29,4	27,1

6.5 Vue d'ensemble

La typologie des ménages ordinaires au Mali montre une forte prédominance des ménages parentaux, représentant 74,7% des ménages. Par ailleurs, les ménages au Mali tendent à être plus parentaux à mesure que l'âge du chef de ménage augmente. En ce qui concerne l'accueil des personnes extérieures au noyau familial, les résultats indiquent une incidence de l'accueil à travers une proportion de ménage familial nucléaire de 48,2% et une intensité de l'accueil qui révèle un nombre moyen de personne extérieures au noyau familial de 3,5 par ménage et une proportion de personnes extérieures au noyau familial de 27,1%.

L'accueil des personnes extérieures au noyau familial varie selon le sexe du chef de ménage. Les femmes accueillent légèrement plus souvent (51,3% contre 48% pour les hommes), mais en plus petit nombre (2,4 personnes en moyenne contre 3,6). En revanche, la part des personnes extérieures dans le ménage est un peu plus élevée chez les femmes (29,4% contre 26,9%). Cela suggère une plus grande ouverture à l'accueil chez les femmes, mais avec une capacité d'hébergement plus restreinte.

Le niveau d'instruction joue un rôle ambivalent dans l'accueil. Si les ménages avec un niveau d'instruction élevé tendent à être plus exclusifs, ceux avec une formation de base montrent une volonté plus forte d'accueillir des personnes extérieures, peut-être en raison de liens communautaires plus serrés. Cela suggère que l'éducation peut influencer la manière dont les individus perçoivent l'accueil et l'intégration sociale.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le RGPH5 a été la plus importante opération statistique en 2022 au Mali. Il s'est déroulé dans un contexte de crise multidimensionnelle sécuritaire et sociale qui a particulièrement affecté les ménages du pays. L'évaluation de la qualité des données montre que les résultats issus de cette opération sont fiables et peuvent donc être utilisés pour orienter les différentes politiques sectorielles de développement du Mali en vue de réduire les inégalités sociales.

L'étude des caractéristiques des ménages au Mali fournit un panorama détaillé et révélateur de la situation socio-économique et démographique de la population. Le pays abrite un total de 2 295 655 ménages ordinaires, une majorité se trouvant en zones rurales (62,3%), et une plus faible proportion dans les zones urbaines (37,7%). Ce constat met en lumière une dynamique démographique marquée par des disparités régionales significatives. Le district de Bamako, par exemple, 23,4% des ménages ordinaires, tandis que des régions comme Douentza, Taoudenni et Kidal comptabilisent moins de 1% de ces ménages.

En matière de gestion des ménages, les femmes dirigent 10,5 % des ménages ordinaires, un pourcentage relativement faible. Toutefois, les régions de Bandiagara et Mopti se distinguent par des proportions plus élevées, avec respectivement 15,8 % et 14,8 % de ménages dirigés par des femmes. Ce constat montre qu'il pourrait exister des dynamiques locales favorisant l'autonomisation des femmes, bien que la situation demeure encore très inégale par rapport aux hommes, qui dirigent la majorité des foyers. Par ailleurs, une faible proportion de ménages ordinaires sont de type nomade (3,3 %), traduisant une prévalence de modes de vie sédentaires dans la population.

La taille des ménages au Mali, avec une moyenne de 9,3 personnes par ménage, est un autre aspect clé qui mérite une attention particulière. En milieu rural, cette taille atteint 10,2, alors qu'elle se réduit à 7,8 en milieu urbain. Cette différence témoigne des variations socio-économiques et culturelles entre les zones urbaines et rurales. Les ménages de grandes tailles sont en effet plus fréquents dans les zones rurales, où les familles étendues sont plus courantes.

L'âge moyen des chefs de ménage au Mali est de 47,3 ans, avec une médiane de 45,0 ans. Cette information montre que les chefs de ménage sont généralement des individus d'âge mûr. En outre, la majorité des chefs de ménage sont employés (88,6 %), mais une proportion non négligeable (11,2 %) est en dehors du marché du travail. Un autre résultat marquant est que 70,1 % des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction, une donnée alarmante qui met en évidence la nécessité d'une intervention ciblée pour l'amélioration du niveau d'éducation des chefs de ménage, en particulier dans les zones rurales.

La structure démographique des ménages ordinaires révèle une prédominance des jeunes, avec 23,1 % des ménages abritant un enfant de moins de 6 ans, et 18,2 % abritant un enfant de 6 à 14 ans. Cela témoigne de la forte proportion d'enfants et de jeunes au sein des foyers, ce qui soulève des enjeux importants en matière de politiques éducatives et de santé publique. En parallèle, la présence de personnes âgées (60 ans et plus) dans 21,9 % des ménages appelle à une attention particulière sur les questions de vieillissement et de prise en charge de ces personnes.

Le Mali présente également une forte prédominance des ménages parentaux, représentant 74,7 % des foyers, ce qui révèle une structure familiale traditionnelle ancrée dans le pays. Cependant, des

divergences apparaissent selon le sexe du chef de ménage, avec les femmes accueillant davantage de personnes extérieures, ce qui peut traduire leur rôle plus actif dans les réseaux communautaires, en particulier en milieu urbain.

La structure socioéconomique des ménages indique une forte concentration de jeunes d'âge actif (15 ans et plus) et de femmes en âge de procréer au sein des foyers. Cela souligne la nécessité de mettre en place des politiques spécifiques pour ces groupes afin de favoriser leur insertion socio-économique et de réduire les inégalités existantes. Les jeunes représentent une part importante de la main-d'œuvre potentielle, tandis que les femmes représentent un pilier central pour la gestion des foyers, ce qui appelle à des politiques de santé reproductive et de soutien à l'autonomisation économique des femmes.

Au regard de ces résultats de l'étude, les recommandations suivantes ont été formulées :

Au Ministère de l'Administration Territoriale et des collectivités

- . Étant donné que la majorité des ménages (62,3 %) se trouve en milieu rural, il est impératif de renforcer les politiques agricoles et les infrastructures rurales pour améliorer les conditions de vie de ces ménages. Cela peut inclure l'amélioration des infrastructures de transport, d'accès à l'eau potable, ainsi qu'à l'énergie.
- . En outre, Il est essentiel de soutenir les initiatives locales de développement des compétences liées à l'agriculture moderne, à la gestion des ressources naturelles et à la création d'entreprises rurales. Ces actions visent à réduire la dépendance aux conditions climatiques et à améliorer la productivité agricole, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde rural.

Au ministère de la promotion de la femme et de la famille

- . Le faible pourcentage de ménages dirigés par des femmes (10,5 %) démontre la nécessité de développer davantage de politiques favorisant l'accès des femmes aux ressources, à l'éducation et à des opportunités économiques. Il est crucial de soutenir les femmes dans les zones rurales en leur offrant des formations et des possibilités de création d'entreprise, et de renforcer les politiques de parité dans la gestion des ménages.

Au Ministère de l'Entrepreneuriat National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- . Vu que 70,1 % de chefs de ménage sont sans niveau d'instruction, il est important de renforcer l'éducation et la formation pour cette population cible. Des programmes de formation adaptés, centrés sur la gestion du ménage, les finances familiales et la prise de décision, devraient être mis en place pour améliorer la qualité de vie des foyers.
- . En outre, compte tenu de la forte proportion de jeunes dans les ménages, il est essentiel de promouvoir l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation professionnelle et à des emplois décentés. Parallèlement, il est important de développer des politiques de soutien aux personnes âgées pour améliorer leur qualité de vie, notamment en milieu rural où ces personnes peuvent être particulièrement vulnérables.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourgi, A., 2013, « Les enjeux géopolitiques de la crise malienne », *Lorraine-Civitas Europa*, Vol. 52, pp.11-17.
- Calvès, A. E., Dial, F. B., & Marcoux, R., 2018, « Introduction », In A. E. Calvès, F. B. Dial, & R. Marcoux (Eds.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, Québec, (1st ed., pp. 1–14).
- Claudine Sauvain-Dugerdil, A. M., 2009, « Configurations familiales et situation des femmes. Le cas du Mali à travers les données du recensement », In Cauchi-Duva, Nicolas, *Observer, décrire et analyser les structures familiales*, AIDELF, Paris, 1-25.
- Etang-Ndip, A., Hoogeveen, J., & Lendorfer, J., 2015, *Impact socio-économique de la crise au nord du Mali*, Pôle mondial d'Expertise sur la Pauvreté et l'Équité, Vol.028, 28 pages.
- Pellerin, M., 2012, « Le Sahel et la contagion libyenne », *IFRI-Politique étrangère*, Paris, pp.835-847.
- Pilon, M., Locoh, T., Vignikien, E., & Patrice, V., 1997, *Ménages et Familles en Afrique*, CEPED, Paris, 423 pages.
- République de Guinée, 2014, Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3, 2014), *Rapport d'analyse des données du RGPH3 thème : Caractéristiques des ménages*. Guinée, 133 pages.
- République du Mali, 1996, *Enquête Démographique et de Santé (EDSM-II) 1995-1996*, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Bamako, 404 pages.
- République du Mali, 2014, *Détérioration des conditions de vie des ménages en 2013 au Mali suite à la crise politico institutionnelle et sécuritaire de 2012*. Institut National de la Statistique, Bamako, 4 pages.
- République du Mali, 2016, *Configuration des ménages et qualité de vie, Les avantages et désavantages des grands ménages au Mali*. Institut National de la Statistique, Bamako, 110 pages.
- République du Mali, 2017, *Politique Nationale de la Population (PNP, 2017)*. Ministère de l'aménagement du territoire et de la population. Bamako, 54 pages.
- République du Mali, 2021, *Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Mali (PNLP) 2021*, Institut National de la Statistique, Bamako, 193 pages.
- République du Mali, 2021, *Rapport mensuel de l'enquête sur l'impact du Coronavirus sur les conditions de vie des Ménages au Mali 2021*, Institut National de la Statistique, Bamako, 28 pages.
- République du Mali, 2022, *Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) 2022*, Institut National de la Statistique, Bamako, 13 pages.
- République du Mali, 2022, *Enquête Nationale Emploi (ENEM) 2022*, Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, Bamako, 147 pages.

ANNEXE

Tableau A2 1 : Répartition (effectif et %) des ménages par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence

Milieu	Sexe du chef de ménage					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bamako	470 989	22,9	66 943	27,9	537 932	23,4
Autre urbain	277 050	13,5	39 191	16,3	316 241	13,8
Rural	1 307 475	63,6	134 007	55,8	1 441 482	62,8
Ensemble	2 055 514	100	240 141	100	2 295 655	100

Tableau A2 2 : Répartition (effectif et %) des ménages par ethnie selon le sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Ethnie	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Bamanan/Bambara	35,7	33,4	35,4	31,6	26,7	31,1	33,1	29,7	32,7
Malinke/Malinké	8,2	9,4	8,4	7,1	5,3	6,8	7,4	7,2	7,4
Peulh	12,8	13,8	13	13	11	12,8	13	12,2	12,9
Songhay/Sonrhai/Zarma	7,5	8,1	7,5	6	10,9	6,5	6,6	9,6	6,9
Soninké/Sarakolé	7	10,6	7,6	5,5	6,5	5,6	6,1	8,3	6,3
Khassonke	0,7	1,4	0,8	0,9	1,0	0,9	0,8	1,1	0,9
Senoufo	4,4	2,8	4,2	3,1	1,6	3	3,6	2,1	3,4
Dogon	6,1	4,3	5,9	7,2	10,4	7,5	6,8	7,6	6,9
Souraka/Maure	0,7	0,9	0,7	1,6	1,9	1,6	1,3	1,5	1,3
Tamasheq/Touareg	3,2	3,1	3,2	8,0	7,2	7,9	6,2	5,4	6,1
Bo/Bwa/Bobo	2,4	2,5	2,4	3,1	5,1	3,3	2,9	3,9	3,0
Dafing	0,7	0,5	0,7	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6
Mamala/Minianka	4,1	2,8	3,9	5,7	4	5,6	5,1	3,5	4,9
Haoussa	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0,1	0,1	0,1
Samogo	0,5	0,4	0,5	0,6	0,3	0,6	0,6	0,4	0,6
Bozo	1,7	1,6	1,7	2,4	4,1	2,5	2,0	3,0	2,2
Arabe	0,4	0,3	0,3	1,4	1,1	1,4	1,0	0,7	1,0
Mossi	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Kakolo	0,5	0,7	0,5	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3
Somono	0,5	0,6	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,4
Autre ethnie du Mali	1,9	1,8	1,8	1,4	1,3	1,4	1,5	1,6	1,5
Autre ethnie non malienne	0,4	0,5	0,4	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2

Ethnie	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	741 686	105 860	847 545	1 287 976	130 845	1 418 821	2 029 661	236 705	2 266 367

Tableau A 3 1 : Répartition (effectif et %) des ménages par taille du chef de ménage, selon la religion.

Taille	Musulman	Catholique	Protestant	Autre religion chrétienne	Animiste	Sans religion	Autre religion	%	Ensemble
1	93,2	3,2	1,4	0,2	1,2	0,5	0,3	100	102 180
2	95,1	2,1	1,1	0,2	1,0	0,3	0,2	100	125 131
3	95,4	2,1	1,2	0,2	0,8	0,3	0,1	100	179 478
4	95,4	2,1	1,2	0,2	0,8	0,3	0,1	100	217 161
5	95,1	2,2	1,3	0,1	0,8	0,3	0,1	100	229 381
6	95,0	2,2	1,4	0,1	0,9	0,3	0,1	100	221 336
7	95,0	2,1	1,4	0,1	1,0	0,3	0,1	100	193 385
8	95,0	2,2	1,4	0,1	1,0	0,3	0,1	100	161 639
9	95,4	1,9	1,2	0,1	0,9	0,3	0,1	100	126 078
10	96,6	1,5	0,9	0,1	0,7	0,2	0,1	100	137 601
11	95,7	1,7	1,0	0,1	1,0	0,3	0,1	100	73 722
12	96,1	1,5	0,8	0,1	1,0	0,3	0,1	100	64 369
13	96,4	1,4	0,7	0,1	0,9	0,4	0,1	100	54 332
14	96,6	1,3	0,7	0,1	0,9	0,3	0,1	100	46 431
15	96,7	1,1	0,6	0,1	0,9	0,4	0,2	100	41 637
16	96,8	1,1	0,6	0,1	0,9	0,3	0,2	100	34 121
17	96,8	1,0	0,6	0,1	0,9	0,4	0,1	100	29 192
18	97,1	1,0	0,5	0,1	0,9	0,3	0,2	100	25 564
19	97,2	0,9	0,5	0,1	0,9	0,4	0,2	100	22 078
20	97,3	0,8	0,5	0,0	0,8	0,4	0,1	100	23 664
21	97,5	0,7	0,4	0,1	0,9	0,3	0,1	100	16 822
22	97,1	0,8	0,4	0,1	1,1	0,4	0,2	100	15 314
23	97,4	0,8	0,3	0,0	0,8	0,4	0,2	100	13 689
24	97,2	0,6	0,5	0,0	1,1	0,4	0,2	100	12 177
25+	97,7	0,5	0,2	0,0	1,0	0,4	0,2	100	129 172
Ens.	95,6	1,8	1,1	0,1	0,9	0,3	0,1	100	2 295 655

Tableau A 3 2 : Répartition (effectif et %) des ménages par nationalité du chef de ménage, selon la taille.

Taille	Nationalité du chef de ménage					Ensemble
	Malien	Etranger	Apatride	NSP	%	
1	96,74	3,15	0,02	0,09	100	102 180
2	98,04	1,91	0,02	0,04	100	125 131
3	98,24	1,71	0,02	0,03	100	179 478
4	98,53	1,42	0,02	0,04	100	217 161
5	98,76	1,19	0,01	0,03	100	229 381
6	98,99	0,97	0,01	0,03	100	221 336
7	99,22	0,74	0,01	0,03	100	193 385
8	99,30	0,67	0,01	0,02	100	161 639
9	99,42	0,55	0,01	0,03	100	126 078
10	99,54	0,42	0,02	0,03	100	137 601
11	99,44	0,52	0,01	0,03	100	73 722
12	99,58	0,39	0,01	0,03	100	64 369
13	99,55	0,42	0,01	0,01	100	54 332
14	99,61	0,34	0,01	0,03	100	46 431
15	99,59	0,39	0,00	0,01	100	41 637
16	99,64	0,33	0,01	0,02	100	34 121
17	99,70	0,27	0,01	0,02	100	29 192
18	99,64	0,32	0,01	0,02	100	25 564
19	99,70	0,29	0,00	0,02	100	22 078
20	99,64	0,31	0,00	0,04	100	23 664
21	99,67	0,31	0,01	0,01	100	16 822
22	99,73	0,22	0,01	0,03	100	15 314
23	99,66	0,32	0,00	0,02	100	13 689
24	99,70	0,25	0,00	0,04	100	12 177
25+	99,77	0,19	0,01	0,04	100	129 172
Ensemble	98,98	0,98	0,01	0,03	100	2 295 655

Tableau A 3 3 : Effectif et Répartition (en %) des ménages par région selon la taille

Taille	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomboctou	Gao	Kidal	Taoudeni	Ménaka	Nioro	Kita	Dioula	Nara	Bougou	Koutiala	San	Doutza	Bandiagara	Bamako	%	Effectif
1	8,992	10,223	6,209	8,333	4,493	1,732	1,347	0,270	0,135	0,504	1,732	1,543	3,926	0,396	5,775	4,006	3,967	0,380	2,864	33,173	100	102 180
2	5,653	6,552	4,262	7,718	6,627	5,636	8,618	0,978	1,114	4,507	1,451	1,121	3,324	0,571	3,984	3,104	4,108	0,804	3,976	25,893	100	125 131
3	5,730	7,127	4,793	8,148	6,293	5,775	7,119	0,840	0,917	3,232	1,336	1,255	3,124	0,647	4,390	3,153	3,756	0,830	3,946	27,589	100	179 478
4	5,707	7,013	4,927	8,359	6,108	6,276	6,882	0,937	1,123	3,253	1,349	1,350	2,689	0,766	4,363	3,307	3,712	0,775	3,547	27,555	100	217 161
5	5,727	7,353	5,135	8,965	5,839	6,015	6,465	0,913	1,149	2,733	1,382	1,575	2,674	0,862	4,554	3,596	4,144	0,757	3,420	26,744	100	229 381
6	5,898	7,477	5,220	9,353	5,703	5,791	6,114	0,830	1,104	2,474	1,606	1,751	2,792	0,942	4,659	3,908	4,441	0,721	3,550	25,665	100	221 336
7	6,180	7,772	5,290	9,829	5,328	5,509	5,746	0,741	1,144	2,074	1,789	1,946	2,909	1,063	5,016	4,225	4,798	0,736	3,623	24,280	100	193 385
8	6,485	8,010	5,371	10,007	5,474	5,583	5,455	0,581	1,049	1,877	1,936	2,053	2,894	1,117	5,233	4,571	4,936	0,764	3,750	22,851	100	161 639
9	6,806	8,219	5,705	10,544	5,155	5,188	5,127	0,555	0,764	1,427	2,140	2,230	3,090	1,165	5,837	4,997	4,888	0,720	3,899	21,544	100	126 078
10	5,733	7,131	4,676	10,354	8,227	9,684	7,089	1,274	1,300	1,804	1,776	1,896	2,641	1,555	4,717	3,994	3,670	1,417	4,852	16,208	100	137 601
11	8,604	10,180	7,117	11,048	2,915	1,853	2,141	0,065	0,077	0,432	2,716	3,018	3,866	0,936	7,594	6,349	5,002	0,426	3,235	22,428	100	73 722
12	8,384	10,091	7,310	11,222	3,357	2,096	2,165	0,053	0,041	0,400	2,892	3,243	3,730	1,190	7,498	6,292	4,863	0,662	3,906	20,606	100	64 369
13	8,952	10,452	7,251	11,721	3,273	1,926	2,013	0,053	0,026	0,273	3,012	3,366	3,642	1,205	7,661	6,344	4,525	0,617	3,943	19,745	100	54 332
14	9,206	10,588	7,310	11,566	3,508	1,714	1,612	0,037	0,009	0,230	3,151	3,511	3,661	1,307	8,017	6,569	4,450	0,672	3,959	18,923	100	46 431
15	8,918	10,631	7,423	11,290	4,263	1,852	1,498	0,036	0,021	0,162	3,226	3,440	3,568	1,303	7,778	6,710	4,275	0,811	3,765	19,031	100	41 637
16	9,388	11,215	7,612	11,588	3,236	1,502	1,311	0,028	0,009	0,085	3,367	3,585	3,388	1,440	8,016	6,648	4,135	0,660	3,678	19,106	100	34 121
17	9,606	11,582	7,559	11,484	3,296	1,302	1,105	0,007	0,007	0,055	3,507	3,795	3,571	1,291	8,137	6,671	3,987	0,702	3,545	18,791	100	29 192
18	9,826	11,705	7,838	11,032	3,209	1,383	1,086	0,008	0,000	0,067	3,536	3,951	3,519	1,504	8,346	6,549	3,776	0,606	3,405	18,656	100	25 564
19	9,444	11,657	8,238	11,326	2,752	0,996	0,905	0,005	0,000	0,048	3,799	4,203	3,550	1,630	8,673	6,819	3,640	0,605	3,004	18,705	100	22 078
20	9,447	11,593	7,239	11,658	5,565	1,936	1,079	0,014	0,000	0,108	3,251	3,433	3,165	2,252	7,403	6,020	3,348	1,255	4,107	17,127	100	23 664
21	11,053	12,384	8,724	10,729	1,568	0,495	0,394	0,000	0,000	0,006	4,061	4,336	3,740	1,263	9,456	6,874	3,481	0,311	2,292	18,834	100	16 822
22	10,782	13,083	8,473	10,684	1,911	0,502	0,460	0,000	0,000	0,014	4,179	4,125	3,730	1,346	9,316	6,655	3,581	0,363	2,678	18,118	100	15 314
23	10,749	12,659	8,192	10,977	1,958	0,499	0,421	0,000	0,000	0,008	4,238	4,507	3,674	1,319	9,377	6,895	3,450	0,406	2,684	17,987	100	13 689
24	10,590	13,714	8,884	11,019	1,798	0,491	0,403	0,000	0,000	0,009	4,125	4,643	3,231	1,552	9,395	6,649	3,203	0,447	2,403	17,442	100	12 177

Taille	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomboctou	Gao	Kidal	Taoudeni	Ménaka	Nioro	Kita	Dioula	Nara	Bougou	Koutiala	San	Doentza	Bandagara	Bamako	%	Effectif
25+	11,777	14,571	9,875	10,579	1,463	0,279	0,162	0,000	0,002	0,002	5,101	4,856	3,189	1,712	10,618	6,413	2,462	0,527	2,438	13,974	100	129 172
Ens.	7 098	8 672	5 893	9 674	5 126	4 656	4 869	0 608	0 761	1 877	2 150	2 233	3 094	1 040	5 777	4 536	4 149	0 743	3 611	23 433	100	2 295 655

Tableau A 3 4: Répartition (effectif et %) des ménages par ethnie du chef de ménage, selon la taille.

Taille	Bambara	Malinké	Peulh	Sonnhai	Soninke/Sarakolé	Kassonke	Senoufo	Dogon	Maure	Touareg	Bo	Dafing	Mamala/Minianka	Haoussa	Samogo	Bozo	Arabe	Mossi	Kakolo	Somono	Autre ethnie du	Autre ethnie non	%	Effectif
1	38,78	7,45	12,91	6,46	5,10	0,68	3,37	7,50	0,64	1,97	4,38	0,60	4,36	0,05	0,42	2,14	0,20	0,47	0,33	0,37	1,47	0,33	100	98318
2	30,10	5,79	11,73	9,59	5,16	0,50	2,64	7,37	1,14	10,77	3,58	0,53	3,43	0,09	0,43	2,61	1,20	0,42	0,29	0,40	1,93	0,29	100	123202
3	31,45	5,96	12,01	8,90	5,06	0,56	3,07	7,75	1,14	8,71	3,43	0,59	3,81	0,10	0,51	2,47	1,17	0,52	0,31	0,38	1,72	0,38	100	177859
4	30,62	6,17	12,19	8,68	4,87	0,58	3,09	7,32	1,38	9,03	3,46	0,59	4,06	0,10	0,54	2,38	1,50	0,57	0,33	0,41	1,75	0,38	100	215737
5	30,80	6,51	12,63	8,56	4,95	0,65	3,13	6,96	1,44	8,16	3,68	0,58	4,21	0,09	0,50	2,37	1,46	0,52	0,31	0,40	1,72	0,36	100	228188
6	30,69	6,78	12,75	8,29	5,01	0,71	3,12	7,03	1,60	7,59	3,76	0,59	4,50	0,10	0,57	2,35	1,30	0,53	0,34	0,42	1,66	0,32	100	220409
7	31,13	6,77	13,10	7,90	5,14	0,78	3,11	6,98	1,80	6,93	3,79	0,60	4,73	0,08	0,55	2,26	1,24	0,52	0,31	0,45	1,56	0,27	100	192714
8	31,11	7,23	13,12	7,64	5,31	0,81	3,12	7,07	1,70	6,72	3,55	0,61	5,05	0,08	0,54	2,29	1,12	0,51	0,34	0,43	1,43	0,23	100	161174
9	31,93	7,22	13,05	7,39	5,74	0,84	3,27	7,14	1,53	6,01	3,12	0,59	5,46	0,09	0,57	2,25	1,02	0,42	0,34	0,42	1,42	0,20	100	125738
10	28,08	6,19	13,10	9,05	5,15	0,74	2,66	7,88	1,85	10,47	2,19	0,48	4,42	0,10	0,48	2,87	1,78	0,44	0,29	0,36	1,26	0,16	100	136760
11	36,09	9,00	13,82	4,18	6,99	1,13	3,88	6,18	1,06	2,09	2,83	0,63	6,50	0,04	0,73	1,83	0,24	0,45	0,36	0,42	1,36	0,20	100	73656
12	35,79	8,92	13,77	4,34	7,23	1,05	3,95	6,89	1,12	2,02	2,41	0,60	6,25	0,05	0,74	1,91	0,23	0,42	0,41	0,46	1,30	0,14	100	64315
13	35,68	9,31	13,85	4,14	7,45	1,20	3,80	6,67	1,08	1,79	2,26	0,59	6,49	0,06	0,81	1,90	0,18	0,45	0,37	0,39	1,40	0,15	100	54284
14	35,77	9,19	14,12	3,58	8,17	1,21	4,07	6,67	1,03	1,65	1,94	0,62	6,48	0,05	0,74	1,99	0,12	0,42	0,31	0,39	1,33	0,15	100	46403
15	35,96	9,37	14,14	3,51	8,33	1,25	4,10	6,40	1,00	1,49	1,69	0,58	6,46	0,06	0,70	2,23	0,15	0,35	0,39	0,36	1,33	0,14	100	41611
16	36,96	9,50	13,81	3,16	8,68	1,23	4,12	6,25	0,93	1,26	1,54	0,49	6,72	0,06	0,69	1,96	0,09	0,38	0,38	0,38	1,31	0,10	100	34094

Taille	Bambara	Malinké	Peulh	Sonhal	Soninké/Sa rakolé	Khassonké	Senoufo	Dogon	Mare	Touareg	Bo	Dating	Mamala/Min ianka	Haoussa	Samogo	Bozo	Arabe	Mossi	Kakolo	Somono	Autre du ethnie non	Autre non ethnie non	%	Effectif
17	36,46	10,13	13,92	2,77	8,90	1,52	4,14	6,13	0,91	1,11	1,53	0,49	6,59	0,03	0,74	1,96	0,08	0,37	0,40	0,38	1,33	0,11	100	29176
18	36,42	10,32	13,67	2,93	9,48	1,42	4,18	5,73	0,87	1,16	1,38	0,58	6,42	0,04	0,81	1,91	0,06	0,38	0,46	0,38	1,26	0,15	100	25554
19	37,30	9,92	13,91	2,29	9,89	1,41	4,48	5,22	0,93	0,91	1,21	0,54	6,63	0,04	0,76	1,71	0,09	0,44	0,50	0,36	1,28	0,15	100	22067
20	36,32	9,37	14,01	3,10	9,84	1,41	4,08	6,36	1,02	1,43	1,10	0,41	6,00	0,03	0,69	2,40	0,06	0,39	0,39	0,28	1,20	0,10	100	23640
21	38,38	10,71	14,30	1,61	10,10	1,77	4,50	4,23	0,68	0,35	1,09	0,52	6,71	0,04	0,95	1,45	0,02	0,32	0,43	0,43	1,28	0,12	100	16816
22	38,79	10,04	14,12	1,37	10,53	1,67	4,75	4,62	0,91	0,54	0,99	0,39	6,66	0,08	0,79	1,27	0,02	0,34	0,42	0,41	1,15	0,14	100	15308
23	37,84	10,55	13,81	1,51	11,27	1,67	4,60	4,81	0,75	0,45	1,00	0,40	6,53	0,04	0,82	1,51	0,02	0,37	0,47	0,32	1,15	0,12	100	13681
24	38,45	10,59	13,35	1,54	10,99	1,79	5,23	4,38	0,67	0,50	0,99	0,43	6,34	0,03	0,87	1,30	0,02	0,44	0,39	0,41	1,19	0,11	100	12171
25+	38,49	10,82	12,65	0,75	13,62	1,84	5,89	4,07	0,55	0,27	0,51	0,29	5,79	0,02	0,88	1,28	0,02	0,25	0,59	0,31	1,04	0,08	100	129122
Ens	32,68	7,42	12,90	6,87	6,28	0,87	3,44	6,85	1,31	6,09	3,00	0,56	4,90	0,08	0,59	2,23	0,96	0,47	0,35	0,40	1,52	0,26	100	2281996

Tableau A 8 1 : Liste du personnel**Coordination Nationale, BCR**

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIAWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Bouréïma	KANTE	INSTAT	Comptable
36	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
37	Mohamed	SANGARE	INSTAT	Comptable
38	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
39	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
40	Bintou	TOGOLA	INSTAT	Secrétaire
41	Amadou M	DIALLO	INSTAT	Secrétaire
42	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
43	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
44	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances
45	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
46	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
47	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
48	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
49	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC

Consultants internationaux

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Richard	DACKAM-NGATCHOU	PAYS-BAS	Expert chargé de l'Assurance qualité
2	Yves Merlin	MBOUYAP KAMTCHA	BUCREP	Expert EPC
3	Jean-Emmanuel	NJECK	BUCREP	Informaticien
4	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Expert EPC
5	Franklin	BOUBA DJOURDEBBE	IFORD	Chef de service Publications
6	Hamidou	KONE	IFORD	Chef de service de formations
7	Emmanuel	NGWE	IFORD	Enseignant-Chercheur
8	Oliver	FISCHER	US Census Bureau	Chief of the U.S. Census Bureau's International Programs Center
9	Derek	AZAR	US Census Bureau	Technical Assistance and Capacity Building Branch International Programs

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
10	Joshua	HANDLEY	US Census Bureau	Survey Statistician Methodology and Software Development Branch International Programs
11	Erik	VICKSTROM	US Census Bureau	Principal Demographer, Lead of Demographic and Decennial Research Group
12	Fabián	ROMERO	US Census Bureau	Demographic Statistician International Programs
13	Mitali	SEN	US Census Bureau	Chief, Technical Assistance and Capacity Bldg, U.S. Census Bureau
14	Sherrell	GOGGIN	US Census Bureau	Survey Statistician
15	Redouane	BETROUNI	US Census Bureau	Statistician at International Programs
16	Nobuko	MIZOGUCHI	US Census Bureau	Chief, Training and Statistical Development Branch
17	Andrew	WALZ	US Census Bureau	GIS analyst
18	Cristina	BRADATAN	US Census Bureau	Statistician/Demographer, International Programs
19	Keanu W T	RENNE-GLOVER	US Census Bureau	Data Scientist, Biostatistician
20	Oumar	FALL	ANSD	Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
21	Papa Djibril	BA	ANSD	Chef du Bureau de la Cartographie et de la Numérisation des données
22	Ibrahima	DIOP	ANSD	Chef du Bureau du Traitement des Données d'Enquêtes

Personnes ressources/ lecteurs

N°	PRENOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

Analystes

N°	PRENOM (S) ET NOM	THEMES
1	Ahamadou DIALLO	Evaluation de la qualité des données
2	Amadou KONE	Etat et structures de la population
3	Siaka CISSE et Daouda Aba FANE	Etat matrimonial et nuptialité
4	Moussa Mahamar MAIGA	Natalité et fécondité
5	Ahamadou DIALLO	Mortalité
6	Idrissa Minamba DOUMBIA	Migrations
7	Mamady KEITA	Urbanisation
8	Salah Mahamane DIALLO	Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction
9	Seydou DOUMBIA & Ely DIARRA	Caractéristiques économiques de la population
10	Ousmane DIALL & Amadou KONE	Caractéristiques des ménages
11	Djanguiné CAMARA et Maimouna KANTE	Caractéristiques de l'habitat et Cadre de vie de la population
12	Maimouna MAGLO	Situation des enfants
13	Sira TRAORE	Situation des femmes
14	Famory KONATE	Enregistrement des faits d'état civil et enrôlement au RAVEC
15	Makan SISSOKO	Situation des personnes vivant avec un handicap
16	Soumaïla Adama TRAORE	Situation des jeunes
17	Moussa Mahamar MAIGA et Issa DIARRA	Situation des personnes âgées
18	Demba DIALLO et Djanguiné CAMARA	Situation de la population nomade
19	Safiatou Lala BENGALY et Ahamadou DIALLO	Caractéristiques culturelles de la population
20	Yaya SIDIBE et Mahamadou COULIBALY	Situation des albinos
21	Abdoul Karim DIAWARA & Ibrahim Bokar MAIGA	Disponibilité et cartographie des infrastructures de base

Superviseurs nationaux

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALLO	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNPD
23	Baba	SANOGO	DNPD
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
27	Youssouf	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

Coordination régionale

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIORO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUENTZA

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEBRD
44	Mouneissa	H Aidara	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

Superviseurs régionaux, DRPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI
12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

Superviseurs locaux, SLPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLON DIEBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HADARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAHO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAHO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAHO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAHO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAHO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAHO

Membres de l'équipe de veille

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Equipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie



INSTAT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000

 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73

 direction@instat.gouv.ml / instatmali2014@yahoo.fr

Site Web : www.instat-mali.org